



RAPPORT ANNUEL 2018

CREATIVE SPIRIT, SUSTAINABLE IDEAS



FLORIDIENNE

GROUP





LE GROUPE FLORIDIENNE

Floridienne est un groupe industriel belge diversifié qui occupe des positions de **leader européen** ou **mondial** dans des niches de marché ou des marchés de niches.

Le Groupe est actif dans huit métiers répartis au sein de trois Divisions :

Gourmet food,
Life Sciences et
Chemicals.

Floridienne privilégie des **positions majoritaires** dans ses participations, permettant ainsi au Groupe de s'investir activement, sur le long terme, dans l'implémentation des stratégies définies pour chacun de ses métiers.

Les filiales de Floridienne, qui bénéficient d'une grande **autonomie de gestion**, adhèrent à des valeurs communes **d'esprit d'entreprise**, de respect des **engagements**, dans un souci de **développement durable** et d'ouverture sur le monde.

Floridienne est **coté sur Euronext Bruxelles**, lui offrant ainsi une **visibilité internationale**.



04

MISSION ET
VALEURS DU
GROUPE

18

DIVISION
GOURMET FOOD





26

DIVISION
LIFE SCIENCES

34

DIVISION
CHEMICALS

42

RAPPORT
DE GESTION

SOMMAIRE

PROFIL DU GROUPE	01
MISSION ET VALEURS DU GROUPE	04
UN GROUPE RESPONSABLE	06
LES MÉTIERS DE FLORIDIENNE	08
ENTRETIEN AVEC LE COMITÉ DE GESTION	10
CHIFFRES CLÉS 2018	14
FAITS MARQUANTS	16
DIVISION GOURMET FOOD	18
DIVISION LIFE SCIENCES	26
DIVISION CHEMICALS	34
RAPPORT DE GESTION	42
DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	48
CONTACTS	56
STRUCTURE DE FLORIDIENNE GROUP	57

MISSION & VALEURS

MISSION

Floridienne, active dans trois secteurs - Gourmet Food, Life Sciences & Chemicals – a pour objectif d’investir dans des métiers de niche qui ont un impact bénéfique sur l’environnement.

Dans ces secteurs, Floridienne sélectionne des entreprises qui partagent les valeurs du Groupe et ont le potentiel de s’imposer comme des leaders dans leur marché.

Floridienne les accompagne pour devenir des références dans leur domaine d’excellence.

STRATÉGIE

Convaincue que le contrôle est un atout important pour imprimer sa stratégie, Floridienne privilégie des investissements majoritaires dans les sociétés qu’elle choisit d’accompagner, dans une optique d’investissement industriel à long terme.

Le Groupe mise sur trois vecteurs de croissance pour conduire ses participations à occuper des positions de leader dans leurs niches : la croissance organique, à travers des efforts commerciaux importants et des investissements soutenus dans l’outil de production. Le groupe vise aussi la croissance par acquisitions, dans des investissements de consolidation du secteur, et affecte des ressources importantes à la R&D et à l’innovation, moteurs de sa compétitivité à long terme.

 *Nos métiers sont portés, sans opportunisme, par une dynamique vertueuse qui a pour objectif la réduction de notre empreinte carbone.*

Philippe Bodson

DIVERSIFICATION

Floridienne veille à maintenir une bonne diversification de son portefeuille, à travers des participations peu corrélées entre elles, ayant des degrés de maturité divers et des présences géographiques variées.

Son portefeuille de participations se répartit entre des sociétés matures, génératrices de cash flows récurrents, et d’autres, à fort potentiel de croissance, dans lesquelles elle peut concentrer plus particulièrement ses investissements.

Le Groupe dispose de filiales dans 25 pays, avec des ventes dans le monde entier, ce qui lui permet de bénéficier de la stabilité des marchés plus mûrs (Europe, Amérique du Nord), tout en profitant de la croissance des marchés asiatiques ou d’Amérique du Sud.

Cette diversification, source de pérennité, est un élément important de la stratégie de Floridienne, car elle permet de limiter l’impact sur le Groupe de la survenance, toujours possible, d’un événement défavorable.



L'esprit d'équipe anime nos collaborateurs qui agissent en véritables entrepreneurs responsables, développant des liens privilégiés avec nos partenaires.

Gaëtan Waucquez



VALEURS

AUTONOMIE

Les dirigeants des entreprises du Groupe sont de véritables entrepreneurs qui bénéficient d'une large autonomie de gestion.

RESPECT

Le Groupe tisse sur le long terme, avec l'ensemble de ses employés et partenaires, des relations de confiance basées sur le respect mutuel.

ETHIQUE

Floridienne accorde une importance particulière à l'éthique et à l'honnêteté dans ses relations de travail avec ses collaborateurs et partenaires.



UN GROUPE RESPONSABLE

Les activités de Floridienne, à l'origine concentrées sur la chimie traditionnelle, ont évolué vers des métiers et des solutions bénéfiques pour l'environnement. Le Groupe veille à privilégier des méthodes de production responsables, à nouer des relations de proximité et de long terme avec l'ensemble de ses travailleurs, basées sur le respect mutuel, et à impliquer les populations locales dans ses projets.

DES MÉTIERS VERTS

Floridienne, très active dans les métiers tournés vers l'environnement, veille, dans l'ensemble des secteurs où elle est présente, à privilégier des solutions respectueuses de la nature. Ainsi, dans son activité traditionnelle des stabilisants pour PVC, le Groupe a remplacé les stabilisants au plomb par de nouveaux produits réalisés à base de calcium zinc ou organiques.

Depuis 1996 le Groupe investit dans la société SNAM, qui recycle aujourd'hui la majorité des batteries de véhicules hybrides et électriques qui sont en circulation en Europe.

Au sein de la Division Gourmet Food du Groupe, plusieurs gammes de produits bio et d'origine locale, respectant un cahier des charges très strict, ont été lancées avec succès.

Dans la plus jeune Division du Groupe, orientée autour des Life Sciences, l'utilisation de produits positifs pour l'environnement est au cœur de son ADN. La Division propose au marché des solutions naturelles, alternatives aux produits chimiques ou de synthèse. Ainsi, par exemple, Biobest est devenue numéro deux mondial de la lutte biologique intégrée. La société commercialise une large gamme d'insectes auxiliaires agricoles pollinisateur ou prédateurs.

DES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

Le Groupe investit régulièrement dans ses outils de production, afin de les rendre plus efficaces et moins énergivores.

Les différents sites de production de Floridienne mettent en œuvre les méthodes et systèmes de qualité les plus stricts du marché, audités par des organismes indépendants. Les entreprises actives dans des produits alimentaires disposent des certifications IFS et/ou BRC et ISO, alors que les sociétés qui proposent des applications pharmaceutiques sont certifiées GMP et/ou FSCC. Par ailleurs, les sites de recyclage de batteries font l'objet de contrôles de la part des producteurs automobiles et des autorités environnementales.



L'ÉTHIQUE AU CŒUR DES RELATIONS HUMAINES

La satisfaction des clients du Groupe, l'éthique dans les affaires et le bien-être des employés, sont au centre des valeurs de Floridienne qui les considèrent comme les meilleurs vecteurs de la réussite.

Le modèle décentralisé du Groupe s'appuie sur un grand degré d'autonomie et de confiance accordés aux managers locaux, et de transparence dans la communication.

Floridienne privilégie, tant avec ses clients que ses fournisseurs, des relations de proximité, basées sur l'honnêteté. Le Groupe favorise la construction de partenariats à long terme, régulés par un dialogue ouvert, dans le respect des engagements pris.



UN ANCORAGE LOCAL

En contact direct avec les populations locales dans plusieurs pays avec lesquels le Groupe collabore (Congo, Madagascar, Indonésie, ...), la société est soucieuse de contribuer positivement à leur épanouissement, dans une optique de respect mutuel.

Ainsi, au Congo, le Groupe est associé avec le Parc des Virunga, le plus ancien Parc National d'Afrique. Pour lutter contre le braconnage et d'autres trafics, Floridienne offre aux populations entourant le Parc des sources de revenus stables leur permettant de subvenir à leurs besoins. Les collaborateurs du Groupe apprennent aux villageois à cultiver la papaye et à en extraire le latex. Floridienne s'engage à acheter leur production à des prix définis.

A Madagascar, Sopral emploie un nombre important de femmes et d'hommes autour de Tamatave, leur offrant un emploi stable, rare dans ce pays, avec des conditions de travail honorables.



UN GROUPE DE RÉFÉRENCES

Floridienne est un holding industriel belge atypique, actif dans trois Divisions : Life Sciences, Gourmet Food et Chemicals. Le Groupe occupe des positions de leader européen ou mondial dans des niches de marché ou des marchés de niche. Les sociétés du Groupe bénéficient d'une large autonomie de fonctionnement, dans le respect des valeurs communes qui prévalent chez Floridienne.



« Notre Groupe exerce des activités diversifiées qui permettent de créer des synergies entre les Divisions. Chacun bénéficie d'une grande autonomie d'action mais nous partageons la même volonté d'inscrire nos métiers dans la durée. »

Christian Van Osselaer, Managing Director de la Division Life Sciences

« L'esprit de groupe anime les trois Divisions. Nous partageons un même socle de valeurs. Et nous pouvons par ailleurs compter sur la solidité du Groupe pour nous accompagner dans nos développements futurs, pour nous démarquer au mieux de notre environnement concurrentiel. »

Philippe Boonen, Managing Director de la Division Gourmet Food

« Une cotation sur Euronext est pour nos partenaires potentiels un indicateur de bonne gouvernance. Notre Groupe donne de la valeur, un rayonnement, à des entreprises qui, individuellement, sont de dimension modeste. »

Gaëtan Waucquez, CEO

« Outre la conduite de la stratégie de nos participations et de la création de synergies entre celles-ci, le Corporate favorise l'accès aux financements aux filiales du Groupe pour accompagner leur croissance. Le Corporate permet par ailleurs des économies d'échelle au niveau d'autres services financiers, comme les assurances. Il offre également une expertise lors d'opérations de fusions & acquisitions, ainsi que des conseils juridiques. »

Lionel de Hemptinne, CFO

2 100

COLLABORATEURS

29

SITES DE PRODUCTION

60

FILIALES

NOS MÉTIERS

Présente historiquement dans le secteur de la chimie, Floridienne a connu plusieurs mutations successives, se développant aujourd’hui autour de trois piliers, sur lesquels elle construit son futur.

GROUPE FLORIDIENNE

LIFE SCIENCES

Lutte Biologique
(Biobest)

Enzymes naturels
(Enzybel)

Extraits naturels
(Sotecna, Sopral, ChemCom)

GORUMET FOOD

Spécialités gastronomiques
(Française de Gastronomie,
Maréval, La Palourdière)

Traiteur de la mer (Salm Invest,
Simon, GM Nutrition)

Epicerie fine
(Delka, Altesse)

CHEMICALS

Stabilisateurs pour PVC
(IKA, Kimflor)

Recyclage
(SNAM)

La Division, à travers Biobest, est le numéro deux mondial de la lutte intégrée (pollinisation naturelle à travers les bourdons et solutions naturelles contre les insectes nuisibles). Biobest compte huit usines, vingt filiales et distribue ses produits dans plus de 60 pays.

Les **enzymes naturels** produits par Enzybel sont une excellente alternative aux enzymes de synthèse. Les applications (traitement du cancer, filtrage des boissons...) et les marchés (alimentation, parapharmacie, ...) sont nombreux. La Division s'est notamment associée avec un producteur d'ananas indonésien, de premier plan, pour assurer son approvisionnement dans certaines matières premières.

Sopral, basée à Madagascar, produit notamment du **poivre vert** et de la **vanille** de grande qualité, sous label fair trade. Sotecna est un producteur belge d'**huiles essentielles naturelles**. Et Chemcom est la référence mondiale en matière de communication chimique par l'olfaction.

L'activité Spécialités gastronomiques de la Division Food est présente essentiellement dans la préparation d'**escargots** (production annuelle de 400 millions d'unités) et de spécialités surgelées (**coquilles Saint-Jacques**, moules farcies, feuilletés apéritifs...) dans plusieurs usines en France et en Europe de l'Est.

Avec ses usines en France et en Belgique, l'activité Traiteur de la mer de la Division est active dans les préparations fumées et les produits à base de poisson. Elle est numéro un en France dans le secteur du **roll-mops** et numéro deux belge dans le **saumon fumé**. A travers sa filiale Gel Manche, la Division est également bien implantée en France dans le secteur des plats à texture modifiée pour les personnes âgées ou malades, pour lesquels elle a obtenu plusieurs prix de l'innovation.

Enfin, l'activité Epicerie fine de la Division produit des **sauces froides**, des **vinaigres**, des **condiments**, des **confitures** et des **tartinables** dans deux usines en Belgique.

Kimflor (Turquie) et IKA (Allemagne) exportent des **stabilisants PVC** de nouvelle génération sur les marchés d'Europe de l'Est, de Russie et du Moyen Orient. Ces sociétés offrent deux alternatives aux stabilisants à base de plomb : les stabilisants calcium-zinc et les stabilisants organiques sans métaux lourds (Greenstab).

Leader européen dans le recyclage de batteries industrielles et automobiles de nouvelle génération, SNAM collabore activement avec la plupart des constructeurs automobiles européens pour la collecte et le recyclage des **batteries** qui équipent leurs voitures **hybrides** et **électriques**. SNAM est implantée en France (usines à Rhodez et à Saint-Quentin-Fallavier).

NOS ACTIVITÉS S'INSCRIVENT DANS LA DURABILITÉ

ENTRETIEN AVEC LE COMITÉ DE GESTION

LES RÉSULTATS FINANCIERS 2018 DE FLORIDIENNE SONT-ILS EN LIGNE AVEC VOS OBJECTIFS ?

PHILIPPE BODSON : Notre résultat net consolidé est en hausse. Le bilan des performances de nos différentes activités est cependant contrasté. La Division Food et les stabilisants pour PVC ont traversé une année difficile. Tandis que la Division Life Sciences et la SNAM enregistrent une belle progression. Par ailleurs des résultats non récurrents ont impacté le résultat net consolidé. Un changement dans l'appréciation du contrôle de certaines filiales de Biobest a généré une plus-value de € 4,8 millions. Et des critères plus stricts de reconnaissance des impôts différés actifs sur pertes fiscales engendrent un résultat négatif non récurrent de € - 2,7 millions.

GAETAN WAUCQUEZ : Nous sommes particulièrement satisfaits de l'évolution de la Division Life Sciences. L'EBIT-DA est en hausse de 53%. Les investissements consentis depuis la création de la Division, il y a dix ans, portent leurs fruits. Chez Biobest ou Enzybel la croissance et la rentabilité sont au rendez-vous. Nous sommes par contre déçus par les résultats de notre Division Food. Les prix, toujours élevés, de certaines matières premières ont eu un impact négatif sur nos marges. Mais de manière générale notre « business model » doit être repensé. Nous nous y sommes attelés avec un plan stratégique de simplification et de spécialisation des structures.

PH.B. : L'avantage d'un Groupe diversifié comme celui de Floridienne, actif dans des secteurs très variés, est de pouvoir équilibrer les risques. Les résultats du Groupe sont satisfaisants même si une des Divisions a moins bien performé en 2018. La diversification reste à la base de notre stratégie.

LES MODES DE CONSOMMATION CHANGENT. LES PRIORITÉS DES ACHETEURS AUSSI. LES RÉSULTATS MITIGÉS DE LA DIVISION GOURMET FOOD S'EXPLIQUENT-ILS EN PARTIE PAR CES ÉVOLUTIONS ?

G.W. : Notre gamme de produits s'inscrit dans les tendances qui caractérisent le marché, que ce soit dans le bio, la santé ou l'attrait pour les préparations végétariennes. Nos équipes s'efforcent toujours d'anticiper les évolutions du secteur. Nos faibles résultats s'expliquent plutôt par un modèle économique qui n'a pas suffisamment tenu compte de l'évolution des sociétés qui ont rejoint la Division et qui ont, depuis lors, doublé, voire quadruplé de taille.

PH.B. : Les entreprises que nous avons achetées à partir des années nonante ont fortement grandi. Nous avons rationalisé la Division il y a dix ans mais nous sommes restés un archipel de PME indépendantes. L'organisation à partir d'une certaine taille doit être pensée différemment.

€ 382,8 mio

CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE



GAËTAN WAUCQUEZ & PHILIPPE BODSON

G.W. : Nous avons conquis le marché grâce à notre flexibilité mais, à notre taille, cette stratégie d'hyper-flexibilité complexifie notre gestion. Nous devons repenser notre organisation, analyser notre portefeuille clients et produits, notre parc machines et procédés technologiques, pour nous imposer une nouvelle stratégie industrielle. La concurrence du commerce en ligne et la révolution dans les circuits commerciaux, qui handicapent les acteurs de la grande distribution, devront être prise en compte dans cette stratégie.

CONCRÈTEMENT, QUELLES DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES POUR QUE LA DIVISION GOURMET FOOD PUISSE RELEVER LES DÉFIS QUI L'ATTENDENT ?

PH.B. : Le revers que nous avons connu en 2018 dans la Division Gourmet Food est riche d'enseignements. Cela nous a obligés à remettre notre stratégie à plat et à réfléchir à la manière de ne pas être pénalisés par notre croissance. Cela implique notamment de regrouper, de manière cohérente, au sein de quelques sites, certaines productions. Ce travail est en cours.

G.W. : Nous adaptons notre gamme de produits en fonction de leur rentabilité. Nous sommes attentifs à saisir les opportunités qui se présentent dans la nutrition, les surgelés ou encore les sauces. Elles sont nombreuses et prometteuses. Les PME appelées à nous rejoindre devront s'inscrire dans une nouvelle stratégie globale, commune aux entreprises qui composent la Division.



Nous sommes particulièrement satisfaits de l'évolution de la Division Life Sciences. L'EBITDA est en hausse de 53%.

Gaëtan Waucquez

LES MÉTIERS DE FLORIDIENNE S'INSCRIVENT PLUS QUE JAMAIS DANS UN ÉLAN PORTEUR POUR LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE...

PH.B. : Notre entreprise est en phase avec l'air du temps. Nos activités s'inscrivent dans un élan mondial qui ambitionne de réduire drastiquement notre empreinte carbone. Mais ce n'est pas une question d'opportunisme. Floridienne a investi dans la Division Life Sciences il y a déjà dix ans. La Division est devenue un acteur majeur dans la production et la commercialisation de solutions naturelles dans des domaines aussi variés que l'agriculture ou les soins de santé. Elle offre une série d'alternatives écologiques aux produits chimiques disponibles sur le marché. D'autre part notre Division Chemicals s'investit depuis de nombreuses années dans le recyclage des batteries électriques. Nous avons été les premiers à offrir un service complet aux fabricants automobiles de véhicules hybrides ou électriques. Nous devons saluer la vision du management qui a identifié ce marché pour s'y implanter très tôt avec succès. Enfin, dans le domaine du Food nous favorisons les labels et les filières courtes.

LE GROUPE S'ÉTEND SUR LE PLAN MONDIAL AVEC DE NOUVELLES IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES...

G.W. : Nous sommes présents depuis janvier 2019, au travers de Biobest, en Australie, près d'Adélaïde. L'Inde et la Papouasie Nouvelle Guinée sont également deux nouveaux territoires où nous sommes maintenant actifs à travers notre Division Life Sciences.

PH.B. : Floridienne a par ailleurs renforcé son ancrage dans des pays où elle était déjà implantée comme en Israël, où elle a pris le contrôle du producteur d'insectes Polyam, au moyen d'une augmentation de capital dans cette société. D'autres acquisitions ou prises de participation sont à noter au sein de notre Division Life Sciences. Dans le piégeage des insectes, Biobest a acquis BKS en Turquie et Ivog en Allemagne tandis qu'Enzybel a investi dans Terhormon, spécialiste de la production d'enzymes d'origine animale, en Italie.

QUEL AVENIR POUR LA DIVISION CHEMICALS DONT LE CHAMP D'ACTIVITÉ S'EST PROGRESSIVEMENT RÉDUIT ?

PH.B. : Nous avons effectivement diminué la voilure durant les dernières années. Nous sommes en pourparlers pour nous séparer de nos activités allemandes dans les stabilisants pour PVC (IKA). Quant à la SNAM, leader européen dans le recyclage des batteries industrielles et des véhicules électriques, nous cherchons à l'adosser à un partenaire industriel. Avec la multiplication des voitures et véhicules électriques le potentiel de développement de la société est gigantesque. Notre volonté est de rester dans des métiers de niche. La dimension exceptionnelle que prendra ce secteur nécessite des investissements qui dépassent les montants que nous nous sommes fixés dans le Groupe.

LA FORCE DE FLORIDIENNE REPOSE SUR UN ESPRIT D'ENTREPRENARIAT QUI EST UN PEU SA MARQUE DE FABRIQUE...

G.W. : La société s'est développée par la compétence des équipes qui la composent. Nous avons toujours veillé à ce que les sociétés qui nous rejoignent continuent, chaque fois que c'était possible, à être gérées par leurs fondateurs. Les filiales qui composent Floridiennne sont dirigées par de véritables entrepreneurs animés par une vision de leur métier. C'est une des caractéristiques qui fait la spécificité de notre Groupe.

LE SOCLE FINANCIER FLORIDIENNE À FIN 2018 EST PARTICULIÈREMENT SOLIDE...

PH. B. : Notre structure bilantaire est saine. Nos fonds propres consolidés s'élèvent à € 133 millions. Le cours de bourse se maintient à un niveau honorable. Cela signifie que nos actionnaires souscrivent à la stratégie que nous portons pour la société et nous accordent leur confiance. Nous les en remercions.

LES PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2019 SONT-ELLES ENCOURAGEANTES ?

G.W. : Nous devrions enregistrer à nouveau une très belle performance de la Division Life Sciences. La Division Chemicals devrait également progresser, mais dans une moindre mesure. Quant à la Division Gourmet Food, les premiers résultats de la nouvelle stratégie mise en place sont attendus cette année. D'autre part le prix des matières premières, qui a pesé défavorablement sur les marges de la Division, est en légère diminution depuis peu. Les chiffres seront totalement dans le vert même s'ils ne bénéficieront pas encore à plein de la réorganisation en cours.



Le résultat net consolidé récurrent du Groupe est en progression de 5%.

Philippe Bodson

€ 8,4 mio

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ RÉCURRENT

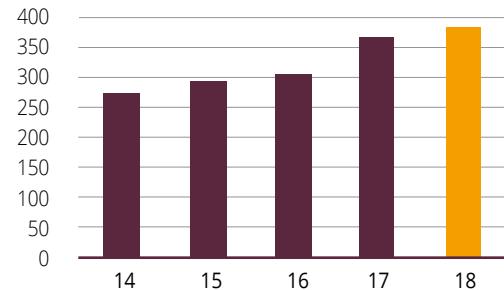
CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

+21 %

HAUSSE DU CHIFFRE
D'AFFAIRES DE LA
DIVISION LIFE SCIENCES

€ 382,8 mio

CHIFFRE D'AFFAIRES



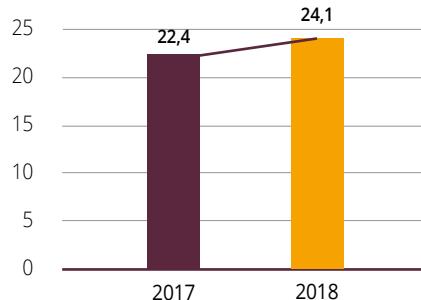
BILAN CONSOLIDÉ - EN MILLIONS D'EUROS	2018	2017	2016	2015	2014
Actifs long terme	144,1	122,4	102,9	97,7	98,5
Actifs court terme	176,2	164,5	136,7	145,1	123,3
Passifs long terme	218,2	185,5	163,1	167,1	142,7
Capitaux propres de Floridienne	112,9	100,1	97,6	95,6	88,0
Intérêts de tiers	20,1	6,3	8,0	7,8	4,7
Emprunts long terme et provisions	85,2	79,2	57,5	63,7	50,0
Passifs court terme	102,1	101,4	76,5	75,8	79,2
Total du bilan	320,3	286,9	239,6	242,9	221,8

RÉSULTATS CONSOLIDÉS - EN MILLIONS D'EUROS	2018	2017	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	382,8	367,2	307,7	295,8	277,2
EBITDA	24,1	22,4	18,6	19,4	16,4
Résultat opérationnel ajusté*	14,9	14,5	11,7	11,2	9,3
Résultat net consolidé	10,5	8,0	7,4	7,1	5,3
Résultat net consolidé part Floridienne	8,3	6,9	6,6	5,9	4,4
Cash-Flow net	15,1	13,9	13,9	15,3	11,2

* Résultat opérationnel + Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence

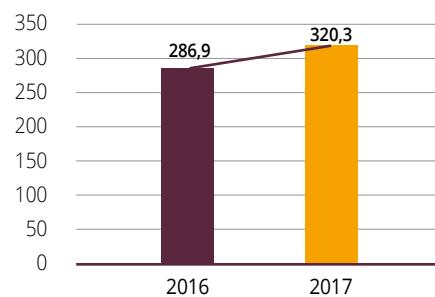
€ 24,1 mio

EBITDA



€ 320,3 mio

TOTAL BILAN



+8%

HAUSSE DE L'EBITDA
CONSOLIDÉ

RATIOS FINANCIERS - EN %	2018	2017	2016	2015	2014
Rentabilité financière (résultat net/capitaux propres au 01 janvier)	8,3	7,1	6,9	6,7	5,2
Degré de solvabilité (capitaux propres/total du bilan)	41,5	37,1	44,1	42,6	41,8
Pay-out ratio (dividende brut/ quote-part groupe dans le résultat)	25,2	30,3	31,9	33,8	0,0

DONNÉE PAR ACTIONS - EN EUR	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre d'actions	996 857	996 857	996 857	996 857	996 857
Cours de l'action					
Moyen	187,09	157,00	109,40	85,29	74,78
Le plus haut	244,00	191,00	133,00	97,50	91,00
Le plus bas	164,00	119,50	90,56	72,07	65,00
Au 31/12	175,00	181,06	125,49	97,00	77,10
Dividende net par action	1,47	1,47	1,47	1,46	0,00
Capitalisation boursière (en millions EUR au 31/12)	174,45	180,49	125,10	96,70	76,86

FAITS MARQUANTS



DIVISION GOURMET FOOD

RÉFÉRENCES BIO

La Division élargit la gamme de ses produits bio. Elle a développé et lancé une trentaine de références gourmandes : cœur de saumon, feuilletés garnis au chèvre et saumon, salades composées, coquilles cuisinées aux fruits de mer, escargots et produits apéritifs bio.

ANCHOIS DURABLES

Particulièrement sensible aux questions de développement durable et aux filières de qualité, la Division a proposé au marché une variété d'anchois marinés, certifiée pêche durable MSC, issue du Golfe de Gascogne.

AUTOMATISATION

Pour une efficacité accrue en matière de production et des coûts y afférents, la Division a mis en œuvre un plan d'investissement progressif dans des lignes d'automatisation d'escargots, de produits dérivés, de sauces et tartinables, sur différents sites du Groupe.

€204,1 mio

CHIFFRE D'AFFAIRES
DE LA DIVISION



DIVISION CHEMICALS

TESLA REJOINT LA SNAM

Tesla a rejoint le nombre croissant de constructeurs automobiles qui ont noué un partenariat avec la Division pour la collecte et le traitement de leurs batteries électriques.

NOUVELLE VIE

Les batteries automobiles hybrides et électriques, appelées à devenir la norme dans le secteur, représentent un formidable potentiel à terme pour la Division qui se distingue également dans la réutilisation des batteries de « seconde vie ».

€60,2 mio

CHIFFRE D'AFFAIRES
DE LA DIVISION



DIVISION LIFE SCIENCES

PIÈGES À INSECTES

Biobest a pris le contrôle, en janvier 2018, de la société allemande Ivog, qui produit des pièges à insectes et d'autres outils de lutte biologique. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'accroissement de l'offre de produits Biobest. En décembre 2018, Biobest a acquis la société turque BKS, active dans la production et la commercialisation de solutions de contrôle des cultures et de piégeage d'insectes nuisibles consolidant cette activité.

CULTURES BIO

Sopral a développé un poivre vert bio et a participé en partenariat à la création d'une usine de sucre cristallisé bio et équitable à Madagascar.

ENZYME PROMETTEURS

L'activité Enzymes de la Division a, au cours de l'exercice écoulé, pris une participation minoritaire dans la société italienne Terhormon, active dans la production d'enzymes d'origine animale (pancréatine).

NOUVELLES SOURCES DE VANILLE

Floridienne a ouvert une nouvelle structure en Papouasie Nouvelle Guinée (Kamapim), deuxième pays producteur de vanille naturelle dans le monde. La division entend développer ses activités dans cet arôme et diversifier ses origines.



€118,5 mio

CHIFFRE D'AFFAIRES
DE LA DIVISION

DIVISION GOURMET FOOD





Notre volonté est de proposer à nos clients des produits toujours plus qualitatifs en favorisant les filières où priment savoir-faire et excellence.

PHILIPPE BOONEN, MANAGING DIRECTOR DE LA DIVISION GOURMET FOOD



FILIERES GOURMANDES

La division Gourmet Food regroupe les sociétés de production et de commercialisation de produits alimentaires gourmets, tels que les escargots, les coquilles Saint-Jacques, les coquillages farcis, le saumon fumé, les salades de la mer, les feuilletés apéritifs, les plats cuisinés ethniques, les sauces froides et chaudes... La Division est également active dans la nourriture spécialisée, notamment celle destinée aux personnes ayant des problèmes de déglutition ou souffrant de la maladie d'Alzheimer.

L'exercice 2018 s'est inscrit dans un contexte difficile. L'année a été contrastée. Le chiffre d'affaires global de la Division, € 204 millions, est cependant resté comparable avec celui de l'année 2017. Si la Division a enregistré de bonnes performances pour certaines activités telles que les sauces ethniques ou les produits de la mer en frais (hareng, tartinables, truite fumée), le résultat global a été impacté par plusieurs facteurs. L'activité de Gartal, a été fragilisée par deux déréférencements majeurs début 2018 et l'un des sites français du Groupe a connu une profonde désorganisation de la production, pénalisant la Division.

Par ailleurs, le coût de certaines matières premières continue de peser sur les marges. Florifood est donc à la croisée des chemins. Les activités de la Division ont fait l'objet d'une profonde réorganisation qui portera ses fruits dès 2019. Le Groupe a opté pour un nombre limité d'entités juridiques, en favorisant fusions et simplification, afin de réduire les coûts de fonctionnement. Des sites de production ont également été regroupés, et dans certains cas étendus, pour en réduire leur nombre et favoriser les économies d'échelle.



CERTIFICATIONS

- **Usines certifiées IFS (International Food Standard) et/ou ISO 9001** (certification relative aux systèmes de gestion de la qualité),
- **Certification Label Rouge** pour les escargots préparés en France (Bourgogne), en Lituanie et en Roumanie,
- **Certification MSC (Marine Stewardship Council)** pour la filière durable de la pêche du maquereau, du saumon sauvage, du hareng (Simon Dutriaux) et des noix de Saint-Jacques (Gartal/ La Palourdière),
- **Certification bio Ecocert** pour des salades préparées,
- **Certification halal** pour une gamme de sauces froides,
- **Label marque collective régionale « Saveurs en Or »** de la région Nord Pas-de-Calais pour la société Simon Dutriaux,
- **Label marque collective régionale « Produit en Bretagne »** pour les sociétés Gartal et La Palourdière,
- **Label marque collective régionale « Buy Normandie »** pour la société Gel Manche Gastronomie,
- **Certification Ecocert (bio)** pour des produits fabriqués sur les sites Delka et HB Products.

€ 4,2 mio

EBITDA





PÔLES DE DÉVELOPPEMENT

- Les entrées gourmandes
- La cuisine ethnique et les saveurs du monde
- Les produits bio
- La nutrition
- Le terroir et la tradition
- Les produits belges
- L'épicerie fine

Les deux sociétés actives dans les coquilles Saint-Jacques (Doussot et Gartal) vont, par exemple, fusionner. Le bâtiment Altesse à Vivegnies a été vendu pour regrouper toute l'activité « épicerie » sur le site de Delka. Enfin, la société a investi dans une automatisation accrue des processus de production.

La Division, dans un environnement où les modèles de distribution sont bouleversés, où les consommateurs sont, à juste titre, de plus en plus exigeants sur le caractère sain des produits proposés. La Division garde un cap clair au niveau de la valeur ajoutée des produits qu'elle met sur le marché, avec une stratégie de marques régionales fortes et la valorisation de spécialités gastronomiques de niche.

La gamme des produits festifs et certifiés, proposés par la Division, continue à s'élargir. Les tartinables, le saumon (avec les mini-bouchées apéritives bio) ou la truite fumée font l'objet de nouvelles présentations.



PHILIPPE BOONEN, MANAGING DIRECTOR DE LA DIVISION GOURMET FOOD



LES CANAUX DE DISTRIBUTION SE CHERCHENT UN NOUVEAU SOUFFLE. QUELLES SONT LES GRANDES TENDANCES ACTUELLES ?

Les grandes chaînes se livrent à une concurrence agressive qui tire l'ensemble du marché vers le bas. Elles sont confrontées à de nouvelles habitudes des consommateurs qui favorisent les commerces de proximité, les préparations de commandes pour le consommateur, la livraison à domicile et les circuits courts. Le bio, les produits sains et vegan investissent massivement les rayons des distributeurs. Le critère santé prime dans les choix des consommateurs, mieux informés sur les qualités nutritionnelles des produits proposés (nutriscore). Les distributeurs y sont attentifs et élaborent des cahiers de charge stricts, à destination des producteurs.

COMMENT LA DIVISION RÉPOND-ELLE AUX PRÉOCCUPATIONS DES CONSOMMATEURS QUI PRIVILÉGIENT LES FILIÈRES NATURELLES ?

Pour répondre à la méfiance des consommateurs, échaudés par les scandales alimentaires à répétition, la Division privilégie plus que jamais les filières de qualité et le développement d'une gamme de produits sains. L'offre bio de la Division compte aujourd'hui une trentaine de références. En vegan, nous remplaçons par exemple le jaune

Les produits sains et naturels sont privilégiés par une majorité de consommateurs.

d'œuf par des protéines de pois qui jouent un rôle de liant. Nous innovons également avec des recettes de terroir, des produits apéritifs et premium, qui constituent une gamme festive et originale en fin d'année. Tous nos produits sont sans ogm et nous excluons l'utilisation d'huile de palme. Nous privilégions des produits comme le Label Rouge, les produits de la mer issus d'une pêche responsable.

QUELS SONT LES NOUVEAUX AXES DE DÉVELOPPEMENT EXPLORÉS PAR LA DIVISION ?

La Division entend renforcer son rôle d'ambassadeur de la cuisine française. Le bio, les produits ethniques, les produits de la mer et le frais demeurent un axe majeur de développement. La Division propose des solutions « prêt à déguster », dans la restauration hors domicile, selon les cahiers des charges des clients. Les métiers de la restauration, à travers le sur-mesure dans la restauration commerciale, sont un des canaux porteurs d'avenir pour la Division.

LES SOCIÉTÉS DE LA DIVISION

FRANCE

Groupe française de gastronomie S.A.S.

Cette société possède deux usines, en France, de préparation de conserves d'escargots et d'escargots préparés surgelés ou frais, de coquillages farcis, de bouchées à base d'escargots, de plats cuisinés frais et surgelés à base d'escargots et de moules, de pétoncles ainsi que de saucisses de beurre. FDG commercialise par ailleurs la majeure partie des autres préparations surgelées du groupe, produites en Bretagne (Gartal et Doussot).

Siège administratif

2, Allée d'Helsinki, CS 80072 Schiltigheim
F - 67013 Strasbourg
Tél. : +33.3.88.59.30.60
Fax : +33.3.88.59.30.61
www.francaise-de-gastronomie.fr

Siège de production

Le Clos Saint-Anne
F - 43100 Vieille Brioude
Tél. : +33.4.71.50.80.00
Fax : +33.4.71.50.42.41
Grand Rue, 118 - F - 89400 Bassou
Tel. : +33.3.86.73.37.00
Fax : +33.3.86.73.37.01

L'escargot Courbeyre S.A.S

Courbeyre, basée à Aurillac en Auvergne, produit des préparations à base d'escargots, ainsi que des moules farcies, des produits apéritifs et des spécialités auvergnates.

Impasse Blaise-Pascal
F-15000 Aurillac
Tél. : +33.4.71.64.97.90
Fax : +33.4.71.48.96.96
www.courbeyre.fr

Larzul S.A.S.

Située en Bretagne, Larzul est spécialisée dans les produits appétisés à base de bœuf, de volailles cuisinées et dans des recettes composées de produits de la mer. Elle est leader sur le marché français de la langue de bœuf et des abats appétisés.

Rue Henri Lautredou
F - 29720 Ploneour Lanvern
Tél. : +33.2.98.82.68.68
Fax : +33.2.98.87.71.27
www.groupe-larzul.com



Gartal s.a.s. et

Établissements Doussot s.a.s.

Ces deux sociétés bretonnes sont spécialisées dans la préparation de coquilles Saint-Jacques et dans les feuilletés à base de produits de la mer. Elles exploitent notamment les marques Mareval et La Palourdière.

Gartal S.A.S.

Z.A. de Troyalach –
F - 29170 ST. Evarzec
Tél. : +33.2.98.94.61.25
Fax : +33.2.98.94.67.46

Établissements Doussot S.A.S.

Avenue du Coat Kaér 7 –
F - 29300 Quimperlé
Tél. : +33.2.98.39.06.98
Fax : +33.2.98.39.04.26

Gel Manche s.a.s

Située à Carentan en Normandie, Gel Manche prépare et conditionne des terrines de la mer (poissons et crustacés) et des salades traiteurs. L'usine s'est aussi spécialisée dans les produits mixés et moulinés pour hôpitaux. Elle exploite deux marques : Gel Manche Gastronomie et Gel Manche Nutrition, et détient 100% de Gourmet des îles, qui fabrique des plats cuisinés antillais.

ZI du Blactot –
F - 50500 Carentan
Tél. : +33.2.33.71.72.72
Fax : +33.2.33.71.72.73
www.gmgcarentan.com

Simon Dutriaux S.a.s.

Fondée en 1886, Simon Dutriaux est spécialisée dans la fabrication de produits à base de maquereaux fumés et de harengs fumés ou marinés, ainsi que dans la fabrication de plats préparés en frais.

La société fait partie des trois principaux intervenants sur le marché du hareng fumé et est leader du rollmops en France. Elle bénéficie d'une marque forte auprès de la grande distribution dans le Nord de la France.

Le site de production de Simon Dutriaux héberge la société Simon Selection SAS, détenue à 50% par Salm Invest et à 50% par Simon-Dutriaux. Cette entreprise est spécialisée en négoce de saumon fumé pour le marché français.

Parc d'activité du Bois Rigault - Rue Gustave Eiffel
F - 62880 Vendin-Le-Vieil (Lens)
Tél. : +33.3.21.14.24.80
Fax : +33.3.21.14.24.81
www.simon-dutriaux.com

BELGIUM

Altesse Quality Food S.A.

Altesse est une société qui distribue des produits condimentaires (câpres, oignons, cornichons, purée d'ail, piments...) ainsi que des produits ethniques. Elle produit par ailleurs une gamme de préparations culinaires telles que des sauces cuisinées.

Rue de Battice 22B
B - 4800 Petit Rechain
Tél. : +32 4 240 92 40
Fax : +32 4 384 72 64

Delka S.A.

Delka est une société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de sauces froides pour les secteurs de la grande distribution et de la restauration hors domicile. Elle fournit également d'autres sociétés du Groupe en sauces pour leurs préparations.

Rue de Battice 22B
B - 4800 Petit Rechain
Tél. : +32 87 76 63 38
Fax : +32 87 76 57 48
www.delka.be

Merydis S.A.

Merydis S.A. est spécialisée dans la fabrication de sauces chaudes, confits, confitures et sauces d'accompagnement sucrées (topping). Sa gamme de produits complète la gamme des sauces froides de Delka, d'où son implantation sur le site de cette dernière début 2013.

Rue de Battice 22B
B - 4800 Petit Rechain
Tél. : +32 87 76 63 38
Fax : +32 87 76 57 48
www.merydis.be

Salm Invest S.A. / Karras S.A. /

Vendsyssel S.A.

Actives dans le fumage traditionnel du saumon et d'autres spécialités (thon, marlin, truite...), ces sociétés sont aussi spécialisées dans les plats ethniques à base de recettes méditerranéennes (tarama, houmous...). L'ensemble des produits développés permet d'offrir une gamme complète dans le rayon saurisserie (produits de la mer, fumés, marinés et tartinables).

Avenue de Lambusart 11
B - 6220 Fleurus
Tél. : +32 71 816.180
Fax : +32 71 810.376
www.salminvestgroup.be



FILIALES D'APPROVISIONNEMENTS

Afin de mieux contrôler les approvisionnements de matières premières escargot, le Groupe dispose d'usines dans les pays producteurs. Ces sociétés répondent aux normes sanitaires européennes les plus strictes. Elles collectent et préparent les chairs d'escargots ainsi que d'autres produits tels que les anchois. Différents investissements en Europe de l'Est sont envisagés pour compléter ceux qui existent déjà et pour mieux asseoir l'homogénéité et la qualité des matières premières utilisées dans les plats préparés.

Pomarom S.R.L. - Romania

Ramassage et traitement de chairs d'escargots « Hélix pomatia ».

Pomarom est également le centre de collecte des escargots de toute la Roumanie et des pays avoisinants.

Str. Liverzii 41 -
510170 Alba Iulia - Romania
Tél. : +40.25.88.11.200
Fax : +40.25.88.19.370

UAB Camargo U.A.B. - Lithuania

Ramassage et traitement d'escargots « Hélix pomatia ».

Vilniaus R. Sav. - Pakalnes G. 7
Bezdonys, Bezdonių Sen., 15201 Lituanie
Tél. : +370.52.69.64.46
Fax : +370.52.69.64.93

Menetrel - Turkey

Ramassage de chairs d'escargots « Hélix lucorum » et encoquillage pour la production d'escargots préparés. MENETREL s'est aussi diversifiée dans la production d'anchois marinés.

Bilecik - Turkey
Tél. : +90.22.82.16.02.09
Fax : +90.22.82.16.02.08

Turita Ood

Usine d'approvisionnement et de transformation de produits méditerranéens marinés.

21 Hristo G. Danov street
4101 Kuklen-Plovdiv
Bulgarie

DIVISION LIFE SCIENCES





La nature est une source immense d'inspiration pour le développement de solutions, de systèmes et de produits pour l'être humain, dans le respect de la planète.

CHRISTIAN VAN OSSELAER,
MANAGING DIRECTOR DE LA DIVISION LIFE SCIENCES.

DES SOLUTIONS NATURELLES

La Division Life Sciences est active dans la production et la commercialisation de technologies et de produits naturels pour l'agriculture, la parapharmacie, l'agroalimentaire, l'industrie cosmétique et les soins de santé. Certains d'entre eux représentent des alternatives écologiques et durables aux produits chimiques existants. Leader mondial dans les protéases végétales et numéro deux mondial dans la lutte intégrée contre les insectes nuisibles (Integrated Pest Management), la Division investit également dans des solutions innovantes telles que la communication chimique au travers des récepteurs liés au goût et à l'olfaction chez l'être humain.

La Division Life Sciences a célébré en 2018 dix années d'existence. Avec pour matière première la nature, elle occupe aujourd'hui une place de leader mondial dans plusieurs domaines.

Lorsque Biobest intègre le Groupe fin 2007, Christian Van Osselaer propose la création d'un pôle industriel articulé autour de la nature. Pour lui, c'est une évidence : « C'est au sein de la nature que chaque société puise sa matière première et son inspiration, explique-t-il. Nous avons convaincu des partenaires financiers extérieurs et intégré, en plus de Biobest, trois sociétés du Groupe : Sotecna, Sopral et ChemCom, et baptisé cette Division Biofirst. »

La Division s'est construite autour de projets en devenir qui nécessitaient d'importants investissements et développements. En dix ans elle a atteint une taille critique qui légitime la crédibilité des projets, lui assure les moyens d'investir dans la R&D, et lui permet de faire face aux régulations, aux exigences des clients et aux défis de demain.

La Division génère désormais plus de € 100 millions de chiffre d'affaires. La lutte biologique et les extraits végétaux, les deux piliers du Groupe, gardent un grand potentiel de développement et de croissance. « Nous avons également la volonté, confie Christian Van Osselaer, d'intensifier le développement d'extraits naturels dans divers pays du monde. Nous souhaitons créer des synergies entre les activités du Groupe, notamment dans le secteur des extraits naturels dans la lutte biologique. »

En 2018, le Pôle a enregistré une croissance de 21% de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent. L'EBIT-DA a augmenté de 53% tandis que le résultat net a été multiplié par trois. Cette forte progression, continue depuis dix ans, est le résultat des efforts soutenus de l'ensemble des collaborateurs qui ont développé une stratégie ambitieuse de long terme, s'appuyant sur des recrutements de qualité. La Division, de taille familiale au moment de sa création, est devenue un groupe aux compétences élargies. Les métiers de niche, où Floridienne est active, nécessitent une grande

réactivité des équipes qui se sont professionnalisées et renforcées au fil des ans pour répondre à des défis toujours plus nombreux.

BIOBEST

Biobest a poursuivi sa progression, avec une augmentation de son chiffre d'affaires de 28% par rapport à l'exercice 2017. La société enregistre une forte croissance organique. Biobest est devenue majoritaire dans sa filiale en Israël et étend désormais son action à l'Australie, avec l'achat d'une société près de Brisbane. Biobest est ainsi maintenant présente sur l'ensemble des continents. Pour soutenir sa croissance dynamique, tant organique que par voie d'acquisitions, la société a procédé à une augmentation de capital de € 10 millions apportés par la société française Mérieux Développement. Biobest continue à investir dans l'amélioration des processus de production et dans l'automatisation. En optimisant la fiabilité des livraisons, Biobest se renforce dans ses différents marchés, notamment en Amérique du Nord (+38%). Biobest a désormais pris son envol, multipliant son chiffre d'affaires par cinq en dix ans, passant, dans le même temps, de 9 à 21 filiales.



+ 21 %

CHIFFRE D'AFFAIRES

SOPRAL

La société a inscrit ses résultats 2018 dans la continuité de ceux du précédent exercice. Sopral a une nouvelle fois rencontré des difficultés dans l'approvisionnement de vanille verte de qualité. Pour pérenniser ses activités dans ce secteur la société a investi dans des plantations qui devraient donner les premières fleurs en 2019. D'autres projets de culture sont en cours de réalisation pour sécuriser l'approvisionnement de gousses de vanille et pour garantir une traçabilité totale. Avec des partenaires locaux, Sopral a par ailleurs créé une filiale (Biosucré SARL) pour produire du sucre cristallisé, bio et équitable, à Madagascar. Ce projet a été implanté dans une zone de production de cannes à sucre bio (environs de Brickaville) et est soutenu par les différents acteurs. Ce sucre entrera notamment dans le conditionnement des litchis de Sopral. L'usine devrait être opérationnelle courant 2019.

Par ailleurs Sopral a élargi sa gamme de produits avec un poivre vert bio.

SOTECNA

Sotecna a enregistré une amélioration de ses marges par rapport au précédent exercice. Elle a consenti de nouveaux investissements dans ses équipements pour augmenter sa capacité de production. La société poursuit son



développement industriel et commercial autour de produits dérivés de l'escargot, notamment dans les domaines pharmaceutique et cosmétique. Sotecna a également démarré une production de yuzu pour en extraire de l'huile essentielle entrant dans la fabrication de parfums. Afin de gérer sa croissance dans les huiles essentielles et de sécuriser ses approvisionnements, la société a intensifié ses collaborations avec des fermiers locaux belges.

Sotecna a participé à plusieurs salons pour mieux se faire connaître à l'international, notamment en Amérique du Nord.

ENZYBEL

La société est en forte croissance, avec une augmentation organique exceptionnelle de 37% de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2017 et un doublement de son EBITDA. Les enzymes dérivés d'animaux, produits par la filiale Enzybel Pharma, qui comptent de nombreuses applications dans le secteur pharmaceutique, sont en forte progression. Le développement important des activités enzymes est le fruit des efforts conjoints des équipes de ventes, qui ont positionné de manière optimale les produits dans leurs différents domaines d'applications et ont initié le développement de nouveaux marchés géographiques, et des équipes de R&D qui ont mieux caractérisé les produits. Les responsables de la production ont procédé à des augmentations de capacités et les services d'approvisionnements ont sécurisé les volumes additionnels.

La société a diversifié son approvisionnement en latex brut de papaye en créant une filiale en Inde, nouvelle tête de pont vers ce marché.

Enzybel International (Villers-le-Bouillet), première usine de papaïne au monde, a été certifiée aux normes pharmaceutiques (GMP) par les autorités belges.

Le pôle Enzymes poursuit ses investissements dans les équipements pour augmenter ses capacités de production.

La société a proposé au marché son premier mélange enzymatique, un attendrisseur de viande 100% naturel et végétal, à destination du secteur de la restauration.

Le Groupe est désormais prêt pour se déployer plus avant au niveau international et augmenter ses capacités de production.

KAMAPIM

Fraîchement créée dans la province de Madang en Papouasie Nouvelle Guinée, KAMAPIM développe un nouveau business modèle dans la filière vanille naturelle. Floridienne souhaite dynamiser cette filière de manière durable en collaboration avec plusieurs communautés. Les premières productions sont attendues pour fin 2019.

CHEMCOM

Restée longtemps dans une phase R&D, ChemCom, référence mondiale de la biologie moléculaire et cellulaire de l'olfaction humaine, a participé pour la première fois à plusieurs colloques et salons en 2018, suscitant l'enthousiasme des sociétés actives dans ce domaine.

La société a déposé de nouveaux brevets : notamment un bloquant de l'odeur terreuse et un récepteur lié à une molécule de grand intérêt pour la parfumerie (musc).

ChemCom a en outre noué un accord de collaboration avec la société Symrise S.A., numéro 4 mondial des arômes et parfums, pour le co-développement de nouvelles formules pour combattre certaines des mauvaises odeurs corporelles à l'aide de molécules bloquantes.



+ 53%

EBITDA



L'homme vise le maximum. La nature sélectionne l'optimum.

CHRISTIAN VAN OSSELAER, MANAGING DIRECTOR DE LA DIVISION LIFE SCIENCES

QUEL ESPRIT GÉNÉRAL PRÉVAUT AU SEIN DES ÉQUIPES ?

Créativité, humilité, passion et pragmatisme animent l'ensemble des collaborateurs de la Division. Les équipes ont gardé un esprit d'entreprenariat, indispensable pour réussir dans nos ambitions. Nos métiers donnent aussi du sens à notre travail. Nous partageons des valeurs communes. La nature nous inspire des solutions au bénéfice des gens pour un monde meilleur.

DANS VOS MÉTIERS LA RECHERCHE REVÈT UNE IMPORTANCE PARTICULIÈRE...

Nous nous efforçons d'avoir une démarche créative qui se démarque des approches classiques. L'agriculture a besoin, par exemple, de solutions alternatives aux produits chimiques classiques. Pour plusieurs raisons, les grandes structures actuelles sont peu (ou plus) adaptées à la prise de risque en entreprise et donc à la réelle innovation. Elles la sous-traitent souvent auprès de sociétés plus petites... ou les rachètent. L'innovation vient donc des structures de taille moyenne, telles que la nôtre. Nous employons plus de 50 chercheurs au sein de la Division. Ce n'est pas encore suffisant dans l'absolu, mais nos moyens augmentent, à l'instar de nos ambitions.

LA DIVISION GARDERA-T-ELLE DANS LE FUTUR UN RYTHME DE DÉVELOPPEMENT AUSSI SOUTENU QUE POUR SA PREMIÈRE DÉCENNIE D'EXISTENCE ?

La Division entre dans une deuxième phase, celle de la consolidation. Notre croissance devrait rester ambitieuse, probablement de plus de 20% pour 2019. Notre objectif est d'à la fois assurer notre présence dans les marchés où nous sommes actifs, tout en continuant à augmenter la taille de notre portefeuille de produits, et d'innover dans nos applications. La bromélaïne, par exemple, offre de belles potentialités. Les opportunités pour la globalité de nos produits, alternatives naturelles à la chimie, sont considérables.



LES SOCIÉTÉS DE LA DIVISION

Biobest S.A.

Biobest, numéro deux mondial de la lutte intégrée (Integrated Pest Management), est une société belge spécialisée dans la pollinisation biologique par les bourdons et dans la lutte biologique grâce aux insectes et acariens auxiliaires utiles (beneficial insects and mites). Elle exporte dans plus de 60 pays ses six espèces de bourdons et sa quarantaine d'espèces d'insectes utiles.

Biobest dispose d'un laboratoire pour tester sur les solutions biologiques (telles que insectes et acariens) les effets secondaires des produits chimiques commercialisés ou en phase de développement par les industriels de la chimie, et permettre ainsi à ceux-ci de mieux caractériser et positionner leurs produits agricoles.

Ilse Velden 18 – B 2260 Westerlo

Tél. : +32.14.25.79.80

Fax : +32.14.25.79.82

www.biobest.be



Enzybel International S.A.

La société Enzybel International est le leader mondial dans le domaine de l'extraction et du raffinage des protéases d'origine végétale. Ces enzymes naturelles servent à dégrader les protéines afin de les réduire en composés de petite taille, plus facilement utilisables ou assimilables ou conférant des propriétés nouvelles.

En plus de la papaïne, issue du latex de papaye, l'enzyme la plus commercialisée des protéases végétales, Enzybel produit deux autres enzymes importantes : la bromélaïne et la ficine, extraites respectivement de l'ananas et de la figue.

Les protéases végétales sont utilisées dans plusieurs applications alimentaires humaines ou du bétail (attendrissement de la viande, fabrication d'hydrolysats de protéines, modification du goût), cosmétiques (traitement et soin de la peau) et médicales (traitement symptomatique du cancer, aide à la digestion, anti-inflammatoire).

Rue de Waremme 116

4530 Villers-le-Bouillet

Belgique

Tél. : +32 4 259 93 30

Fax : +32 4 259 93 39

www.enzybel.com



Enzybel Pharma S.A.

Enzybel Pharma a été créée fin 2016 dans le but de compléter le portefeuille d'enzymes naturels d'ENZYBEL, en y ajoutant une gamme d'enzymes d'origine animale (pancréatine, trypsine, pepsine,...). Elle commercialise ces produits dans divers secteurs d'activité tels que la pharmacie et les nutraceutiques.

Rue de Waremme 116
4530 Villers-le-Bouillet

Belgique

Tél. : +32 4 259 93 30

Fax : +32 4 259 93 39

www.enzybel.com

Sopral - Madagascar

Sopral, située à Madagascar, est active dans la production et la commercialisation de poivre vert (un des meilleurs du monde), de poivre sauvage, de certaines huiles essentielles (cannelle, poivre, girofle, niaouli, ravintsara), de fruits transformés fair trade (litchi, mangue, ananas, physalis, grenade), et de vanille.

En vanille, un procédé industriel physique a été développé pour produire une vanille plus riche en vanilline qui est destinée à la production d'arômes naturels.

Des alliances stratégiques ont permis à Sopral de devenir un acteur majeur dans la transformation et la commercialisation de diverses ressources naturelles de l'île, notamment un engrais organique (guano).

Pk4, Route de Fenerive

501 Tamatave

Madagascar

Tél. : +261.2053.316.30

Fax : +261.2053.316.50

www.sopral-Madagascar.com

Sotecna S.A.

Sotecna est spécialisée dans la production d'huiles essentielles 100% pures et naturelles pour l'industrie alimentaire et la parfumerie. Pionnière dans les huiles essentielles d'allium (poireau, ail, oignon), de raifort, de moutarde, d'angélique, de livèche et de carotte, elle fournit les plus grandes sociétés d'arômes et de parfums.

Rue des Gaulois 7B
7822 Meslin-l'Evêque
Belgique
Tél : +32 68 28 31 02
Fax : +32 68 28 18 01
www.sotecna.com

ChemCom S.A.

ChemCom, créée en 2000, est une référence internationale dans le monde de la communication chimique. Elle aide les secteurs de l'alimentation, des cosmétiques, de l'agriculture et de la pharmacie à découvrir, sélectionner et affiner certains produits dans les domaines du goût, de l'olfaction, ainsi que des phéromones.

ChemCom a développé un nez humain artificiel clonant et exprimant l'ensemble des récepteurs olfactifs. La déorphanisation de tous les récepteurs olfactifs permet non seulement la compréhension de la perception, de la reconnaissance et de la discrimination d'odeurs, mais représente aussi un outil puissant, robuste et industriel pour la découverte de nouveaux produits. La nouvelle approche biomoléculaire pour les industries d'arômes et de parfums permet de découvrir, d'optimiser, de perfectionner ou de remplacer certains produits existants pour les rendre plus efficaces, mieux adaptés et protégés.

Dans le domaine de l'agriculture, ChemCom étudie les communications chimiques des plantes et des insectes. Interférer dans ces communications permettrait d'influencer le comportement des insectes, par exemple en les repoussant en dehors de zones à protéger au moyen de signaux répulsifs, en les attirant à un endroit pour les éliminer ou en bloquant leurs chémorécepteurs avec des antagonistes spécifiques. Des produits «verts» non toxiques pour l'homme, à action très spécifique et utilisables en très faible concentration, pourraient ainsi voir le jour.

Route de Lennik 802
B 1070 Bruxelles
Tél. : +32.2.353.00.28
Fax : +32.2.353.05.81
www.chemcom.be



DIVISION CHEMICALS





***L'action de la Division
s'inscrit dans une volonté
de privilégier l'économie
durable et circulaire
et des processus de
production respectueux
de l'environnement.***

GAËTAN WAUCQUEZ, CEO DE FLORIDIENNE

TECHNOLOGIES D'AVENIR

La Division Chemicals se compose d'entreprises présentes dans les additifs pour la stabilisation du PVC. Le Groupe est également actif dans le recyclage des batteries industrielles et automobiles (hybrides et électriques).





+10%

CHIFFRE D'AFFAIRES

La Division Chemicals de Floridienne est présente à la fois dans des secteurs classiques, comme les additifs pour la stabilisation du PVC, et dans des niches à fort potentiel comme le recyclage des batteries des véhicules hybrides et électriques.

Le chiffre d'affaires de la Division progresse de 10% pour s'établir à € 60,3 millions à fin 2018.

L'accroissement des volumes de batteries collectées chez SNAM et la hausse des prix des métaux purifiés revendus sur le marché ont eu un impact positif sur les activités. L'EBITDA recule néanmoins de 16%, à € 5,4 millions en 2018, contre € 6,4 millions en 2017. L'environnement économique et des cours de change, difficiles sur certains marchés en stabilisants de PVC, ont pesé sur les résultats opérationnels d'IKA et de Kimflor.

La notion de durabilité est au cœur des activités de la Division qui met en œuvre des technologies propres.

Floridienne a banni l'utilisation de métaux lourds dans ses stabilisants PVC et privilégie des procédés et formulations qui évitent l'utilisation du plomb, de l'étain et du cadmium.

La SNAM, leader européen dans le processus de recyclage des batteries Nickel et Lithium ion (outils de chantier, systèmes d'alarme, avions, trains grande vitesse, véhicules hybrides et électriques...), a noué des partenariats avec la quasi-totalité des constructeurs automobiles, incluant Tesla depuis 2018.

Ce succès a été rendu possible grâce aux équipes de SNAM qui ont non seulement développé une grande compétence dans le recyclage et l'affinage des métaux mais aussi une très bonne connaissance du secteur automobile dont plusieurs membres du comité de direction sont issus.

Afin de gagner ce marché, l'usine de SNAM a dû démontrer aux plus grands acteurs du secteur automobile, à la suite d'audits industriels pointus, l'efficacité de ses procédés de recyclage.

Le rôle de SNAM consiste à récolter sur le marché les batteries à base de nickel et de lithium ion, à leur donner une deuxième vie quand c'est possible et à les traiter à travers un recyclage spécialisé quand c'est nécessaire. Son recyclage très performant permet la réutilisation de plus de 80% de la masse de la batterie dans la fabrication de nouveaux produits.

COUT ZERO

La SNAM a initié et finalisé, avec l'aide du CEA en France la mise au point technologique d'une deuxième vie pour les batteries usagées des véhicules hybrides et électriques.

Donner une seconde vie aux batteries permet de les réutiliser après reconditionnement dans le stockage de l'électricité verte produite par les éoliennes et les panneaux solaires.

L'ambition de SNAM à travers son projet « Second life » est double :

- 1) Contribuer à résoudre les différences de timing entre la production d'énergie et les besoins des consommateurs et donc de stocker les surplus de production pour les injecter ultérieurement dans le réseau, et
- 2) Permettre le recyclage des batteries des véhicules électriques et hybrides à un coût zéro.

Le nombre des batteries rechargeables à traiter progresse de manière exponentielle, suivant la courbe de vente des véhicules de nouvelle génération. SNAM a, dans ce contexte, mis en place une logistique performante de collecte de batteries usagées, avec la création de boîtes spéciales de transport,



STABILISANTS VERTS

IKA et Kimflor, actives dans les stabilisants pour PVC, proposent deux alternatives au plomb dans la fabrication du PVC destiné aux marchés des châssis de fenêtre et des tubes et raccords : la stabilisation calcium-zinc, utilisable pour toutes les applications ; et la stabilisation organique, sans métaux lourds, pour laquelle IKA est détentrice d'un brevet. La gamme des GreenStab®, réservée aux tubes et raccords en PVC et au PVC souple, est appelée à s'élargir à d'autres applications.



L'ambition du marché automobile de réduire les émissions de CO₂ de 50% d'ici 2050, tant dans l'utilisation, la fabrication des véhicules qu'au niveau de leur recyclage, offre l'opportunité à la SNAM de conforter son avance dans le secteur du recyclage des batteries de la nouvelle génération.

Dans les prochains mois, la SNAM s'adossera à un partenaire industriel qui lui donnera l'assise opérationnelle et financière pour conforter sa place de leader européen dans le domaine du recyclage des batteries des véhicules hybrides et électriques. Ce marché deviendra gigantesque dans les années à venir et l'aide d'un grand groupe industriel sera très utile pour saisir pleinement cette opportunité.

-50 %

ÉMISSIONS DE CO₂



GAËTAN WAUCQUEZ, CEO FLORIDIENNE



Source de fierté.

LE RECYCLAGE DE BATTERIES, INITIÉ PAR SNAM RENCONTRE UN GRAND INTÉRÊT

Eric Nottez, Président de SNAM :
La SNAM a réussi à parfaitement se positionner pour accueillir l'énorme gisement de batteries automobiles hybrides et électriques à venir. La quasi-totalité des constructeurs automobiles lui font désormais confiance. C'est une source de fierté. De nouveaux investissements sont consentis dans les capacités de production et dans son projet de réutilisation des batteries « de seconde vie » permettant de prolonger la durée de vie totale des batteries automobiles.

LES STABILISANTS PVC ONT CONNU UNE ANNÉE DIFFICILE...

Gaëtan Waucquez : La Division a été confrontée à un environnement économique et des cours de change difficile sur certains de nos marchés en stabilisants PVC. Ce contexte a pesé sur notre rentabilité. L'EBITDA de la Division, pour l'exercice écoulé, a reculé de 16% à € 5,4 millions, contre € 6,4 millions en 2017. Par ailleurs, le contexte politique actuel de la Turquie invite à la vigilance concernant notre filiale Kimflor.

LES SOCIÉTÉS DE LA DIVISION

IKA GMBH & Co. KG

Spécialisée dans la formulation et la production de stabilisants à base de plomb et de stabilisants de nouvelle génération à base de calcium-zinc et organiques (sans métaux lourds), IKA vend ses produits essentiellement en Europe de l'Est et en Russie.

Chemiepark Bitterfeld Wolfen, Areal A
Filmstrasse 4, D 06766 Wolfen
Tél. : +49.34.94.69.61.0
Fax : +49.34.94.69.61.10
www.ika-Wolfen.de

KIMFLOR A.S.

KIMFLOR, détenue par Floridienne (qui est majoritaire) et un partenaire turc (M. Demirel, 25%), a pour but d'ouvrir et de développer de nouveaux marchés en Europe centrale et en Asie, principalement dans le domaine des stabilisants pour PVC. KIMFLOR a investi dans la construction d'un atelier de production de stabilisants de nouvelle génération à base de calcium-zinc.

Izmir Aydin Karayolu 35 Km.29
Ekim Mah. No :23
35875 Torbali Izmir
Turquie
Tél. : +90.232.853.90.66
Fax : +90.232.853.90.65
www.kimflor.com

SNAM S.A.S.

Acteur leader dans le processus de recyclage des batteries rechargeables à base de Ni/Cd (nickel/cadmium), de NiMH (nickel métal hydrure) et Li-ion (lithium-ion), la SNAM récupère les batteries en Europe, aux Etats-Unis et en Asie-Pacifique chez les fabricants d'accumulateurs, les associations nationales de collecte et les collecteurs indépendants. Après séparation des composants, elle revend le nickel et le cadmium. Elle s'est récemment spécialisée dans la collecte des batteries des voitures hybrides et électriques, marché sur lequel elle occupe actuellement une position de leader en Europe.

SNAM possède également la société VERA CHIMIE DEVELOPPEMENTS S.A.S.

Avenue Jean Jaures 4
F 12110 Viviez
Tél. : +33.5.65.43.77.30
Fax : +33.5.65.43.03.95
www.snam.com

VERA CHIMIE DEVELOPPEMENTS S.A.S.

Cette filiale de SNAM, située dans la région lyonnaise (France), formule et commercialise des additifs pour le secteur de la galvanisation.

Zone Industrielle du Broteau
Rue du Broteau
F 69540 Irigny
Tél. : +33.4.78.90.52.52
Fax : +33.4.78.90.33.20
www.verachimie.fr





RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de notre groupe et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2018, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2019.

Floridienne investit dans des marchés de niche, avec une attention particulière pour les secteurs de l'alimentation festive (« Food »), des sciences du vivant (« Life Sciences ») et de la chimie (« Chemicals »). A côté des trois Divisions opérationnelles mentionnées ci-avant, nous renseignons également à titre informatif sous « Division Corporate », l'ensemble d'activités de services et de consultance rendu par Floridienne SA à ses filiales.

La société répartit ses risques d'investissements entre des entreprises rentables, des entreprises à rentabilité émergente et des entreprises à rentabilité potentielle.

RESULTATS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2018

Les activités de Floridienne ont connu des performances contrastées en 2018, avec des belles progressions enregistrées dans nos métiers porteurs des sciences du vivant et du recyclage, et une année plus difficile dans le Food et les stabilisants pour PVC.

Le chiffre d'affaires 2018 de Floridienne Group s'élève à € 383 millions, en croissance de 4% par rapport à € 367 millions en 2017. Cette progression s'explique principalement par une forte croissance organique du chiffre d'affaires dans la Division Life Sciences, et par les entrées de périmètre pour un montant de € 6,6 millions.

L'EBITDA s'élève à € 24,1 millions au 31 décembre 2018, en croissance de 8% par rapport à € 22,4 millions en 2017. Le résultat opérationnel, quant à lui, progresse de 4% à € 14,0 millions.

En 2018, le groupe a bénéficié d'effets de change plus équilibrés entre les différentes devises auxquelles il est exposé qu'en 2017, qui avait été marquée par une dépréciation généralisée des devises étrangères par rapport à l'euro. Les effets de change sont dès lors positifs de € 0,1 million contre une perte de € -1,5 million en 2017. Il est à noter, chez Kimflor, que le résultat lié aux effets de change entre le TRY et le USD et EUR, et directement lié aux opérations commerciales, a fait l'objet d'un reclassement dans les résultats opérationnels pour un montant de 1,1 MEUR à fin 2018 (reclassement 2017 également pour un montant de 0,4 MEUR).

Le résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence s'élève à € 0,8 million en 2018, en baisse de € -0,2 million par rapport à 2017. Hors effets de périmètre, le résultat des so-

cietés consolidées par mise en équivalence aurait été stable par rapport à l'année passée.

La réévaluation du pouvoir de contrôle du groupe Floridienne sur ses filiales marocaines BIOBEST MAROC et BIOBETTER en juillet 2018 a abouti à la consolidation globale de ces sociétés à partir du 1er juillet 2018 et a entraîné la reconnaissance d'une plus-value (non récurrente) sur cession d'actif non courant d'un montant de € 4,8 millions, conformément à IFRS 3.

Le résultat consolidé avant impôts s'élève par conséquent à € 16,5 millions, contre € 9,9 millions en 2017.

Le Conseil d'administration de Floridienne a reconstruit ses règles de reconnaissance des actifs d'impôts différés sur pertes fiscales en 2018, suite aux résultats décevants de certaines de ses filiales au cours de l'exercice. Il a été décidé de déprécier l'entièreté des actifs d'impôts différés sur les filiales qui ont connu une nouvelle perte cette année, et de limiter la récupération des pertes activées dans les filiales générant du profit, sur base d'un budget à plus court terme permettant d'augmenter la visibilité sur leur récupération. Ceci a mené à une perte de valeur sur des impôts différés actifs sur l'exercice 2018 de € -2,7 millions.

Le groupe clôture dès lors son exercice 2018 sur un résultat net consolidé de € 10,5 millions, en hausse de 31% par rapport à € 8,0 millions en 2017. Le résultat net part du groupe progresse à € 8,3 millions, contre € 6,9 millions au 31 décembre 2017.

Les fonds propres consolidés augmentent de € 26,7 millions à € 133,0 millions au 31 décembre 2018, contre € 106,3 millions au 31 décembre 2017. Cette hausse des fonds propres s'explique, outre le résultat généré au cours de l'exercice, également par l'augmentation de capital de € 10,0 millions réalisée par un tiers dans BIOBEST en mai 2018, et par la reconnaissance d'un goodwill de € 12,1 millions sur la consolidation globale de BIOBEST MAROC et BIOBETTER à partir du 1^{er} juillet 2018.

L'endettement net du groupe a augmenté de € 3,0 millions en 2018, à € 82,3 millions, et s'explique par les acquisitions réalisées au cours de l'exercice. La situation de trésorerie consolidée est solide à € 29,8 millions.

Au 31 décembre 2018, le groupe respecte l'ensemble de ses covenants financiers.

DIVISION FOOD

Modification de périmètre

Il n'y a pas eu de modification de périmètre dans cette Division au cours de l'exercice 2018.

Activité 2018

La performance financière de la Division Food n'a pas été bonne en 2018.

Le chiffre d'affaires de la Division s'élève à € 204,1 millions au 31 décembre 2018 par rapport à € 210,0 millions au 31 décembre 2017. Cette baisse de 3% s'explique par la perte de certains marchés de trading de saumon fumé, et par une activité difficile en général dans cette Division en 2018.

L'EBITDA se dégrade de € -2,5 millions à € 4,2 millions au 31 décembre 2018 par rapport à € 6,7 millions au 31 décembre 2017. Deux filiales de l'activité Traiteur de la mer ont connu des difficultés opérationnelles diverses en 2018, liées à des problèmes de gestion en voie de résolution. Dans ce cadre-là, la Division Food a lancé en 2018, un plan stratégique de simplification et de spécialisation de ses sites de production et de ses structures organisationnelles. Ce plan s'étalera sur plusieurs années et ne commencera à montrer ses effets qu'en 2019.

Le résultat net de la Division Food recule à € -2,4 millions au 31 décembre 2018 contre € 2,4 millions au 31 décembre 2017. A noter, dans le cadre des nouvelles règles de reconnaissance des Impôts différés actifs décidées par le Conseil d'Administration de Floridienne, les dépréciations non récurrentes actées à hauteur de € -2,1 millions dans cette Division, suite à la réestimation de la probabilité de récupération de ces pertes fiscales dans une avenir prévisible. Le résultat net récurrent s'élève à € -0,3 million.

Risques et incertitudes

Larzul (société détenue à 50% par le Groupe Floridienne) :

Differentes procédures judiciaires sont toujours en cours concernant cette société. Ces procédures n'ont pas connu d'avancées significatives au cours de l'exercice 2018, ne nous permettant dès lors pas encore d'exercer nos droits ni de déployer notre stratégie industrielle autour de cette société.

Dans l'attente, et en l'absence d'indicateurs négatifs concernant la rentabilité de Larzul, le Conseil a décidé de maintenir la valeur de cette participation et de notre créance dans les comptes consolidés inchangées par rapport à leur valeur comptable historique, soit respectivement € 2,6 millions et € 1,5 million. Sur le plan comptable, cette participation est comptabilisée dans les Autres actifs financiers non courants du bilan consolidé (voir la note 15 du Rapport annuel pour plus d'informations sur cette rubrique), en absence d'un pouvoir de contrôle sur la société.

DIVISION LIFE SCIENCES - BIOFIRST

Modification du périmètre

En 2018, BIOBEST a procédé à plusieurs nouvelles acquisitions, visant à élargir sa gamme de produits et à augmenter ses parts de marché dans certaines régions.

Ainsi, BIOBEST a acquis en janvier 2018 une majorité dans la société allemande IVOG, qui produit des pièges à insectes et d'autres outils de lutte biologique. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'accroissement de l'offre de produits de BIOBEST. Cette société a été consolidée tant bilanarialement qu'au niveau du compte de résultats à partir du 1^{er} janvier 2018.

En juillet 2018, BIOBEST a pris le contrôle sur sa participation minoritaire dans la société israélienne POLYAM, au moyen d'une augmentation de capital dans cette société. Cette

société a dès lors été consolidée selon la méthode globale à partir du 1^{er} juillet 2018, sans que cette opération ne mène à des impacts P&L significatifs.

Toujours en juillet 2018, BIOBEST a décidé de revoir son appréciation du pouvoir de contrôle qu'elle exerce sur ses joint-ventures marocaines BIOBEST MAROC et BIOBETTER, en raison de la totale intégration de ces filiales dans l'organisation de BIOBEST GROUP, que ce soit d'un point de vue économique ou décisionnel. Ces deux sociétés ont dès lors été consolidées selon la méthode globale à partir du 1^{er} juillet 2018, avec reconnaissance de minoritaires à 50%. Cette opération a eu un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2018, tant au niveau de ses résultats (+€ 4,8 millions de plus-value) que de ses Fonds propres (+€ 15,6 millions).

Enfin, en décembre 2018, BIOBEST a acquis la société turque BKS, active dans la production et la commercialisation de solutions de monitoring des cultures et de piégeage d'insectes nuisibles. Cette société a été consolidée bilanarialement au 31 décembre 2018, et sera consolidée en résultats à partir du 1^{er} janvier 2019.

L'activité Enzymes de la Division a également procédé à une acquisition en 2018, avec une prise de participation minoritaire, en juillet 2018, dans la société italienne TERHORMON, active dans la production d'enzymes d'origine animale. Cette opération nous a permis de nous intégrer dans la chaîne de valeur des enzymes d'origine animale. TERHORMON a été consolidée par mise en équivalence à partir du 1^{er} juillet 2018.

Activité 2018

Le chiffre d'affaires de la Division Life Sciences s'élève à € 118,5 millions au 31 décembre 2018 contre € 98,0 millions au 31 décembre 2017. Cette hausse de 21% s'explique par une croissance soutenue dans les différentes activités de la Division. Ainsi, BIOBEST a poursuivi sa croissance organique sur ses différents marchés, en construisant son offre autour des insectes pollinisateurs et prédateurs, et des biopesticides. De son côté, ENZYBEL a connu un développement très important dans les enzymes d'origine animale, venant compléter l'offre historique de cette activité dans les enzymes d'origine végétale.

L'EBITDA de la Division progresse de 53% à € 16,5 millions au 31 décembre 2018 comparé à € 10,7 millions au 31 décembre 2017. Cette évolution s'est également manifestée de manière soutenue dans l'ensemble des activités de la Division, bien positionnées dans leurs marchés respectifs.

Le résultat net de la Division Life Sciences progresse à € 11,8 millions au 31 décembre 2018 contre € 4,1 millions au 31 décembre 2017. Hors éléments non récurrents (plus-value de € 4,8 millions sur BIOBEST MAROC et dépréciations d'actifs d'impôts différés à hauteur de € -0,6 million), le résultat récurrent de la Division progresse de 85% à € 7,6 millions.

Risques et incertitudes

La procédure opposant Chemcom à Givaudan dans le cadre de la répartition des actifs de leur filiale commune en liquidation TecnoScent suit son cours, sans avancée significative. En absence d'un risque de « cash-out flow » le Conseil d'administration n'estime pas devoir provisionner de montants relatifs à ce litige.

DIVISION CHEMICALS

Modification de périmètre

Il n'y a pas eu de modification de périmètre dans cette Division au cours de l'exercice 2018.

Activité 2018

Le chiffre d'affaires de la Division Chemicals progresse de 2% pour s'établir à € 60,3 millions au 31 décembre 2018 contre € 59,2 millions au 31 décembre 2017. Cette hausse vient de l'accroissement des volumes de batteries collectés chez SNAM, compensant la baisse d'activité dans les stabilisants PVC.

L'EBITDA de la Division recule de 16% à € 5,4 millions en 2018, contre € 6,4 millions en 2017. Cette baisse est attribuable essentiellement à la volatilité des cours de change sur certains de nos marchés en stabilisants PVC. De son côté, l'EBITDA de SNAM a continué de progresser en 2018.

Le résultat net de la Division Chemicals s'élève à € 3,1 millions au 31 décembre 2018, contre à € 3,5 millions au 31 décembre 2017, dans la continuité par rapport aux résultats opérationnels dégagés par ces différentes sociétés.

Risques et incertitudes

Une partie significative du chiffre d'affaires de l'activité Stabilisants PVC est réalisée dans des zones géopolitiquement exposées, notamment la Russie et la Turquie. IKA et Kimflor ont souffert de cet environnement en 2018, tout en maintenant un niveau de rentabilité globalement solide. 2019 est attendue en progression dans cette activité.

CORPORATE

La Division Corporate comprend un ensemble d'activités de services et de consultance rendus par Floridienne à ses filiales, ainsi que des activités de négoce de produits alimentaires.

Cette activité a généré une perte de € -2,0 millions en 2018, stable par rapport à 2017.

Comptes statutaires et affectation des résultats

Il n'y a pas eu de modification de l'activité chez Floridienne S.A. en 2018 par rapport au passé. L'activité de cette société consiste en l'investissement dans des marchés de niche dans trois secteurs d'activité, la Chimie, l'Alimentation festive et les Sciences du vivant. La société répartit ses risques entre des entreprises rentables, des entreprises à rentabilité émergente et des entreprises à rentabilité potentielle.

L'exercice de Floridienne S.A. se clôture par une perte nette de € -0,4 million contre un bénéfice de € 79,8 millions en 2017.

Compte tenu d'un report à nouveau de € 111,6 millions, le bénéfice disponible à affecter s'élève à € 111,2 millions.

Nous vous proposons de répartir le bénéfice à affecter en :

- € 2,1 millions pour la rémunération du capital ;
- € 109,1 millions pour le report à nouveau.

Le Conseil proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer un dividende brut de € 2,1 par action donnant droit à des dividendes (ie. exclusion faite des actions propres), au titre de l'exercice 2018.

ACHAT D'ACTIONS PROPRES

Le groupe n'a pas procédé à l'achat d'actions propres au cours de l'exercice 2018.

Le nombre total d'actions propres détenues par Floridienne au 31 décembre 2018 est de 17.363 sur un total d'actions émis de 996.857, ce qui représente une valeur de € 3.175.693 sur base d'un cours de € 182,9 au 31 décembre 2018.

La valeur moyenne d'acquisition de ces actions propres est de € 107,53 par action.

Les actions propres ont été acquises dans le passé avec l'autorisation de l'Assemblée Général octroyant au Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir en Bourse ou autrement, un maximum de 180 000 actions de la société, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20% au cours de clôture le plus bas des 20 derniers jours de cotation précédant l'opération, ni supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation précédant l'opération.

AUTRES RISQUES ET INCERTITUDES

Dans le cadre de notre gestion du risque financier, certaines de nos filiales sont amenées à prendre des contrats de couverture (devises, intérêts ou matières premières) afin de couvrir leur marge commerciale contre les fluctuations de celles-ci. La politique du groupe en matière d'instruments financiers est limitée à des opérations de couverture à l'exclusion de toute position spéculative. Des informations complémentaires concernant la gestion de notre risque de crédit, de taux d'intérêt, de prix de marché et de liquidité sont disponibles dans les notes de l'annexe 27 du rapport annuel.

Pour le reste, nous n'avons pas à signaler d'autres risques et incertitudes que ceux mentionnés dans le rapport annuel.

ENVIRONNEMENT

Nos filiales actives dans la Division Chemicals connaissent des risques inhérents à leur activité. La problématique environnementale est un domaine dans lequel les réglementations et contraintes de prévention sont de plus en plus strictes lors du renouvellement des permis. Le groupe prend les mesures nécessaires pour se conformer à l'ensemble des prescriptions réglementaires en matière d'environnement, notamment par des investissements appropriés et un monitoring structuré. Ces contraintes sont parfois difficiles à quantifier précisément, notamment quand il s'agit d'estimer la valeur actuelle des coûts de remise en état à très longue échéance. Là où cela s'avère nécessaire, des provisions sont comptabilisées afin de se conformer aux engagements légaux, en conformité avec le référentiel comptable.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre effort s'est porté sur l'amélioration qualitative de nos produits, la sécurité, l'anticipation de normes environnementales toujours plus strictes et la mise au point de nouveaux produits en vue de permettre la diversification des activités.

A noter que la plupart des activités de R&D du groupe sont concentrées dans les Divisions Life Sciences et Chemicals.

PERSPECTIVES

Les perspectives de Floridienne Group pour l'année 2019 devraient être bonnes, tirées par la forte croissance de la Division Life Sciences.

La Division Food devrait commencer à profiter des effets de son plan stratégique de simplification de ses structures organisationnelles et de spécialisation de ses sites. Par ailleurs, l'environnement semble s'améliorer pour ce qui concerne les matières premières, laissant envisager un retour à des résultats meilleurs en 2019.

Dans la Division Life Sciences, les perspectives sont favorables. Les marchés dans lesquels évolue Biobest restent bien orientés, et cette société est particulièrement bien positionnée pour participer activement à cette croissance. Notre activité enzymes a atteint aujourd'hui une taille et une crédibilité internationales, lui permettant d'accélérer son développement sur les marchés américains et asiatiques. Quant aux autres produits naturels, l'établissement de prévisions reste un exercice difficile, face à l'incertitude qui pèse sur les prix et volumes disponibles de vanille.

Enfin, dans la Division Chemicals, notre filiale SNAM a réussi à bien se positionner pour accueillir l'important gisement de batteries des automobiles hybrides et électriques. Elle poursuivra ses investissements dans ses capacités de production et dans son projet de réutilisation des batteries « de seconde vie » permettant d'allonger la durée de vie totale des batteries automobiles.

Quant à nos filiales actives dans les stabilisants PVC, IKA et Kimflor, il est plus difficile d'établir des prévisions fiables à leur sujet, étant donné l'environnement de marché complexe dans lequel elles évoluent. Cependant, nous nous attendons également à les voir progresser en 2019.

DIRECTIVE OPA

Dans le cadre de l'information requise en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, nous n'avons repris que les informations ci-dessous, les autres informations étant sans objet pour Floridienne.

1. Structure du capital

En vertu de la Loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, les actionnaires sont tenus de notifier annuellement toute modification de leur participation de contrôle à la FSMA et à la société concernée. Dans ce contexte, ils ont adressé à Floridienne une mise à jour de la structure de l'actionnariat de contrôle qui est reprise ci-dessous:

Beluflo S.A.	391 996	39,32%
Philippe de Spoelberch	216 428	21,71%
S.R.I.W.	84 176	8,44%
Marmor S.A.	75 800	7,60%
Personnes physiques	61 821	6,20%
Gaëtan Waucquez	21 000	2,11%
Finatco S.A.	20 000	2,01%
Floridienne S.A.	17 363	1,74%
Marinwest S.A.	15 000	1,50%
Sigeco S.A.	14 150	1,42%
Dématérialisé / free float	90 919	7,95%
Nombre d'actions	996 857	100%

2. Titres au porteur

Il n'existe plus de titres au porteur de Floridienne SA. En date du 30 novembre 2015, le commissaire a émis un rapport indépendant constatant la suppression des titres au porteur de Floridienne SA, conformément aux dispositions visées à l'article 11 de la loi du 14 décembre 2005.

3. Accord entre actionnaires

Une convention d'actionnaires a été signée en 2013 par Beluflo (39,32%), Gaëtan Waucquez (2,11%) et Philippe de Spoelberch (21,71%). Dans ce cadre, les différents signataires se sont échangés des droits de préemption et des droits de suite.

4. Restrictions légales ou statutaires au transfert des titres

Il n'existe pas de restriction légale ou statutaire au transfert des titres de Floridienne S.A.

5. Restrictions légales ou statutaires à l'exercice du droit de vote

Chaque action donne droit à un vote. Il n'existe pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote et il n'y a pas de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

6. Pouvoirs de l'organe d'administration

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2015, les pouvoirs suivants ont été octroyés au Conseil d'Administration :

- Renouvellement du capital autorisé de € 4 415 000,00 pour une durée de cinq ans.
- Dans le cadre du capital autorisé, autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, à procéder à des émissions d'obligations convertibles ou avec droits de souscription, ainsi qu'à des droits de souscription ou warrants attachés ou non à une autre valeur mobilière, et à limiter ou supprimer le droit de préférence des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées quand bien même celles-ci ne seraient pas membres du personnel de la société ou d'une de ses filiales.
- Dans le cadre du capital autorisé, proroger l'autorisation au Conseil d'Administration pour une période de trois ans, de faire usage du capital autorisé (avec faculté de limiter ou supprimer le droit de préférence aux actionnaires) en cas d'offre publique d'acquisition portant sur des titres émis par la société.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'acquérir ou d'aliéner des actions propres de la société en vue de lui éviter un dommage grave et imminent. Cette autorisation est également valable pour les filiales de la société. Cette autorisation concerne également l'acquisition d'actions de Floridienne S.A. par une de ses filiales.
- Autorisation d'acquérir en Bourse ou autrement, un maximum de 180 000 actions de la société, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20% au cours de clôture le plus bas des 20 derniers jours de cotation précédent l'opération, ni supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation précédent l'opération.

7. Article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

En date du 23 septembre 2007, Floridienne a été avisée par la SA Belufluo que cette dernière détenait 296 997 titres Floridienne soit 34,37% du capital de la société.

En date du 27 août 2018, la SA Belufluo a confirmé détenir 390 035 titres avec droit de vote émis par la SA Floridienne, soit 39,33% du capital.

Au 31 décembre 2018, le nombre de titres détenus par Belufluo s'élevait à 391 996.

INFORMATIONS REQUISES EN VERTU DE L'ARTICLE 523 DU CODE DES SOCIETES

Politique en matière de conflit d'intérêts

La Charte du Gouvernance d'entreprise décrit dans sa partie IV la politique relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, en ce compris les sociétés liées, et les Administrateurs lorsque ces transactions ou autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par des dispositions légales en matière de conflit d'intérêts. Elle prévoit également l'application des procédures particulières prévues par les articles 523 et 524 du Code des Sociétés.

Au cours de l'année 2018 nous n'avons pas à mentionner de conflits d'intérêts intervenus lors des différents conseils d'administration.

DECLARATION DANS LE CADRE DE L'INFORMATION NON FINANCIERE / CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY

Les activités du Groupe Floridienne sont décrites plus en détails dans le rapport annuel.

Notre engagement

La principale préoccupation de Floridienne est de mener des activités rentables et durables, tout en jouant un rôle au sein de la société où ses activités sont menées. Compte tenu du lien essentiel entre la réussite opérationnelle et une société civile forte, l'approche de gestion responsable de Floridienne doit être profitable à l'ensemble des parties concernées.

Notre approche de gestion responsable

Floridienne porte haut ses valeurs de Corporate responsibility, qui sont au cœur de sa vision d'entreprise. Les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») sont essentiels au mode de fonctionnement de Floridienne, non seulement dans le cadre de ses activités d'investissement mais aussi comme entreprise, et plus particulièrement dans ses relations avec son personnel et la société civile où elle est établie.

Les risques principaux auxquels nos sociétés sont confrontées en termes de ESG sont les suivants:

- Environnementaux (division Chemicals)
- Product liability (divisions Food et Life Sciences)
- Risque de réputation

Le groupe considère que l'identification et la communication sur les risques ESG peuvent impacter sa performance et préservent l'image et la réputation du groupe.

Mise en œuvre

En tant qu'entreprise et investisseur responsable, elle décline cette vision à travers plusieurs axes :

Investisseur responsable dans des métiers ayant un impact positif sur l'environnement

Floridienne a progressivement fait évoluer ses métiers, qui à l'origine étaient concentrés sur la chimie traditionnelle, vers des métiers et solutions bénéfiques pour l'environnement.

Ainsi, dans son métier traditionnel des stabilisants pour PVC, Floridienne a remplacé les stabilisants au plomb par des nouveaux produits réalisés à base de calcium zinc ou organiques, n'utilisant plus de métaux. Elle a été un pionnier dans la production et la commercialisation de ces solutions propres sur ses différents marchés (Europe et Turquie notamment).

Dès 1996, convaincue que le recyclage de matériaux usagés était une source d'approvisionnements durable pour ses autres unités de production, elle a investi dans la société SNAM, qui recycle aujourd'hui 9 batteries de véhicules hybrides et électriques sur 10 qui sont en circulation en Europe. SNAM récupère les métaux (nickel, cadmium, cobalt, terres rares) contenus dans ces batteries, qui sinon seraient enfouis en décharge. Cette activité a nécessité des investissements importants de la part de Floridienne dans cette société, pendant longtemps à perte, mais le Groupe reste convaincu – et cela a été démontré cette année – qu'il y a moyen de faire une activité économiquement rentable de ce métier de recyclage.

SNAM a décidé d'aller encore plus loin dans la chaîne d'eco-responsabilité, en lançant un ambitieux projet de « seconde vie » pour ses batteries automobiles usagées. L'idée derrière ce projet, est de prolonger la durée de vie des batteries automobiles, en testant leurs différents composants et en les rassemblant dans des packs de batteries destinées à des applications stationnaires, tels que les parcs éoliens. Ce projet permet dès lors de retarder le recyclage ultime des composants des batteries.

Dans la Division Food du groupe, plusieurs gammes de produits « bio » et « d'origine locale » ont été lancées avec succès, qui non seulement suivent des cahiers des charges très stricts en ce qui concerne la qualité des matières premières utilisées, mais aussi le bilan carbone de celles-ci, forçant les équipes à utiliser dans la mesure du possible des produits de proximité.

Enfin, dans la plus jeune Division du groupe, celle orientée autour des Sciences du vivant, l'utilisation de produits positifs pour l'environnement est au cœur de son ADN, elle qui propose au marché des solutions naturelles en substitution aux produits chimiques ou de synthèse.

Ainsi, BIOBEST, numéro 2 mondial et pionnier de la lutte biologique intégrée, propose une vaste gamme d'insectes « auxiliaires agricoles pollinisateurs ou prédateurs », permettant de limiter l'usage de moyens mécaniques ou chimiques dans certaines cultures.

Nos enzymes d'origine naturelle, nos huiles essentielles végétales et notre extrait d'escargots permettent de remplacer avantageusement l'usage de produits de synthèse dans de nombreuses applications pharmaceutiques, cosmétiques ou alimentaires.

Enfin, nos produits en provenance de Madagascar (vanille, poivre vert, litchis et ananas fair trade) sont parmi les plus qualitatifs de l'île et sont élaborés dans le respect des populations locales.

Utilisant des méthodes de production responsables

Nous investissons constamment dans nos outils de production, afin de les rendre plus efficaces (automatisation des tâches manuelles pénibles), plus ergonomiques (design des équipements pour éviter les risques d'accidents et les charges trop lourdes), moins polluants (traitement des fumées, récupération des excipients), et moins énergivores. Nos packagings sont régulièrement adaptés afin d'y intégrer un maximum de matériaux recyclables.

Enfin, nos différents sites de production utilisent les méthodes et systèmes qualité les plus stricts du marché, et sont audités de manière régulière par des organismes indépendants. Ainsi nos entreprises actives dans les produits alimentaires disposent des certifications IFS et/ou BRC et ISO, alors que nos entreprises plus proches d'applications pharmaceutiques sont certifiées GMP et/ou FSSC. Enfin, nos sites de recyclage de batteries font l'objet régulier d'audits de la part des constructeurs automobiles et des autorités environnementales, et veillent à se situer en permanence largement en-dessous des seuils d'émissions autorisés.

Dans le respect de chacun

La satisfaction de nos clients, l'éthique dans les affaires et le respect de nos employés sont au centre de nos valeurs et considérés par le Groupe comme les meilleurs vecteurs de la réussite à long terme. Entreprise à connotation familiale, Floridienne n'est pas obsédée par le profit à court terme, et favorisera le bien-être de ses employés, au service de ses clients, pour asseoir sa réussite.

Son modèle décentralisé s'appuie de plus sur un grand degré d'autonomie et de confiance accordés aux managers locaux, et de transparence multi-directionnelle dans la communication. L'honnêteté étant à la base de la confiance accordée, les comportements en violation de ce principe seront en revanche immédiatement sanctionnés.

Floridienne veut avoir des relations équilibrées, tant avec ses clients que ses fournisseurs. Elle favorisera la construction de partenariats à long terme, régulés par un dialogue ouvert et respectueux. Ceci implique la fourniture d'un service de qualité, et le respect des engagements pris.

En étant soucieux des Droits de l'homme

Par principe, le respect des droits de l'homme a toujours été inscrit dans la philosophie de Floridienne en matière de gestion responsable.

C'est l'ensemble de la société qui se doit de défendre cet engagement. Les impacts directs et indirects en matière de droits de l'homme sont pris en compte lors des échanges avec les partenaires commerciaux ainsi que dans l'analyse d'investissements, lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents.

En tant que société à portefeuille diversifié, Floridienne reconnaît le rôle qu'elle peut jouer dans le soutien et le respect apportés à la protection universelle des droits de l'homme. Elle considère que le respect et la protection de ces droits sont essentiels pour la création de valeur durable sur le long terme. Dans la mise en oeuvre de ses engagements, le groupe s'efforce de sensibiliser l'ensemble de ses employés aux valeurs de l'entreprise et à leur lien avec le respect des droits de l'homme. Même si Floridienne n'a - à ce jour - pas

encore formalisé des indicateurs de performance et ne dispose pas encore de Déclaration ESG et de Code de Déontologie formalisés, elle est très attentive aux normes éthiques et au risque lié aux ressources humaines.

Et avec un impact positif pour les populations locales avec qui nous collaborons

Etant en contact avec les populations locales dans plusieurs pays avec lesquels nous collaborons (Congo, Madagascar, Indonésie,...), nous sommes soucieux de contribuer positivement au bien-être et au développement de celles-ci, toujours dans une optique de respect mutuel.

Ainsi, au Congo, nous nous sommes associés avec le Parc des Virunga, plus ancien Parc National d'Afrique, dont la volonté, pour lutter contre le braconnage et d'autres trafics, consiste à offrir aux populations entourant le Parc, des sources de revenus stables leur permettant de subvenir à leurs besoins. Nous nous inscrivons dans cette démarche, en apprenant aux villageois à cultiver la papaye, à en extraire le latex et en nous engageant à acheter leur production à des prix définis.

A Madagascar, notre filiale SOPRAL emploie un nombre important de femmes et d'hommes autour de Tamatave sur une base permanente ou saisonnière, leur offrant dès lors un emploi stable, trop rarement accessible dans ce pays, et avec des conditions de travail honorables.

D'autres exemples similaires peuvent être relevés dans d'autres pays où nous sommes présents.

A ce stade-ci, le Groupe ne dispose pas encore de façon centralisée d'indicateurs clés de performance de nature non financière concernant les activités décrites ci-dessus, dans la mesure où ces indicateurs sont analysés, évalués et monitrés localement par les filiales en question.

Éthique et intégrité

Floridienne s'engage à mener ses activités dans le respect des règles d'éthique et conformément aux lois applicables, et interdit la corruption et les autres pratiques illégales afin d'obtenir ou de conserver un avantage commercial. Floridienne ne tolère donc aucun acte de corruption dans le cadre de ses activités. Floridienne attend une adhésion totale de la part de ses Managers Groupe ou locaux, aux règles d'éthique qu'elle a définies.

Gouvernance

Floridienne estime qu'une bonne gouvernance d'entreprise est essentielle pour pouvoir générer des profits durables sur le long terme et s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de gouvernance. La responsabilité en matière d'ESG est prise au niveau du Conseil d'Administration, qui supervise la mise en oeuvre des best practices. Les règles de conduite qui s'appliquent aux membres du Conseil d'Administration de Floridienne et de ses Comités spécialisés, de même que les règles qui régissent le fonctionnement de ces organes, sont exposées dans la Charte de Gouvernance qui est publiée sur le site internet de Floridienne.

En ce qui concerne les risques principaux liés aux différentes activités, nous faisons référence à la section « Autres risques et incertitudes » dans le rapport de gestion.

DECLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En matière de gouvernement d'entreprise, le rapport de gestion contient les informations requises par le code des sociétés ainsi que par le « Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009 » (Code 2009), que la société a adopté comme code de référence. Celui-ci est disponible sur le site de la Commission Corporate Governance.

La charte de corporate governance de Floridienne est disponible sur notre site internet www.floridienne.be.

2. NON-RESPECT DES DISPOSITIONS DU CODE (PRINCIPE « COMPLY OR EXPLAIN »)

Conformément à l'approche « comply or explain » du Code, le Conseil d'Administration attire toutefois l'attention sur les exceptions suivantes au Code 2009:

Séparation des pouvoirs (Disposition 1.5.)

Philippe Bodson exerce actuellement les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de membre du Comité de Gestion.

Administrateurs non exécutifs et management (Disposition 4.12.)

Au cours de l'année 2018, les administrateurs non exécutifs ne se sont pas réunis de manière formelle sans la présence du Comité de Gestion.

Evaluations périodiques des administrateurs (Disposition 4.12)

Contrairement à ce qui est prévu dans le Code, la contribution individuelle des Administrateurs ne fait pas encore l'objet d'évaluations périodiques formalisées. Le Conseil d'Administration estime qu'une telle évaluation individualisée n'est pas requise à ce jour pour assurer le bon fonctionnement du Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration établit régulièrement des contacts bilatéraux avec chacun des Administrateurs en dehors des réunions du Conseil d'Administration. Il procèdera toutefois à de telles évaluations formalisées si, au vu de circonstances particulières, cela s'avère nécessaire ou requis.

Administrateur indépendant dans le comité d'audit (Disposition 5.2.4)

La majorité des membres du comité d'audit doit répondre aux critères d'indépendance. Le comité d'audit est constitué de 3 administrateurs non-exécutifs, dont 1 administrateur répond aux critères d'indépendance au sens de l'article 526ter du Code des sociétés. Ceci est donc conforme au Code des Sociétés.

Au vu du fait que le Comité d'Audit, dans sa composition actuelle, fonctionne correctement, le Conseil d'Administration (en ce compris les membres du Comité d'Audit) estime qu'une majorité d'Administrateurs indépendants n'est pas requise pour assurer le bon fonctionnement du Comité d'Audit. Les membres du Comité d'Audit, tout comme les Administrateurs en général, agissent de façon indépendante et aucun d'entre eux n'est en mesure de dominer la prise de décisions au sein du Comité d'Audit.

Réunion du comité d'audit (disposition 5.2/28)

Le Comité d'audit s'est retrouvé formellement 2 fois au cours de l'exercice 2018.

Audit Interne (Disposition 5.2.17)

Le Code 2009 prévoit qu'une fonction d'audit interne indépendante soit mise en place et que ses ressources et ses compétences soient adaptées à la nature, à la taille et à la complexité de la société. Si la société n'a pas de fonction d'audit interne, la nécessité d'en créer une est évaluée au moins annuellement.

Floridienne ne dispose pas d'une fonction séparée d'audit interne contrairement à ce qui est prévu dans le Code. En revanche, le processus de gestion des risques (opérationnels) est suivi de très près par le Comité d'Audit (nous faisons aussi référence, dans ce cadre-là, à la rubrique « Contrôle interne et gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière » ci-dessous).

Comités de Nomination et de Rémunération (Disposition 5.3)

Au vu de notre petite taille, le Conseil d'Administration n'a pas mis en place de Comité de Nomination car il estime être à même de remplir cette fonction. Un Comité de rémunération existe en revanche de manière formelle.

Règlement du management exécutif (Disposition 6.1.)

Nous ne publions pas de règlement intérieur du management exécutif. A ce jour, c'est le Comité de Gestion qui fixe et contrôle les lignes directrices des responsables des différents pôles.

3. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La société a mis en place une structure de contrôle interne et de gestion des risques du processus d'établissement de l'information financière adaptée à sa taille.

Environnement de contrôle

Le Conseil d'Administration représente l'organe de gestion de la société et assure son leadership entrepreneurial dans un cadre de contrôle prudent et d'identification, d'évaluation et de gestion des risques. Au sein du Conseil d'Administration, la société dispose d'un Comité de Gestion composé du président exécutif et de l'administrateur délégué. Ce comité est épaulé par la Direction financière du groupe, et au sein de chaque Division, par un Comité Division. Le Comité de Gestion est chargé de mettre en place et de maintenir les contrôles internes appropriés et adaptés à la taille du Groupe pour s'assurer de manière efficace que les objectifs sont atteints en matière de fiabilité des informations financières, et de conformité aux lois et aux règlements.

Le Comité d'Audit, instauré en application de l'article 526ter du Code des Sociétés est composé d'Administrateurs non exécutifs et assiste le Conseil d'Administration dans la

surveillance de la gestion de la société et de l'ensemble du Groupe, dans le contrôle de l'efficacité de l'ensemble des processus de contrôle interne et externe de la société et dans la surveillance du processus de suivi global. Ce comité dispose de sa propre charte de fonctionnement.

La société publie son information financière traditionnellement au travers des rapports financiers semestriels et annuels.

Par ailleurs, elle prépare pour chaque exercice un budget annuel qui est discuté et approuvé par le Conseil d'Administration. Les divergences par rapport au plan et par rapport aux prévisions antérieures sont régulièrement mises à jour et analysées par le Comité de Gestion, puis présentées, expliquées et validées par le Conseil d'Administration.

Les responsabilités de chaque organe peuvent être décrites comme suit :

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DE GESTION	COMITÉS PÔLE
Information financière et budget	Validation des comptes, deux fois par an et approbation du budget. Définition des règles d'évaluation du Groupe	Discussion des problématiques d'évaluation	Centralisation de l'information financière au niveau du Groupe et suivi des budgets	Collecte de l'information financière et élaboration des budgets
Stratégie	Définition des axes stratégiques du Groupe		Détermination des politiques et follow up	Mise en œuvre des politiques définies et reporting
Investissements	Validation des développements majeurs, organiques ou par croissance externe		Identification des opportunités	Identification des opportunités
Désinvestissements	Décisions de cession d'activité		Identification des opportunités	Identification des opportunités
Financement	Structure financière consolidée et objectifs		Structuration des financements du Groupe	Structuration des besoins de financement opérationnels
Gestion des risques, contrôle interne, audit interne	Validation des plans d'actions proposés	Propositions au Conseil d'Administration en cas de manquements observés		
Ressources humaines	Le Comité de Rémunération est responsable de la rémunération des membres du Comité de Gestion		Responsable de la rémunération et de l'évaluation des Comités Pôle	Responsables de l'évaluation et des rémunérations au sein de leurs pôles respectifs

Processus de gestion des risques

La politique globale de gestion des risques de Floridienne et de ses filiales dans le monde définit son engagement à assurer un système de gestion des risques efficace à travers le Groupe, dans le but de minimiser autant que possible son exposition aux risques qui seraient de nature à compromettre la réalisation de ses objectifs. Le Comité d'Audit assiste, entre autres, le Conseil d'Administration dans son rôle d'évaluation et de gestion des risques financiers. Il examine régulièrement les domaines dans lesquels les risques sont de nature à affecter considérablement la réputation et la situation financière du Groupe et surveille l'ensemble du processus de gestion des risques de la société.

Le processus de gestion des risques suit deux axes chez Floridienne : la gestion des risques liés au reporting financier et la gestion des risques opérationnels auxquels sont exposées les filiales du Groupe.

Sur le plan de la gestion des risques liés au reporting financier, un inventaire des risques principaux est maintenu tant en ce qui concerne les délais légaux, la fiabilité de l'information financière ou l'indépendance des différentes parties impliquées dans ce processus. Ce relevé sert de fil conducteur à la remontée de l'information, selon une procédure stricte. Les rapports financiers sont établis par le département comptable, revus par la Direction financière et présentés au Conseil d'Administration par le Comité de Gestion, après analyse et sur recommandation du Comité d'Audit. Le département comptable est soutenu par un consultant externe qui dispose d'une connaissance adéquate des normes IFRS, et par un consultant qui est spécialisé en technique de consolidation. Les différentes vérifications opérées aux divers stades de l'établissement de l'information financière portent sur des sujets aussi variés que l'application des IFRS, les opérations significatives de la période, les procédures de consolidation, etc. Les instructions de clôture sont communiquées aux responsables financiers des différentes filiales et des réunions sont tenues périodiquement. L'ensemble des opérations et processus de vérification fait l'objet d'une checklist de clôture et d'une documentation ad hoc.

En ce qui concerne les engagements financiers, le Groupe adopte également une attitude prudente. Il ne recourt à des opérations de couverture (devises, intérêts ou matières premières) que de façon limitée, et jamais dans un but spéculatif. Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont liés à l'évolution des taux de change, des taux d'intérêt (flottants) sur ses lignes de crédit à court terme ainsi qu'à l'évolution des prix des matières premières dans les Divisions Food et Chemicals.

Par ailleurs, et dans le cadre du processus de gestion des risques opérationnels, le Comité d'Audit de Floridienne a mis en place et fait le suivi du processus d'identification et de gestion des risques à tous les niveaux du Groupe, des filiales opérationnelles au Groupe consolidé, en passant par les holdings de contrôle. Ce processus s'est fait en plusieurs étapes : une étape d'identification des risques au niveau de chaque filiale (risk matrix), que ce soient les risques stratégiques, financiers ou opérationnels, et de classification de ceux-ci par ordre d'importance; une consolidation des risques par Division ainsi qu'au niveau du Groupe consolidé ; une évaluation des risques identifiés dans une optique de risque-rendement ; et des propositions de plan d'action à chaque niveau sur les risques évalués comme étant à réduire ou à supprimer.

Cette démarche d'analyse des risques a été réalisée en pleine collaboration avec les équipes locales, dans un esprit de prise de conscience de celles-ci à la gestion des risques dans leurs entités respectives, ce qui illustre la philosophie au sein du Groupe à cet égard.

Chaque étape de ce processus de gestion des risques a été validée par le Comité d'Audit, afin de respecter les règles de bonne gouvernance liées à cette étude. Les différentes constatations et conclusions ont été analysées afin de prendre les mesures (financières/opérationnelles) nécessaires. Les mesures et les systèmes à prendre ou à mettre en place sont différents d'une Division à l'autre et d'une société à l'autre, en fonction de leurs spécificités, et nécessitent des plans d'actions à différents niveaux : des actions globales, des actions au niveau d'une Division, et des actions individuelles. Si la formalisation est relativement aboutie en termes de remontée des informations financières, elle continue à se développer dans les autres domaines de risques. Une mise à jour des risques opérationnels (« risk evaluation ») a été réalisée en 2014 par les responsables des Divisions, et a été présentée au Comité d'Audit fin 2014. Au cours de cette revue, le Comité d'audit n'a pas constaté de nouveaux risques significatifs pour le groupe, et a pu constater que les principaux risques identifiés faisaient l'objet d'un suivi dynamique par les responsables de Divisions.

Une mise à jour formelle des mesures de contrôle (interne) afin de mitiger les risques (« risk mapping ») identifiés est prévue en 2019 et la validation formelle du fonctionnement effectif des dispositions de contrôle interne (« use tests » et « test of operational effectiveness ») est planifiée pour 2020.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle mises en œuvre reposent sur deux aspects que sont une supervision rapprochée des opérations financières par le management ainsi qu'une culture Groupe basée sur des valeurs éthiques fortes adoptées par tous les membres du personnel, et en particulier pour les personnes en charge des postes à responsabilités du Groupe.

Comme décrit ci-dessus, l'établissement des rapports financiers semestriels et annuels suit un calendrier précis, selon un format bien défini, et est soumis à différentes étapes de vérification par des organes internes et externes spécialisés. Ainsi, l'identification des problèmes comptables se fait par le département comptable central en charge de la consolidation, assisté par un consultant externe spécialisé en IFRS pour les aspects techniques et par le Comité de Gestion pour les questions relatives à l'évaluation globale.

Au niveau des risques généraux liés au business de chaque société, outre la conscientisation des équipes locales à la gestion par les risques, le Groupe engage un processus de contrôle interne sur le sujet. En raison de la taille limitée du groupe et de ses ressources humaines, ce processus est mis en place afin de couvrir progressivement l'ensemble des aspects opérationnels.

Information et communication

Le Groupe est attentif à l'information financière et aux communications transmises aux marchés. Une attention particulière est portée à l'exhaustivité de cette information afin que les acteurs du marché soient parfaitement informés de toutes les évolutions du Groupe. Les délais de communication avec les marchés font également l'objet d'un contrôle attentif. Le Groupe considère que l'information financière est

un instrument de communication essentiel et a établi dans ce sens des règles et des contrôles permettant d'assurer que les informations financières importantes soient conformes et disponibles.

Ces procédures sont coordonnées par la Direction financière, préalablement à la publication des comptes semestriels et annuels. Les résultats de ces procédures sont examinés de façon attentive par le Comité de gestion et ensuite avec le Comité d'audit. Un suivi approprié est donné à chaque problème potentiel identifié et une évaluation d'ajustements éventuels à l'information financière projetée est réalisée.

En ce qui concerne la communication interne au Groupe, celle-ci se passe principalement par des canaux directs quoique moins formels compte tenu de la taille limitée du groupe Floridienne. Cette communication plus informelle est considérée positivement par Floridienne dans la mesure où en créant le contact entre les personnes, elle favorise l'échange et une culture d'entreprise forte. La communication informelle accélère également fortement les processus décisionnels, ce qui constitue une des forces de Floridienne aujourd'hui.

Pilotage

Le Comité d'Audit est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôles internes et de gestion des risques.

Le Comité de Gestion et les Comités Divisions sont chargés de la surveillance et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la gestion des risques.

Suite à l'analyse des risques menée par le Comité d'Audit, ces organes ont pu apprécier les structures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe, aux différents niveaux et selon des formes diverses. De même, le potentiel d'amélioration en termes d'efficacité a été identifié et les mesures d'amélioration mises à l'étude.

Un travail d'analyse de best practices et de formation des entités du Groupe sont des points qui doivent encore faire l'objet d'une uniformisation au sein du Groupe afin de faciliter le monitoring de l'application des procédures instaurées.

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 1^{er} janvier 2019, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

Baron Philippe Bodson

Nommé jusqu'en 2021
Président

W. Invest S.A. (Monsieur Gaëtan Waucquez)

Nommé jusqu'en 2021
Administrateur délégué

Beluflo S.A. (Monsieur Loïc Waucquez)

Nommé jusqu'en 2021
Non exécutif et représentant l'actionnaire

Vicomte Philippe de Spoelberch

Nommé jusqu'en 2021
Non exécutif et représentant l'actionnaire

Vicomtesse Caroline de Spoelberch

Nommée jusqu'en 2021
Non exécutrice et représentant l'actionnaire

Madame Caroline de Laet Derache

Nommée jusqu'en 2021
Non exécutrice et représentant l'actionnaire

Comte Paul Cornet de Ways Ruart

Nommé jusqu'en 2024
Non exécutif et indépendant

H&H Capital Management BVBA (Monsieur Herman Wielfaert)

Nommé jusqu'en 2021
Non exécutif et indépendant

Chevalier Marc-Yves Blanpain

Nommé jusqu'en 2021
Non exécutif

Sparaxis S.A. (Monsieur Yves Meurice)

Nommé jusqu'en 2021
Non exécutif

Mazars Réviseurs d'entreprises S.C.R.L.

Représentée par Peter Lenoir
Nommé jusqu'en 2021
Commissaire

Philippe Bodson et W. Invest S.A. (représentée par Gaëtan Waucquez) ayant un rôle exécutif via leur participation au Comité de Gestion ne sont pas considérés comme indépendants conformément aux dispositions prévues par l'article 526ter du Code des Sociétés.

Beluflo S.A. (représentée par Loïc Waucquez), Philippe de Spoelberch, Caroline de Spoelberch et Caroline de Laet Derache représentent les actionnaires > 10% et ne sont donc pas considérés comme indépendants conformément aux dispositions prévues par l'article 526ter du Code des Sociétés.

Paul Cornet de Ways Ruart et H&H Capital Management BVBA (représentée par Herman Wielfaert) répondent à l'ensemble des critères définis par la loi concernant les critères d'indépendance. Ils sont donc considérés comme indépendants au sein du Conseil d'Administration.

Marc-Yves Blanpain et Sparaxis SA (représentée par Yves Meurice), siègent comme administrateurs non exécutifs.

Gouvernance

Diversité du Conseil d'Administration et du Management Exécutif

Engagement

Floridienne s'engage à mettre en œuvre les dispositions de gouvernance d'entreprise. Cela comprend des organes de gestion (Conseil d'administration et Comité de gestion) composés de membres expérimentés en matière de gouvernance, disposant de profils variés, et apportant une réelle contribution à la gestion du Groupe Floridienne. Ceci, nonobstant la présence d'un actionnaire de contrôle.

La diversité est dès lors un critère repris dans la sélection des nouveaux Administrateurs et du Management Exécutif. Floridienne ne tolère aucune discrimination, de quelque nature que ce soit.

Mise en œuvre

Depuis quelques années, Floridienne s'engage à renforcer progressivement la présence des femmes au sein de son Conseil d'Administration, qui désormais compte 2 femmes sur un total de 10 membres.

Afin de se conformer aux quotas d'un tiers (arrondi au nombre entier le plus proche) de membres féminins prescrits par la Loi du 28 juillet 2011, le Conseil d'administration de

Floridienne a décidé de coopter la société Samanda SA, représentée par Madame Joanne Fuger, pour terminer le mandat d'administrateur en lieu et place de la société Sparaxis SA, représentée par Monsieur Yves Meurice, et ce, à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 4 juin 2019. Madame Joanne Fuger remplit les critères d'indépendance conformément aux dispositions prévues par l'article 526ter du Code des Sociétés.

Le Conseil tient à remercier tout particulièrement Yves Meurice pour son implication au cours des nombreuses années qu'il a passées au sein du Conseil d'administration de Floridienne, et notamment en tant que membre du Comité d'audit.

Monsieur Herman Wielfaert a également demandé à pouvoir poursuivre son mandat d'administrateur à travers une autre société. Le Conseil d'administration de Floridienne a dès lors décidé de coopter la société Freshwater Bay Management BVBA, représentée par Monsieur Herman Wielfaert, pour terminer le mandat d'administrateur en lieu et place de la société H&H Capital Management BVBA, représentée par Monsieur Herman Wielfaert, et ce, à l'issue du Conseil d'administration de Floridienne du 27 mars 2019.

En 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois selon le tableau des présences suivant :

	22 MARS	22 JUIN	21 SEPT	14 DÉC
Philippe Bodson	P	P	P	P
W Invest (Gaëtan Waucquez)	P	P	P	P
Belufluo (Loïc Waucquez)	P	P	P	P
Marc-Yves Blanpain	P	P	A	A
Paul Cornet de Ways Ruart	P	P	P	P
Caroline de Laet Derache	NA	A	P	P
Bernard de Gerlache	P	NA	NA	NA
Caroline de Spoelberch	P	P	P	P
Philippe de Spoelberch	P	P	A	P
H&H Capital Management	P	P	P	P
Sparaxis (Yves Meurice)	P	P	P	P

P=Présent R=représenté A=Absent NA=non membre du Conseil d'administration

Il a été débattu de :

- résultats sociaux et consolidés ;
- budget de l'année suivante ;
- projets d'investissements et désinvestissements ;
- cession de participations ;
- politique et pratiques de corporate governance ;
- questions de financement du groupe ;
- organisation de la société ;
- simplification de notre structure ;
- rémunération des membres du Conseil d'Administration et du management exécutif ;
- situation de l'actionnariat ;
- procédures à l'encontre de Floridienne Group ;
- situation et mise à jour des risques dans le groupe ;
- points divers.

5. COMITÉ D'AUDIT

Conformément à la loi du 17 décembre 2008 entrée en vigueur le 9 janvier 2009, le Conseil d'Administration a mis en place un Comité d'Audit lors de sa réunion du 27 mars 2009. Ce comité est composé comme suit :

- Belufluo S.A. représentant permanent Loïc Waucquez, Président (administrateur non-exécutif) ;
- Paul Cornet de Ways Ruart (administrateur non exécutif et indépendant).
- Sparaxis S.A. représentant permanent Yves Meurice (administrateur non exécutif) ;

Belufluo S.A., Président du Comité d'audit, siège en qualité de non exécutif et représentant de l'actionnaire.

Paul Cornet de Ways Ruart siège en qualité de non exécutif et répond aux critères d'indépendance tels que fixés par l'article 526bis du Code des Sociétés.

Sparaxis S.A., représentant permanent Yves Meurice, siège en qualité de non exécutif.

Suite à la cooptation de la société Samanda S.A. pour terminer le mandat d'administrateur de Sparaxis S.A. au sein du Conseil d'administration de Floridienne, Sparaxis quittera le comité d'audit de Floridienne en date du 4 juin 2019, et sera remplacé à cette fonction par Samanda SA. Madame Fuger dispose des connaissances nécessaires en matière de comptabilité de de corporate governance pour remplir cette fonction au sein du groupe Floridienne.

L'ensemble de ces administrateurs ont été choisis au sein du Comité d'audit en vertu de leurs importantes compétences en matière de comptabilité et de corporate governance.

Le Comité d'Audit est chargé des missions suivantes :

1. suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
2. suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la gestion des risques de la société ;
3. suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
4. suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
5. examen et suivi de l'indépendance du commissaire, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société.
6. recommandation au Conseil d'administration pour la désignation du commissaire conformément à l'article 16 §2 du règlement n° 537/2014.

Au cours de l'année 2018, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises. Un membre du Comité de gestion, le Directeur Financier ainsi que le Commissaire de la Société ont assisté à toutes les réunions. Lors de ces réunions, le Comité d'Audit examine l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et des états financiers consolidés de Floridienne et exerce ses responsabilités de suivi en matière de contrôle au sens le plus large du terme, notamment la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

En 2018, le Comité a notamment abordé les sujets suivants :

- analyse de la situation de l'audit interne et externe au sein de Floridienne et de ses filiales ;
- analyse de la situation financière et l'endettement consolidé de Floridienne ;
- examen des procédures pour l'établissement des comptes consolidés ;

- revue des valorisations des participations et management estimates dans les comptes consolidés et sociaux au 31 décembre 2017
- examen des comptes consolidés et sociaux au 31 décembre 2017 ;
- examen des comptes consolidés au 30 juin 2018 ;
- analyse du pouvoir de contrôle sur Biobest Maroc et suivi de l'impact comptable de la prise de contrôle ;
- revue des risques et évaluation par le Commissaire de l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- Examen et suivi de l'indépendance du Commissaire, analyse des changements réglementaires relatifs à l'audit légal ;
- Suivi des impacts de la réforme fiscale belge et française.

6. COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Conformément à la loi du 06 avril 2010 entrée en vigueur le 23 avril 2010, le Conseil d'Administration a mis en place un Comité de Rémunération lors de sa réunion du 10 décembre 2010. Ce comité est composé comme suit :

- H&H Capital Management BVBA, représenté par Herman Wielfaert, Président ;
- Paul Cornet de Ways Ruart

H&H Capital Management BVBA, Président du Comité de rémunération, siège en qualité de non exécutif et répond aux critères d'indépendance tels que fixés par l'article 526bis du Code des Sociétés.

Paul Cornet de Ways Ruart siège en qualité de non exécutif et répond aux critères d'indépendance tels que fixés par l'article 526bis du Code des Sociétés.

Suite à la cooptation de la société Freshwater Bay Management BVBA pour terminer le mandat d'administrateur de H&H Capital Management BVBA au sein du Conseil d'administration de Floridienne, H&H Capital Management BVBA a quitté le comité de rémunération de Floridienne en date du 27 mars 2019, et a été remplacé à cette fonction par Freshwater Bay Management BVBA. Monsieur Herman Wielfaert continuera dès lors à remplir sa fonction de membre du comité de rémunération.

L'ensemble de ces administrateurs ont été choisis au sein du Comité de rémunération en vertu de leurs compétences en matière de ressources humaines et de politique de rémunération.

Au cours de l'année 2018, le Comité de Rémunération s'est réuni une fois.

7. COMITÉ DE GESTION

Le Comité de Gestion est composé de Philippe Bodson et de Gaëtan Waucquez. Ce Comité s'est réuni à 20 reprises au cours de l'année 2018. Il assure la gestion journalière de la société, assisté éventuellement des différentes personnes composant le Comité dans chaque Division lorsque la décision requiert des informations spécifiques à la Division concernée.

Le Comité de Gestion est seul responsable de la composition des Comités de chaque Division et de l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration au niveau du groupe et dans chaque Division. Les Comités de chaque Division sont chargés de l'exécution des décisions du Comité de Gestion et ce uniquement dans leur Division respective.

Le Comité de Gestion met en œuvre la stratégie du groupe telle que définie par le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, il gère les moyens de financement du groupe et les alloue aux investissements et aux développements des Divisions ou du Groupe.

Le Comité de Gestion fait en sorte que le Conseil d'Administration puisse exercer ses responsabilités, en entretenant avec lui, en permanence, une interaction, un dialogue et un climat de respect, de confiance et d'ouverture. Il soumet au Conseil d'Administration des propositions concernant les sujets sur lesquels le Conseil d'Administration est le seul à se prononcer.

Le Comité de Gestion est aussi le principal interlocuteur de Floridienne vis-à-vis du monde extérieur.

8. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Le comité de rémunération a établi le présent rapport de rémunération qui comprend des informations détaillées concernant la politique de rémunération et la rémunération des administrateurs et du management exécutif. Ce dernier étant représenté par le Comité de Gestion (composé de Philippe Bodson et Gaëtan Waucquez) étant donné que lui seul est visé par la réglementation du 06 avril 2010.

Politique Générale de rémunération et procédure interne

Pour atteindre les objectifs de notre entreprise dans un environnement entrepreneurial hautement concurrentiel, nous devons pouvoir compter sur des dirigeants qualifiés et talentueux ayant une forte culture de la performance. Afin de maintenir pleinement leur engagement, il est essentiel de disposer d'une politique globale de rémunération compétitive. Les objectifs de la politique globale de rémunération de Floridienne sont les suivants :

- être juste et équitable, en conformité avec les pratiques du marché
- reconnaître et récompenser les meilleures performances
- lier le niveau de rémunération des dirigeants à la réalisation de leurs objectifs prédéfinis et adoptés ainsi qu'au succès global de l'entreprise qui est mesuré sur base de la rentabilité de ses fonds propres
- motiver afin de renforcer notre stratégie commerciale et d'assurer la réalisation de nos objectifs d'entreprise, et
- nous permettre d'attirer et de retenir les meilleurs talents au niveau global.

Notre politique globale de rémunération reflète cet engagement et cette vision.

a. Pour les administrateurs non exécutifs

Les Administrateurs non exécutifs de Floridienne perçoivent une rémunération annuelle forfaitaire, en fonction des tâches qu'ils réalisent au sein des organes décisionnels du Groupe. Ils ne perçoivent pas de tantières ni de rémunération variable liée aux résultats du Groupe.

Le Comité de rémunération est attentif à maintenir un niveau de rémunération des administrateurs non exécutifs à la fois motivant et suffisamment attractif pour intéresser des candidats de valeur. La politique de rémunération ne devrait pas être modifiée de façon radicale dans les prochaines années.

b. Pour le comité de gestion

La rémunération des membres du comité de gestion est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du comité de rémunération qui peut s'appuyer, lorsqu'il le demande, sur les recommandations formulées par un consultant spécialisé.

La rémunération des membres du comité de gestion comporte deux parties : une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe étant déterminée par le nombre de jours présents sachant que Philippe Bodson ne preste qu'un nombre déterminé de jours par an pour le groupe Floridienne.

La partie variable de la rémunération est fonction d'un critère de performance basé sur l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé sur les capitaux propres. Seul Gaëtan Waucquez bénéficie à l'heure actuelle d'une rémunération variable, qui est plafonnée à un an de rémunération fixe.

Dans l'article 15 des statuts de Floridienne, il est prévu que la rémunération variable peut être basée entièrement sur des critères de prestation sur une période d'un an. Il n'est pas prévu un droit de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées étant donné que cette rémunération est versée après approbation des comptes par l'Assemblée Générale.

Il n'existe pas pour les membres du comité de gestion de politique d'attribution d'actions, d'options ou tous autres droits d'acquérir des actions.

Il n'existe pas non plus, pour les membres du Comité de gestion, de plans de pension.

Les membres du comité de gestion de Floridienne exercent tous deux leurs fonctions au travers de sociétés de Management.

La politique de rémunération ne devrait pas être modifiée de façon radicale dans les deux prochaines années.

Rémunération des administrateurs non exécutifs

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales ou les rémunérations facturées si le mandat est exercé par une personne morale.

Elles sont attribuées pour l'année calendrier avant l'assemblée générale et payables après l'assemblée ayant approuvé les comptes. Les rémunérations du Conseil d'Administration sont proportionnelles à la durée de mandat exercé.

Aucun montant de dépense ou autre avantage quelconque ne s'y ajoute, notamment pour le cas de retrait de mandat ou fonction.

EN EUROS	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT ET COMITÉ DE RÉMUNÉRATION
Philippe Bodson	15.000	
W Invest SA	15.000	
Beluflo SA	15.000	2.500
Marc-Yves Blanpain	15.000	
Paul Cornet de Ways Ruart	15.000	3.000
Bernard de Gerlache de Gomery	7.500	3.500
Caroline de Laet Derache	7.500	
Caroline de Spoelberch	15.000	
Philippe de Spoelberch	15.000	
H&H Capital Management BVBA	15.000	2.500
Sparaxis SA	15.000	1.500

Rémunération des membres du comité de gestion

Les rémunérations des membres du comité de gestion pour les prestations de l'exercice 2018 sont les montants des rémunérations facturées étant donné que leurs fonctions sont exercées via des sociétés de management :

	RÉMUNÉRATION FIXE	RÉMUNÉRATION VARIABLE
Philippe Bodson	64.439	-
Gaëtan Waucquez	337.082	70.000

Les rémunérations ci-dessus ne comprennent pas les rémunérations perçues en leur qualité d'administrateur de la société. Aucune autre rémunération ou avantage quelconque ne s'y ajoute.

Indemnité de départ

Aucune indemnité de départ, que ce soit sur base conventionnelle, statutaire, réglementaire, légale ou autre, n'est prévue à l'échéance du mandat des administrateurs non exécutifs, que ce soit volontaire, contraint, anticipé ou à son terme normal. En ce qui concerne les indemnités de départ de Gaëtan Waucquez, il est prévu une indemnité correspondant à un an de rémunération fixe en cas de rupture de contrat à l'initiative de Floridienne.

Politique de rémunération pour les exercices sociaux 2019 et 2020

Il n'est pas prévu de modification significative dans la politique de rémunération de Floridienne au cours des prochaines années.

RÉMUNÉRATION DU COMMISSAIRE

Durant l'exercice 2018, et conformément à l'article 134 du Code des Sociétés, le commissaire (Mazars SCCRL) a reçu des honoraires d'audit s'élevant à € 173.810 pour l'ensemble du groupe (dont € 43.015,00 au niveau de Floridienne S.A.). Les honoraires pour les autres missions d'audit se sont élevés à € 1.750.

OPÉRATION SUR TITRE FLORIDIENNE

Au cours de l'année 2018, plusieurs personnes liées à Floridienne ont procédé à des achats et des ventes de titres de la société. 42.904 actions Floridienne ont ainsi été achetées par des personnes liées au groupe, et 37.404 actions Floridienne ont été vendues par des personnes liées au groupe, au cours de l'exercice 2018. Ces transactions ont été renseignées à la FSMA conformément à la législation en vigueur.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

BIOBEST a réalisé une dernière acquisition en janvier 2019. Il s'agit de la société australienne BUGS FOR BUGS, qui produit des insectes actifs dans la lutte biologique. Cette acquisition permet à BIOBEST de prendre une position importante sur le marché australien, dont elle était encore absente jusqu'à présent. Cette société sera consolidée tant bilatéralement qu'au niveau du compte de résultats à partir du 1^{er} janvier 2019.

CONTACTS

IKA GmbH & Co. KG

Chemiepark Bitterfeld Wolfen,
Filmstraße 4 - D-06766 Wolfen
Germany
Tél. : +49.34.94.69.61.00
Fax : +49.34.94.69.61.10
www.ika-wolfen.de

Kimflor A.S.

Aydin Karayolu, 35. Km N°23 -
35875 Yazibasi - Torbali - Izmir
Turkey
Tél. : +90.232.853.90.66
Fax : +90.232.853.90.65
www.kimflor.com

SNAM S.A.S.

Avenue Jean Jaurès, 4
F-12110 Viviez - France
Tél. : +33 5 65 43 77 30
Fax : +33 5 65 43 03 95
www.snam.com

Vera Chimie Développements S.A.S.

Zone Industrielle du Broteau -
Rue du Broteau, F-69540 Irigny
France
Tél. : +33.4.78.90.52.52
Fax : +33.4.78.90.33.20
www.verachimie.fr

Groupe française de gastronomie

Siège administratif
2, Allée d'Helsinki,
CS 80072 Schiltigheim -
F-67013 Strasbourg - France
Tél. : +33.3.88.59.30.60
Fax : +33.3.88.59.30.61
www.francaise-de-gastronomie.fr

Siège de production

Le Clos Saint-Anne -
F-43100 Vieille Brioude
Tél. : +33.4.71.50.80.00
Fax : +33.4.71.50.42.41
Grand Rue 118 -
F-89400 Bassou - France
Tél. : +33.3.86.73.37.00
Fax : +33.3.86.73.37.01

L'escargot Courbeyre S.A.S

Impasse Blaise-Pascal
F-15000 Aurillac
Tél. : +33.4.71.64.97.90
Fax : +33.4.71.48.96.96
www.courbeyre.fr

Larzul S.A.S.

Rue Henri Lautredou -
F-29720 Ploneour Lanvern -
France
Tél. : +33.2.98.82.68.68
Fax : +33.2.98.87.71.27
www.groupe-larzul.com

Gartal S.A.S.

Z.A. de Troyalach
F-29170 St. Evarzec - France
Tél. : +33.2.98.94.61.25
Fax : +33.2.98.94.67.46

Établissements Doussot S.A.S.

Avenue du Coat Kaërl 7
F-29300 Quimperlé - France
Tél. : +33.2.98.39.06.98
Fax : +33.2.98.39.04.26

Simon Dutriaux S.A.S.

Parc d'activité du Bois Rigault -
Rue Gustave Eiffel - F-BP34 -
62880 Vendin-le-Vieil (LENS)
France
Tél. : +33.3.21.14.24.80
Fax : +33.3.21.14.24.81
www.simon-dutriaux.com

Turita Ood

21 Hristo G. Danov Street
4101 Kuklen-Plovdiv
Bulgaria

Gel Manche S.A.S.

ZI du Blactot -
F-50500 Carentan - France
Tél. : +33.2.33.71.72.72
Fax : +33.2.33.71.72.73
www.gmgcarentan.com

Gourmet des Iles S.A.R.L

ZI du Blactot -
F-50500 Carentan - France
Tél. : +33.2.33.71.72.72
Fax : +33.2.33.71.72.73
www.gmcarentan.com

Salm Invest S.A.

Avenue de Lambusart 11
B-6220 Fleurus - Belgique
Tél. : +32.71.81.61.80
Fax : +32.71.81.03.76
www.salminvestgroup.be

Karras S.A.

Avenue de Lambusart 11
B-6220 Fleurus - Belgique
Tél. : +32.71.81.61.80
Fax : +32.71.81.03.76
www.karrasgroup.be

Pomarom S.R.L.

Str. Liverzii 37 -
2500 Alba Iulia - Rumania
Tél. : +40.25.88.11.200
Fax : +40.25.88.19.370

UAB Camargo

Vilniaus r. sav. - Pakalnelės g. 7
Bezdonys, Bezdoniu sen.,
15201 Lithuania
Tél. : +370.52.69.64.46
Fax : +370.52.69.64.93

Menetrel

Bilecik - Turkey
Tél. : +90.22.82.16.02.09
Fax : +90.22.82.16.02.08

Delka S.A.

Rue de Battice 22B
B - 4800 Petit Rechain
Tel.: +32 87 76 63 38
Fax: +32 87 76 57 48
www.delka.be

Altesse Quality Food

Rue de Battice 22B
B - 4800 Petit Rechain
Tel.: +32 87 76 63 38
Fax: +32 87 76 57 48

Florinvest S.A.

Drève Richelle 161 bte 4, bâti P,
B-1410 Waterloo - Belgique

Tél. : +32.2.353.00.28
Fax : +32.2.353.05.81
www.biofirst.be

Biobest S.A.

Ilse Velden 18 - B-2260 Westerlo - Belgique
Tél. : +32.14.25.79.80
Fax : +32.14.25.79.82
www.biobest.be

Sopral

PK4, route de Fénérive -
501 Tamatave (Analamalotra) -
Madagascar
Tél. : +261.2053.316.30
Fax : +261.2053.316.50
www.sopral-madagascar.com

Sotecna S.A.

Rue des Gaulois 7B
7822 Meslin-l'Évêque
Belgique
Tel : +32 68 28 31 02
Fax : +32 68 28 18 01
www.sotecna.com

Chemcom S.A.

Route de Lennik 802 -
B-1070 Bruxelles - Belgique
Tél. : +32.2.353.00.28
Fax : +32.2.353.05.81
www.chemcom.be

Enzybel International S.A.

116 rue de Waremme
B-4530 Villers-Le-Bouillet -
Belgique
Tél. : +32.4.259.93.30
Fax : +32.4.259.93.39
www.enzybel.com

Enzybel pharma

116 rue de Waremme
B-4530 Villers-Le-Bouillet -
Belgique
Tél. : +32.4.259.93.30
Fax : +32.4.259.93.39
www.enzybel.com

Blue Star Chemicals

Zwaarveld 41
B-9220 Hamme - Belgique
Tél. : +32.52.47.05.36
www.enzybel.com

Enzybel Asia Pacific Limited

4/F Oxford House, Taikoo Place
979 King's Road, Island East, H.K.
Tél. : +852.37.57.75.28
Fax : +852.37.57.75.27
www.enzymos.com

Usine P.T. Bromélaïne

Jl. Raya Lintas Timur KM. 77,
Terbanggi Besar
Lampung Tengah 34165 -
Indonesia

HOLDING

Floridienne S.A.

Siège social
Drève Richelle 161, bte 4,
bâti P
B-1410 Waterloo
RPM Nivelles -
TVA BE-0403 064 593
Tél. : +32 2 353 00 28
Fax : +32 2 353 05 81
www.floridienne.be

STRUCTURE

GROUPE FLORIDIENNE

CHEMICALS

STABILISANTS PVC	SPECIALITÉS GASTRONOMIQUES	POISSONS FUMÉS ET TRAITEUR DE LA MER	ÉPICERIE FINE	LUTTE BIOLOGIQUE
Ika GmbH & Co. KG	Groupe française de gastronomie	Gel Manche	Delka	Biobest et filiales
Kimflor	L'Escargot Courbeyre	Gourmet Des Iles	Merydis	

RECYCLAGE

Snam	Etablissements Doussot	Simon Selection	Blue Star Chemicals
Vera chimie développement	Pomarom	Salm Invest Vendsyssel	Enzybel Asia Pacific
	UAB Camargo	Karras	Enzybel Pharma
	Menetrel	Turita	P.T. Bromelain

AUTRES

Larzul

GORUMET FOOD

POISSONS FUMÉS ET TRAITEUR DE LA MER	ÉPICERIE FINE	ENZYMES NATURELS
Gel Manche	Delka	
Gourmet Des Iles	Merydis	
Simon Dutriaux	Altesse Quality Food	Enzybel International
Simon Selection		
		Blue Star Chemicals
		Enzybel Asia Pacific
		Enzybel Pharma
		P.T. Bromelain

LIFE SCIENCES

ARÔMES ET PARFUMS
Sopral
Sotecna
ChemCom



RAPPORT ANNUEL 2018

CREATIVE SPIRIT, SUSTAINABLE IDEAS



FLORIDIENNE

GROUP

COMPTES CONSOLIDÉS 2018

SOMMAIRE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	01
COMPTÉ DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS	02
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	03
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	04
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	05
NOTES	06
1 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	06
2 BASE DE PRÉPARATION	06
3 PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS	10
4 GESTION DU CAPITAL	17
5 INFORMATIONS SECTORIELLES	17
6 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	19
7 AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	21
8 RÉSULTAT SUR CESSION D'ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	21
9 RÉSULTAT FINANCIER ET CHARGE DES DETTES	22
10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	22
11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL	24
12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
13 PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	29
14 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	31
15 AUTRES ACTIFS NON COURANTS ET COURANTS	32
16 ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	33
17 STOCKS - STOCKS BIOLOGIQUES	33
18 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	34
19 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	34
20 DETTES PORTANT INTÉRÊTS	35
21 PROVISIONS	36
22 AVANTAGES DU PERSONNEL	37
23 AUTRES PASSIFS	39
24 CAPITAUX PROPRES	39
25 BÉNÉFICE PAR ACTION	40
26 ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS, DROITS ET ENGAGEMENTS	40
27 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS	41
28 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	46
29 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	47
30 FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	48
31 DONNÉES RELATIVES À L'EMPLOI	49
32 NOTE RELATIVE AUX IMPACTS DE REGROUPEMENTS DE SOCIÉTÉS	50
33 COMPTES STATUTAIRES DE FLORIDIENNE SA	54
34 LEXIQUE - MESURE DE PERFORMANCE ALTERNATIVE (APM)	54
RAPPORT DU COMMISSAIRE	55
CALENDRIER FINANCIER	61

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS EN EUR MILLIERS	NOTE	31/12/18	31/12/17
1. ACTIFS NON COURANTS		144 129	122 382
Immobilisations incorporelles	11	4 031	3 513
Goodwill	11	65 768	49 670
Immobilisations corporelles	12	62 559	52 708
Participations mises en équivalence	13	4 421	4 981
Actifs d'impôts différés	14	1 754	4 314
Autres actifs	15	5 597	7 197
2. ACTIFS COURANTS		176 174	164 504
Actifs détenus en vue de la vente	16	0	0
Stocks	17	53 221	49 278
Stocks biologiques	17	3 030	1 070
Créances commerciales	26	74 807	70 844
Actifs d'impôts courants		8 025	5 972
Autres actifs financiers	18	569	289
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	29 822	28 671
Autres actifs	15	6 699	8 379
TOTAL DE L'ACTIF		320 303	286 885

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS EN EUR MILLIERS	NOTE	31/12/18	31/12/17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	24	133 005	106 341
Capitaux propres de Floridienne		112 903	100 074
Intérêts minoritaires		20 103	6 267
PASSIFS		187 297	180 545
Passifs non courants		85 182	79 167
Dettes portant intérêts	20	76 866	71 598
Subsides reçus		2 723	2 004
Provisions	21	1 144	1 355
Avantages du personnel	22	1 756	1 637
Passifs d'impôts différés	14	2 694	2 573
Passifs courants		102 115	101 378
Dettes portant intérêts	20	35 260	36 330
Subsides reçus		361	393
Provisions	21	321	345
Avantages du personnel	22	459	386
Dettes commerciales	26	50 321	46 466
Passifs d'impôts courants		3 329	2 417
Autres passifs	23	12 064	15 041
TOTAL DU PASSIF		320 303	286 885

Les fonds propres consolidés augmentent de € 26,7 millions à € 133,0 millions au 31 décembre 2018, contre € 106,3 millions au 31 décembre 2017. Cette hausse des fonds propres s'explique, outre le résultat généré au cours de l'exercice, également par l'augmentation de capital de € 10,0 millions souscrite par un tiers dans BIOBEST en mai 2018, et par la reconnaissance d'un goodwill de € 12,1 millions sur la consolidation globale de BIOBEST MAROC et BIOBETTER à partir du 1er juillet 2018 (nous renvoyons à la note 32 pour plus d'explication sur cet évènement).

L'endettement net du groupe a augmenté de € 3,0 millions en 2018, à € 82,3 millions, et s'explique par les acquisitions réalisées au cours de l'exercice. La situation de trésorerie consolidée est solide à € 29,8 millions.

Le total de l'état consolidé de la situation financière augmente par conséquent de € 33,4 millions par rapport au 31 décembre 2017.

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDÉS

	NOTE	31/12/18	31/12/17 RETRAITÉ (*)
PRODUITS OPERATIONNELS		390 320	378 137
Chiffre d'affaires		382 843	367 249
Autres produits d'exploitation	6	7 478	10 888
CHARGES OPERATIONNELLES (-)		-366 181	-355 740
Approvisionnements et matières premières		-229 193	-230 610
Frais de personnel		-64 020	-57 072
Autres charges opérationnelles	6	-72 969	-68 057
EBITDA		24 139	22 397
Amortissements et pertes de valeur	7	-10 095	-8 842
RESULTAT OPERATIONNEL		14 044	13 555
Résultat sur cessions d'actifs non courants	8	4 839	1
Charge des dettes	9	-3 373	-3 151
Résultat financier	9	131	-1 521
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence		811	988
RESULTAT AVANT IMPOTS		16 453	9 872
Impôt sur le résultat	10	-5 933	-1 851
RESULTAT CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE		10 520	8 021
Attribuable aux actionnaires de Floridienne		8 293	6 904
Attribuable aux intérêts minoritaires		2 226	1 116
Résultat net part Floridienne par action de base	25	8,47	7,05
Résultat net part Floridienne par action diluée	25	8,47	7,05

* Le compte de résultat consolidé au 31/12/2017 diffère de la version publiée en avril 2018 étant donné :

(1) l'ajustement retrospectif de l'application de la norme IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients» à partir de 1/1/2018 avec retraitement des périodes comparatives (voir Note 2)

(2) le reclassement aux résultats opérationnels du résultat net de change sur le USD et le EUR, directement lié aux opérations commerciales dans les conditions habituelles, de notre filiale Turquie (€ 0,4 million). Ce retraitement a été fait avec effet retrospectif et avec retraitement des périodes comparatives

Le chiffre d'affaires 2018 de Floridienne Group s'élève à € 383 millions, en croissance de 4% par rapport à € 367 millions en 2017. Cette progression s'explique principalement par une forte croissance organique du chiffre d'affaires dans la Division Life Sciences, et par les entrées de périmètre pour un montant de € 6,6 millions.

L'EBITDA s'élève à € 24,1 millions au 31 décembre 2018, en croissance de 8% par rapport à € 22,4 millions en 2017. Le résultat opérationnel, quant à lui, progresse de 4% à € 14,0 millions.

En 2018, le groupe a bénéficié d'effets de change plus équilibrés entre les différentes devises auxquelles il est exposé qu'en 2017, qui avait été marquée par une dépréciation généralisée des devises étrangères par rapport à l'euro. Les effets de change sont dès lors positifs de € 0,1 million contre une perte de € -1,5 millions en 2017.

Le résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence s'élève à € 0,8 million en 2018, en baisse de € -0,2 million par rapport à 2017. Hors effets de périmètre, le résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence aurait été stable par rapport à l'année passée.

La mise à jour de l'évaluation du pouvoir de contrôle du groupe Floridienne sur ses filiales marocaines BIOBEST MAROC et BIOBETTER en juillet 2018 a entraîné la reconnaissance d'une plus-value sur cession d'actif non courant d'un montant de € 4,8 millions, conformément à IFRS 3. Ce résultat (non récurrent) est présenté dans les résultats sur cessions d'actifs non courants.

Le résultat consolidé avant impôts s'élève par conséquent à € 16,5 millions, contre € 9,9 millions en 2017.

Le Conseil d'administration de Floridienne a décidé de durcir ses règles de reconnaissance des actifs d'impôts différés sur pertes fiscales en 2018, suite aux résultats décevants de certaines de ses filiales au cours de l'exercice. Ceci a résulté en une charge d'impôts complémentaire sur l'exercice 2018, non récurrente, de € -2,7 millions.

Le groupe clôture dès lors son exercice 2018 sur un résultat net consolidé de € 10,5 millions, en hausse de 31% par rapport à € 8,0 millions en 2017. Le résultat net part du groupe progresse à € 8,3 millions, contre € 6,9 millions au 31 décembre 2017.

ETAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

	31/12/18	31/12/17
Résultat consolidé de l'exercice	10 520	8 021
Autres éléments du résultat global		
Eléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		
Variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Gain/perte (net) sur les couvertures de flux de trésorerie	-119	102
Ecarts de conversion liés aux sociétés consolidées	-1 635	-3 616
Autres variations		
Eléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		
Gains et (pertes) actuariels	0	0
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE APRÈS IMPÔTS	8 766	4 507
Imputable aux :		
Actionnaires de Floridienne	7 052	3 964
Minoritaires	1 714	543

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	Notes	31/12/18	31/12/17
Résultat de l'exercice avant impôts		16 453	9 872
Amortissements - pertes de valeur	7, 11	10 114	8 788
Réduction de valeur sur stock		3	-51
Résultat des sociétés mises en équivalence		-811	-988
Provisions	21	-16	130
Plus/moins values sur cessions d'actifs	8	-5 079	42
Impôts de l'exercice	10	-3 356	-2 296
Charges financières	9	4 133	4 074
Autres		-1 508	-1 555
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		19 935	18 016
Variation actifs/passifs circulants			
Stocks	17	-4 888	490
Créances et autres	26	-1 133	-9 563
Dettes	26	180	7 495
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		-5 841	-1 579
CASH FLOW NET RELATIF AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		14 093	16 437
Opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11	-1 741	-1 275
Acquisitions d'immobilisations corporelles	12	-14 661	-10 455
Acquisitions d'immobilisations financières sous déduction de trésorerie acquise	13, 15	-4 042	-15 049
Acquisitions d'autres immobilisations financières	13, 15	-2	-1 130
Nouveaux prêts	15	-732	-321
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		-21 178	-28 230
Opérations de désinvestissements			
Cessions d'immobilisations incorporelles	11	10	-21
Cessions d'immobilisations corporelles	12	1 210	588
Cessions d'immobilisations financières sous déduction de trésorerie cédée	13, 15	50	1 024
Revenus de participations		907	681
Remboursement de prêts	15	1 357	59
TOTAL DES DESINVESTISSEMENTS		3 535	2 332
TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		-17 643	-25 899
Opérations de financement			
Augmentations de capital des minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)		10 200	0
Acquisitions et cessions d'actifs financiers courants		-281	-281
Nouveaux emprunts et subsides	20	20 405	24 501
Remboursement des dettes financières	9	-13 428	-4 409
Variation du découvert bancaire	24	-4 451	8 285
Charges financières		-4 133	-4 074
Dividendes versés par la maison mère		-2 284	-2 093
Variation des actions propres		0	0
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires		-446	-870
TRESORERIE DE FINANCEMENT (+/-)		5 581	21 059
VARIATION DE TRESORERIE		2 031	11 598
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		28 671	18 399
Variation nette		2 031	11 598
Ecarts de conversion		-880	-1 325
Autres mouvements		0	0
Trésorerie à la clôture de l'exercice		29 822	28 671

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves de réévaluation	Actions propres	Réserves de consolidation	Ecarts de conversion	Capitaux propres de Floridienne	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Solde d'ouverture au 01/01/2017	4 855	30 570	(107)	(1 868)	70 245	(6 110)	97 585	8 044	105 629
Résultat de l'exercice					6 904		6 904	1 117	8 021
Autres éléments du résultat global			102			(3 042)	(2 940)	(574)	(3 514)
Résultat global total	-	-	102	-	6 904	(3 042)	3 964	543	4 507
Augmentations de capital								-	-
Opérations de regroupements d'entreprises					566		566	(1 457)	(891)
Dividendes et tantièmes payés					(2 041)		(2 041)	(863)	(2 904)
Actions propres				-				-	-
Paiements fondés sur actions								-	-
Regroupement d'entreprises								-	-
Solde de clôture au 31/12/2017	4 855	30 570	(5)	(1 868)	75 674	(9 152)	100 074	6 267	106 341
Solde d'ouverture au 01/01/2018	4 855	30 570	(5)	(1 868)	75 674	(9 152)	100 074	6 267	106 341
Résultat de l'exercice					8 294		8 294	2 226	10 520
Autres éléments du résultat global			(119)			(1 123)	(1 242)	(512)	(1 754)
Résultat global total	-	-	(119)	-	8 294	(1 123)	7 052	1 714	8 766
Augmentations de capital								-	-
Augmentations de capital filiales souscrites par des tiers					7 833	-	7 833	2 626	10 459
Dividendes et tantièmes payés					(2 056)		(2 056)	(604)	(2 660)
(Achats)/ventes d'actions propres				-				-	-
Options de vente accordées								-	-
Regroupement d'entreprises					-		-	10 099	10 099
Solde de clôture au 31/12/2018	4 855	30 570	(124)	(1 868)	89 745	(10 275)	112 903	20 102	133 005

En 2018, les capitaux propres ont été majoritairement impactés par :

- le résultat consolidé de la période de € 10,5 millions.
- L'entrée au capital de Mérieux Développement dans notre filiale BIOBEST pour un montant de € 10,0 millions (cf. rubrique «Augmentations de capital filiales souscrites par des tiers» dans tableau ci-dessus). Suite à cette transaction, le Groupe a vu diminuer son pourcentage de détention dans BIOBEST de 97,22% à 90,97%
- le goodwill sur les minoritaires (€ 10,6 millions), valorisé à la juste valeur (méthode «full goodwill») reconnu suite à la consolidation globale de BIOBEST MAROC et BIOBETTER (à partir du 1er juillet 2018)
- le dividende payé par la maison-mère aux actionnaires de Floridienne S.A. (€ -2,1 millions), et les dividendes payés à des minoritaires dans certaines participations consolidées (€ -0,6 million).
- la variation des écarts de conversion (€ -1,6 million).

La société a versé un dividende brut de € 2,1 par action au titre de l'exercice 2017.

Concernant l'exercice 2018, le Conseil d'administration de Floridienne proposera à l'Assemblée générale de Floridienne de payer un dividende brut inchangé, de € 2,1 par action.

NOTES

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

FLORIDIENNE S.A. est une société anonyme dont le siège social est établi en Belgique, Drève Richelle 161/4 à 1410 Waterloo (n° d'entreprise 0403.064.593).

Les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2018 portent sur une période de 12 mois clôturée le 31 décembre 2018 et regroupent ceux de la Société ainsi que des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation tel que décrit dans le rapport annuel.

FLORIDIENNE est un Groupe industriel belge qui occupe des positions de leader européen ou mondial dans des niches de marché ou des marchés de niche. Ses activités se concentrent sur trois secteurs : l'alimentation festive, les sciences du vivant et la chimie. Floridienne vise des participations majoritaires ou à 50/50 avec des partenaires adhérant à ses valeurs d'esprit d'entreprise, de respect des personnes et des engagements, d'ouverture sur le monde et d'innovation au service du développement durable.

Le Groupe est coté à la Bourse Euronext Bruxelles (ISIN BE 0003215143), ce qui lui donne une visibilité internationale et un accès aux marchés des capitaux lui permettant de mener à bien son développement.

La Société est détenue à 81,88% par des actionnaires nominatifs privés et à 8,44% par la Société Régionale d'Investissement Wallonne (S.R.I.W.). Floridienne détient 1,74% de ses propres titres. Le solde des titres (7,94%) se trouve sous une forme dématérialisée.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 mars 2019 selon le principe de continuité d'exploitation, en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

NOTE 2 : BASE DE PREPARATION

(a) Déclaration de conformité

Nous soussignés Philippe Bodson et Gaëtan Waucquez, administrateurs et membres du Comité de gestion, attestons qu'à notre connaissance :

- les états financiers au 31 décembre 2018 établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Floridienne et des entreprises comprises dans la consolidation.
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de Floridienne et des entreprises comprises dans sa consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle des évènements importants et des principales transactions entre parties liées qui ont eu lieu pendant l'exercice, et de leur incidence sur les états financiers.

(b) Principes généraux et normes applicables :

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction quelle exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des conventions comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont repris dans la Note 2.

(c) Changements obligatoires de méthodes comptables :

Les normes et interprétations nouvelles et amendées suivantes ont été appliquées à compter de l'exercice 2018. A l'exception de la norme IFRS 15 mentionnée ci-dessous, celles-ci n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de FLORIDIENNE.

• IFRS 9 – Instruments financiers. IFRS 9 a remplacé la norme IAS 39 - Instruments financiers. Les améliorations introduites par IFRS 9 comprennent notamment (i) un modèle de classement et d'évaluation des instruments financiers, (ii) un modèle de perte de valeur fondé sur l'anticipation des pertes (ECL – Expected Credit losses) et non plus sur des événements de crédit passés, ainsi que (iii) une nouvelle approche de la comptabilité de couverture.

(i) Le modèle de classement et d'évaluation des instruments financiers introduit par IFRS 9 permet d'améliorer la lisibilité des informations fournies dans les notes. IFRS 9 a influencé notamment le traitement comptable des variations de juste valeur des participations classées antérieurement sous IAS 39 en Participations disponibles à la vente (Available-for-sale - AFS), à savoir principalement Larzul. Sous la norme IFRS 9, ces actifs restent valorisés au bilan à leur juste valeur mais le choix est laissé à la société de comptabiliser les variations de ces justes valeurs en résultats (« actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via compte de résultats » ou « Fair value through profit or loss ») ou en capitaux propres (« actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via capitaux propres » ou « Fair value through other comprehensive income »). Ce choix peut être différent pour chacune des participations. Floridienne a opté pour la comptabilisation des variations de juste valeur de ces participations via les capitaux propres.

Au 1^{er} janvier 2018, la distinction des actifs financiers disponibles à la vente (dorénavant appelées « Autres investissements en capital ») en actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via compte de résultats et en actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via capitaux propres n'a pas eu d'impact sur les états financiers (incl. capitaux propres) du Groupe.

L'effet dû à l'application des obligations de classification et d'évaluation d'IFRS 9 Instruments financiers sur les actifs financiers est le suivant :

Actifs financiers (en K€)	Comparatif IAS 39 / IFRS 9					
	Classification selon IAS 39			Classification selon IFRS 9		
	Actifs en juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs en juste valeur par le résultat	Actifs en juste valeur par les autres éléments du résultat global	Actifs au coût amorti
Titres de participation détenues à long terme		2.752			2.752	
Instruments dérivés à la juste valeur						
Clients et créances			74.807			74.807
Autres créances			9.544			9.544
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29.822			29.822		

(ii) Le modèle de perte de valeur prévu par IFRS 9 et fondé sur l'anticipation des pertes (ECL – Expected Credit losses) n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation des dépréciations d'actifs financiers. En ce qui concerne les créances commerciales, le Groupe a – vu le type de clients et la souscription d'assurances de crédit dans certaines filiales – très peu d'historique de pertes de crédit permettant d'appliquer un modèle fiable de calcul pour les pertes attendues.

(iii) En matière de comptabilité de couverture, Floridienne n'a pas été concerné de façon significative en absence d'instruments financiers dérivés, à l'exception de quelques contrats IRS (Interest Rate Swaps – couverture de flux de trésorerie) à fin de couverture. Les variations de juste valeur de ces contrats continuent à être comptabilisées via les capitaux propres.

Passifs financiers

La nouvelle norme IFRS 9 n'a eu aucun impact sur l'évaluation et la classification des passifs financiers. En ce qui concerne le traitement comptable des variations de juste valeur ultérieure d'une dette (« redemption amount ») liée à une option de vente sur un minoritaire, nous répétons que le groupe continue à retenir comme approche de reconnaître ces variations en capitaux propres (OCI). En outre, l'effet éventuel de la désactualisation (lorsque l'option de vente est exercable à une date future) est comptabilisé en charges financières conformément à IFRS 9.A et IFRS 9.5.3.1.

Enfin, le Groupe Floridienne a décidé d'adopter IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sans retraiter l'exercice comparatif. Les méthodes comptables utilisées pour la préparation des chiffres présentés à titre comparatif et non retraités ne sont pas reprises dans le présent document mais sont incluses dans le rapport annuel de FLORIDIENNE au 31 décembre 2017.

• IFRS 15 remplace IAS 11 « contrats de construction », IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et les interprétations y afférentes. Cette norme est applicable sur tous les revenus provenant des contrats avec les clients, sauf si ces contrats sont dans le scope des autres normes. La nouvelle norme IFRS 15 identifie cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit :

- Identification du (des) contrat(s) avec un client
- Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat
- Détermination du prix de la transaction
- Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance
- Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites

Et repose sur deux principes : comptabilisation de la vente lorsque le client prend le contrôle du bien ou du service et évaluation pour le montant du paiement attendu.

Ventes de biens

Les contrats avec clients pour la vente de biens incluent généralement une obligation de performance. Le Groupe conclut que les revenus provenant des ventes de biens doivent être reconnus au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, en général au moment de la livraison des produits. En conséquence, l'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur le timing de la reconnaissance des revenus.

Les boni de fin d'année et remises

L'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatifs sur la présentation dans la mesure où la plupart de nos filiales présentaient déjà les boni de fin d'année ainsi que des remises (cash discounts) en déduction du chiffre d'affaires.

Prestations de services

Les dispositions de la norme n'ont pas d'incidence significative sur le rythme de comptabilisation des produits, selon que la prise de contrôle du service par le client s'effectue de manière ponctuelle ou continue.

Pour l'activité « Tolling » (participations fixes forfaitaires aux coûts de traitement déduites des achats de matières) menée par notre filiale SNAM, l'analyse de l'impact IFRS 15 a conclu à une modification de la présentation des revenus (coût fixe retenu) venant en déduction de la valeur d'achat des matières premières à recycler. Avant l'application de la norme IFRS 15, ces revenus étaient présentés en déduction de la valeur d'achat des matières premières tandis qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, ces revenus ont été présentés comme du chiffre d'affaires (cf. tableau récapitulatif ci-dessous).

Le Groupe FLORIDIENNE a appliqué IFRS 15 à partir de 1 janvier 2018 avec retraitement des chiffres comparatifs. L'impact est donné dans le tableau ci-dessous :

En k€	31/12/2017		31/12/2017 Retraité
	Publié	IFRS 15	
PRODUITS OPÉRATIONNELS	373.355	4.374	377.729
chiffre d'affaires	362.875	4.374	367.249
Autres produits d'exploitation	10.480		10.480
CHARGES OPERATIONNELLES (-)	-351.414	-4.374	-355.788
Approvisionnements et matières premières	-226.236	-4.374	-230.610
Frais de personnel	-57.072		-57.072
Autres charges opérationnelles	-68.106		-68.106
EBITDA	21.940		21.940
Amortissements et pertes de valeur	-8.842		-8.842
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	13.098		13.098
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	9.872		9.872
Impôts sur le résultat	-1.851		-1.851
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE	8.021		8.021

- Amendements à IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Cet amendement apporte des clarifications sur les paiements fondés sur des actions, lorsqu'ils sont réglés en instruments de capitaux propres ou en trésorerie. Ces clarifications n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du groupe.
- IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée. Face à l'absence d'indications de la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères, sur le cours de change à appliquer aux paiements et encaissements anticipés relatifs aux transactions en monnaies étrangères qui résultent en la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non monétaire, l'interprétation IFRIC 22 précise que chaque paiement et encaissement doit être évalué au taux de change à la date du mouvement de trésorerie. Déjà confronté à l'absence d'indications de la norme IAS 21 sur ce sujet, le groupe avait intégré cette précision dans ses politiques comptables dès 2014. Aucun impact n'est donc associé à l'entrée en vigueur de cette interprétation.

(d) Textes en vigueur après la date de clôture

Le groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations nouvelles et amendées qui entrent en vigueur après le 31 décembre 2018, à savoir :

- améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019, mais non encore adoptées au niveau européen) ;
- IFRS 14 – Comptes de reports réglementaires (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, mais non encore adoptée au niveau européen) ;
- IFRS 16 – Contrats de location (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019) ;
- IFRS 17 – Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021, mais non encore adoptée au niveau européen) ;
- amendements des références au Cadre conceptuel de l'information financière dans les normes IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- amendements à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- amendements à IFRS 9 – Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019) ;
- amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou coentreprise (date d'entrée en vigueur reportée indéfiniment, par conséquent l'adoption au niveau européen a également été reportée) ;
- amendements à IAS 1 et IAS 8 – Modification de la définition du terme « significatif » (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019, mais non encore adoptés au niveau européen) ; et
- IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019).

A l'exception de l'application de IFRS 16, mentionnée ci-dessous, l'application future de ces normes et interprétations nouvelles et amendées ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

IFRS 16 abolit pour le preneur d'un contrat de location, l'actuelle distinction entre (i) locations simples, comptabilisées en charges et (ii) locations financement, comptabilisées en immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette financière pour requérir, pour l'ensemble des contrats de location, la comptabilisation d'un droit d'usage en contrepartie d'une dette financière. L'application de cette norme affectera quasi toutes les sociétés du Groupe Floridienne, sa charge d'amortissement comptabilisée en résultat d'exploitation, sa charge d'intérêt comptabilisée en résultat financier, ses tests de perte de valeur, les ratios financiers que le Groupe est tenu de respecter pour une partie de ses financements et le niveau des engagements donnés au titre des actuels contrats de locations simples. Le périmètre des contrats en place a été revu de manière systématique en réappréciant, pour chacun d'eux, l'existence d'une location selon les critères de la norme et en excluant, en application des options prévues par la norme, les locations de moins de douze mois et les locations d'actifs de faible valeur. Le Groupe a jugé qu'une « faible valeur » signifie que la valeur neuve ne dépasse pas 25.000 EUR. Le fait de ne retenir que les contrats d'une valeur supérieure à 25.000 EUR dans l'application de IFRS 16 a été jugé comme suffisamment représentatif des actifs de location détenus par le groupe Floridienne.

Le Groupe appliquera la méthode de transition simplifiée, aux termes de laquelle l'effet cumulé de la première application sera comptabilisé en ajustement des capitaux propres au 1er janvier 2019, sans retraitement rétrospectif de l'exercice comparatif 2018. Le droit d'usage sera évalué pour sa valeur amortie à la date de transition.

(e) Recours à des estimations et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers selon les normes IFRS, il incombe à la direction du Groupe d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur l'application des principes ainsi que sur les montants rapportés en termes d'actifs et de passifs mais aussi en termes de charges et de produits.

Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des expériences passées et sur divers autres éléments pouvant être considérés comme pertinents.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées et révisées chaque année. Tout changement d'une estimation est comptabilisé au cours de la période pendant laquelle il est opéré, à la condition qu'il n'ait d'incidence que sur cette période.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'estimation, d'incertitude et de jugements critiques lors de l'application des principes comptables, et qui ont un impact le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont relatives aux :

- Tests de perte de valeur : lors de la clôture de nos états financiers nous avons réalisé une valorisation de nos différentes unités génératrices de trésorerie selon la méthode DCF (basée sur des budgets sur 3 ans approuvés par le Conseil d'administration) pour laquelle nous détaillons la méthode et les résultats dans la Note 11.
- Valorisation actuarielle de nos plans de pension à prestation définie (DB-plans) conclus au niveau de FLORIDIENNE SA pour ses employés cadres : le Groupe n'a pas procédé à une réestimation de ces plans de pension au 31 décembre 2018 étant donné que le nombre de bénéficiaires dans le plan reste très limité et qu'il a été jugé que les paramètres (population, hypothèses actuarielles, etc.) sous-jacents ont peu évolué pendant l'exercice 2018. Lors de la dernière valorisation actuarielle de notre plan de pension à prestation définie, réalisée au 31 décembre 2014, nous avons retenu les hypothèses suivantes : Discount rate : 0,70%, Future Salary increase: 3,00%, Social Security increase: 2,00%, Pension and Death Ceiling increase : 2%, tables de mortalité MR-3/FR-3. Jusqu'en 2014, le Groupe réalisait une valorisation actuarielle chaque année. Vu le nombre de bénéficiaires très limité, il a été décidé d'actualiser la valorisation tous les 5 ans, sous condition que le nombre de bénéficiaires reste stable.
- Valorisation des actifs disponibles à la vente non cotés : les participations disponibles à la vente qui ne sont pas cotées sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable par une autre technique de valorisation sont maintenues au coût historique.
- Impôts : les actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales à récupérer sont comptabilisés dans la mesure où il est établi sur base des business plans des entités qu'il existe une probabilité élevée que les bénéfices imposables des 3 prochaines années permettent aux pertes fiscales et crédits d'impôts d'être utilisés. Les entités du groupe qui cumulent plusieurs années de pertes consécutives ne comptabilisent par ailleurs pas d'impôts différés.
- Provisions : l'impact des obligations environnementales dans le secteur chimique est estimé sur base des meilleures données disponibles à la clôture, en tenant compte des charges probables liées à l'adaptation des processus de production et au renouvellement des permis d'exploitation.
- Evaluation du contrôle sur les filiales, co-entreprises et entreprises associées : conformément à la norme IFRS 10 (IFRS 10.B80-B83), le Groupe a mis à jour son appréciation du « contrôle » exercé sur les filiales et co-entreprises en 2018. Cette mise à jour a principalement eu un impact sur l'appréciation de son pouvoir de contrôle sur la société Biobest Maroc, société détenue à 50% et consolidée (jusqu'au 30 juin 2018) par mise en équivalence (equity method).

En effet, sur la base des faits et circonstances, le Groupe est d'avis qu'il exerce le contrôle (exclusif) de facto sur les activités principales de la société à partir de juillet 2018. Ce jugement est notamment motivé par plusieurs arguments (démontrés) indiquant que le Groupe (i) détient le pouvoir sur les activités pertinentes de la société, (ii) est exposé à des rendements variables de cette entité, et (iii) a la capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements. Sur base de ces faits et circonstances (IFRS 10.B18), le management a considéré que le Groupe dispose (dorénavant) de la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité.

Sur base de cette analyse, la société Biobest Maroc a été consolidée globalement à partir du 1er juillet 2018. Cette prise de contrôle a été traitée comme une « acquisitions par étapes » (Step acquisition - IFRS 3). Selon cette norme, lors d'une prise de contrôle d'une entité dans laquelle l'acquéreur détenait déjà un investissement minoritaire, il y a lieu de réévaluer, via le compte de résultats, la quote-part d'intérêts détenue par l'acquéreur dans la société acquise avant la prise de contrôle, sur base de la juste valeur déterminée à la date de prise de contrôle (IFRS 3.42).

L'impact sur les états financiers consolidés est repris dans le tableau ci-dessous.

Impact sur le compte de résultats

- Plus-value (EUR) 4.789.011

Impact sur les fonds propres

- Fonds propres consolidés 15.580.957

- Fonds propres Floridienne 4.356.650

- Fonds propres tiers 11.224.307

Nouveau goodwill généré

- Goodwill 12.056.212

(f) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise principale de l'environnement économique dans lequel la société exerce ses activités (sa devise fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont exprimés dans la devise fonctionnelle de Floridienne, à savoir l'Euro, qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

La détermination de la devise de l'environnement économique (devise fonctionnelle) fait l'objet d'un jugement du management sur base de facteurs spécifiques liés aux transactions réalisées par la société. Dans les cas où la devise fonctionnelle devrait être modifiée, l'entité appliquerait la nouvelle devise fonctionnelle de façon prospective.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Les états financiers consolidés, établis avant répartition bénéficiaire, comprennent ceux de FLORIDIENNE S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts du groupe dans les co-entreprises et entreprises associées mises en équivalence. Les filiales, co-entreprises et entreprises associées importantes clôturent leurs comptes au 31 décembre.

1. Principes de consolidation

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale, quand les critères suivants sont rencontrés :

- pouvoir sur l'autre entité;
- exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité, et
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.

Sociétés contrôlées

Les sociétés contrôlées sont les entités pour lesquelles le Groupe est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités et dispose de la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que FLORIDIENNE détient sur ces entités. Les sociétés contrôlées sont consolidées.

Les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les résultats latents sont éliminés. Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date de prise de contrôle.

Co-entreprises

Une coentreprise est une entreprise sur laquelle FLORIDIENNE exerce un contrôle conjoint avec une ou plusieurs autres parties et pour laquelle les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Ces coentreprises sont comptabilisées dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Entreprises associées

Si le Groupe a une influence notable dans une société, la participation détenue dans celle-ci est considérée comme une entreprise associée. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les entreprises associées sont comptabilisées dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle elle devient une participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise est comptabilisée au coût lors de la comptabilisation initiale. En absence de définition dans les normes de la notion de coût, le Groupe considère en cas de passage d'une participation disponible à la vente à une entreprise associée, la juste valeur à la date de la première mise en équivalence comme le coût. La réserve de réévaluation constituée jusqu'à cette date est transférée en réserves consolidées.

2. Regroupements d'entreprises et Goodwill

Quand le groupe acquiert une entité, les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts directement liés à l'acquisition sont généralement comptabilisés en résultat.

Le goodwill est évalué comme étant la différence positive entre les deux éléments suivants :

- la somme de (i) la contrepartie transférée et, le cas échéant, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans l'entité acquise et (iii) de la juste valeur des participations déjà détenues par le groupe préalablement à la prise de contrôle ;
- et le montant net à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables acquis et assumés.

Si, après confirmation des valeurs, cette différence s'avère négative (« Badwill »), ce montant est immédiatement comptabilisé en résultat en tant que profit.

Le goodwill est porté à l'actif du bilan, sous la rubrique « Goodwill » et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (« impairment test ») qui consiste à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») auxquelles le goodwill a été affecté à leur valeur comptable (y compris le goodwill). Si cette dernière est supérieure, une dépréciation est constatée en résultat. Le goodwill sur les participations mises en équivalence est intégré dans la valeur des participations mises en équivalence.

Dans l'évaluation du goodwill telle qu'exposée ci-dessus, le montant des participations ne donnant pas le contrôle est, en général, évalué à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (« partial goodwill method »). En ce qui concerne la comptabilisation de la prise de contrôle sur Biobest Maroc (cf. supra), le Groupe a toutefois opté pour l'application de l'option « full goodwill » ce qui signifie que le « minoritaire » (participation ne donnant pas le contrôle) a été évalué à la juste valeur avec la contre-partie en goodwill (« full goodwill »).

Lors d'une prise de contrôle réalisée par phase, le goodwill est dégagé à chaque opération sur base des actifs nets identifiables des entreprises concernées. A la date de prise de contrôle, les actifs et passifs identifiables des entreprises acquises sont reconnus à leur juste valeur et les ajustements éventuels de juste valeur relatifs aux intérêts comptabilisés antérieurement sont comptabilisés dans les fonds propres comme réserve de réévaluation.

Lorsque le Groupe cesse d'exercer le contrôle sur une filiale, la participation restante détenue dans celle-ci est réévaluée à la juste valeur à la date de la transaction, et la variation par rapport à la valeur comptable de cette participation avant la transaction est prise en résultat. En outre, les montants précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global liés à cette entité (fonds propres) sont recyclés en compte de résultat.

3. Monnaies étrangères

Les comptes du Groupe sont présentés en milliers d'euro (KEUR).

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement converties dans les comptes des sociétés du Groupe au taux de change applicable à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en d'autres devises sont portés au compte de résultat comme « revenus financiers » ou « charges financières ».

Les postes monétaires du bilan sont, à la date de clôture des comptes, convertis au cours de fin de période.

Dans le cadre de la consolidation, les actifs et passifs des entités étrangères sont convertis en EUR au cours de fin de la période. Les résultats sont convertis en EUR au cours moyen de la période. Les écarts de conversion qui apparaissent sont transférés à la rubrique « écarts de conversion » en autres éléments du résultat global.

Les principaux taux utilisés sont au 31 décembre 2018 :

Devises	Taux Clôture		Taux Moyen	
	2018	2017	2018	2017
USD	0,873362	0,833820	0,846405	0,885518
CAD	0,640820	0,664938	0,653508	0,682882
MXN	0,044460	0,042263	0,044021	0,046887
HKD	0,111514	0,106701	0,107995	0,113621
TRY	0,165049	0,219954	0,175457	0,242636
MGA (1000)	0,249851	0,254384	0,253701	0,280175
RON	0,214431	0,214661	0,214866	0,218882
GBP	1,117905	1,127142	1,130272	1,141363
MAD	0,091258	0,089112	0,0900303	0,090964

4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe a mis en place plusieurs plans de pension de retraite ou indemnités de départ à la retraite. Ces plans existent en Belgique, France et Turquie. Ces plans sont soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Assurance groupe (Belgique)

Au sein du groupe, différentes filiales belges ont souscrit des contrats d'assurance groupe au profit de leur personnel. La législation belge prévoit que l'employeur doit garantir un rendement sur la contribution de l'employeur et sur la contribution personnelle, ce qui crée un passif potentiel pour l'employeur. Ce rendement (légal) s'élevait au 31 décembre 2015 à 3,25% pour la contribution de l'employeur et à 3,75% pour la contribution personnelle. Au 1er janvier 2016, ces rendements minimums ont été revus à un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%. A partir de l'exercice 2017, ce rendement a été fixé à 1,75% pour les 2 types de contributions. Etant donné que ces filiales seront tenues d'effectuer des paiements supplémentaires si le rendement moyen sur les contributions patronales et sur les contributions personnelles n'est pas atteint, ces plans qualifient comme des « hybrid plan » qui doivent, selon l'IAS 19, être considérés comme des plans de pension à prestations définies. En absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable à ces types de plans de pensions, le Groupe valorise l'obligation selon la méthode de la « valeur intrinsèque » (la somme des différences individuelles entre les réserves mathématiques et les réserves minimales garanties).

Régimes à cotisations définies

Le groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de réserves pour la retraite de son personnel en versant, sur une base obligatoire ou facultative, des cotisations à des organismes extérieurs tels que des caisses de retraite, des compagnies d'assurance ou des établissements financiers.

Ces régimes, sans garantie sur le niveau des avantages versés, constituent des régimes à cotisations définies. Ces cotisations sont comptabilisées dans le poste « Frais de personnel ».

Régimes à prestations définies

Floridienne SA contribue pour ses employés cadres à un plan de pension à prestation définie. La valorisation du montant des engagements (DBO – *Defined Benefit Obligation*) liés à ce plan du type prestations définies est effectuée suivant la méthode « *Projected Unit Credit* » conformément à la norme IAS 19. Cette valorisation utilise des hypothèses actuarielles financières et démographiques. Celles-ci sont utilisées pour valoriser les services rendus sur l'exercice sur la base d'une estimation du salaire de fin de carrière. Les provisions (ou actifs) comptabilisées correspondent à la valeur actualisée de l'engagement, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, éventuellement plafonnée. En cas de surplus, l'actif net comptabilisé est limité à la valeur actuelle de l'avantage économique disponible sous forme de réduction des cotisations futures ou d'un remboursement. Les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les engagements et calculer le rendement normatif des actifs en résultat sont arrêtés conformément aux règles prescrites par IAS 19.

A noter que les plans de pension à prestations définies sont uniquement limités aux quelques employés cadres de Floridienne SA, qu'ils sont dès lors extrêmement limités dans le Groupe Floridienne, et qu'ils ne font – sous condition des hypothèses actuarielles stables et d'une population stable des bénéficiaires - plus systématiquement l'objet d'une réévaluation actuarielle chaque année. Au 31 décembre 2018, le Groupe n'a pas procédé à une réévaluation de l'obligation nette étant donné que des primes d'assurance sont payées pendant l'année, que les hypothèses actuarielles n'ont pas connu d'évolutions significatives par rapport à la dernière valorisation (31 décembre 2014) et que la population très limitée (4 personnes) n'a pas évolué de façon significative entre-temps.

Dans certains pays (principalement en France et Turquie) des plans d'indemnités de départ à la retraite existent. Ces plans ou obligations ne sont pas « funded » et font l'objet d'une constitution de provision selon la méthode « *Projected Unit Credit* » chaque année. Au décembre 2018, le DBO (Defined Benefit Obligation) total s'élève à 1,5 mio €. En raison de l'impact non significatif et de simplification, les gains/pertes de réévaluation pour ces plans sont pris en résultat de l'exercice.

5. Impôts

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits en compte de résultat sauf s'ils portent sur des éléments inscrits directement en capitaux propres. Dans ce cas, ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Les impôts courants désignent les impôts à payer sur les bénéfices imposables de la période ainsi que les éventuelles régularisations des périodes antérieures. Ces impôts sont calculés selon les normes fiscales des pays de chaque entité.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des éléments de bilan. Ils sont évalués au taux d'imposition en vigueur à la date de clôture du bilan. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque les différences temporaires proviennent d'un goodwill non déductible fiscalement, de la comptabilisation initiale d'éléments d'actifs ou de passifs relatifs à une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable au moment de la transaction, ou d'investissements dans des filiales tant qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés repris au bilan sont compensés par unité fiscale.

Des impôts différés sur les pertes fiscales ne sont reconnus que dans la mesure où le management estime que des bénéfices imposables seront réalisés dans un futur prévisible, permettant ainsi d'utiliser ou de recouvrir lesdites pertes, et à condition que l'entité n'ait pas connu plusieurs exercices consécutifs en perte. Le test de récupérabilité des pertes fiscales est réalisé sur base des budgets à 3 ans présentés et approuvés chaque année par le Conseil d'Administration du Groupe Floridienne. Les hypothèses retenues à la base des budgets sont les mêmes que les hypothèses budgétaires retenues dans le test annuel de perte de valeur.

6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements.

Le Groupe ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais de développement sont inscrits à l'actif si, et seulement si, toutes les conditions (IAS 38) suivantes sont remplies :

- le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable ;
- la faisabilité technique du produit a été démontrée ;
- le produit ou procédé sera commercialisé sur le marché ou utilisé en interne ;
- les actifs généreront des avantages économiques futurs (un marché potentiel existe pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité future a été démontrée) ;

- les ressources techniques, financières et autres nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement englobent les frais de personnel, le coût des matières premières et des services directement attribuables aux projets.

Les immobilisations incorporelles sont amorties à partir du moment où l'actif est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction (« available for use »). Les dépenses de développement qui ne répondent pas aux conditions susmentionnées sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Le Groupe n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie autres que les goodwills.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif si elles sont contrôlées en vertu d'un titre de propriété ou d'un contrat de location financement qui transfère les risques et avantages inhérents à la propriété. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût d'acquisition ou de production.

Le coût initial des immobilisations corporelles en location financement est le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des paiements minimums futurs. Le coût des immobilisations corporelles incorpore le coût des emprunts finançant leur construction ou production lorsqu'elles nécessitent une durée d'élaboration prolongée. Le coût des immobilisations corporelles est diminué, le cas échéant, du montant des subventions publiques finançant leur acquisition ou construction.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont immédiatement comptabilisées en charges sous la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation ». Le coût des immobilisations corporelles intègre, notamment pour les installations industrielles satellites construites sur les terrains de clients, la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation ou démantèlement, lorsqu'une obligation actuelle existe. Les immobilisations corporelles sont ultérieurement évaluées au coût, diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Les amortissements sont répartis systématiquement sur la durée d'utilité attendue des différentes catégories d'immobilisations corporelles en utilisant la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées des éléments les plus significatifs des immobilisations corporelles se situent dans les intervalles suivants :

Immobilisations incorporelles

- marques	10 à 20 ans
- listes de clients	5 à 10 ans
- dépenses de développement	max. 5 ans
- know-how ou procédés de fabrication	5 à 10 ans
- logiciels développés pour l'exploitation	max. 5 ans

Immobilisations corporelles

- terrains	illimité
- constructions	20 ans
- agencements et aménagements des constructions	10 à 15 ans
- installations industrielles	3 à 10 ans
- matériel et outillage	3 à 8 ans
- matériel de transport	3 à 5 ans
- matériel de bureau	5 à 10 ans
- matériel informatique	3 à 5 ans
- mobilier de bureau	5 à 10 ans
- autres	max. 20 ans

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.

Sauf pour les immobilisations incorporelles qui ne font pas l'objet d'un amortissement et qui sont alors soumises à un test de perte de valeur annuel, les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de perte de valeur uniquement quand il existe un indicateur montrant que leur valeur comptable ne pourrait pas être recouvrable par leur utilisation ou leur vente. Si l'existe une indication en ce sens, le montant de l'actif recouvrable est estimé afin de chiffrer la perte de valeur éventuelle.

Si un actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendant de ceux d'autres actifs, le Groupe procède à une estimation du montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif (unité génératrice de trésorerie) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est réduite à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Lorsque la perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, sans toutefois être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont repris au bilan conformément à la nature des actifs détenus. L'obligation correspondante est enregistrée dans les dettes financières. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat sur la durée du contrat.

Les subventions liées à l'achat d'immobilisations sont présentées au bilan sous un poste distinct du passif.

Leur prise en résultats est enregistrée distinctement en produits, au même rythme que l'amortissement des actifs concernés.

7. Stocks

Les stocks sont comptabilisés en tant qu'actifs à la date à laquelle les risques, avantages et le contrôle sont transférés au Groupe. Lors de la vente, leur sortie est comptabilisée en contrepartie d'une charge à la même date que le produit correspondant. Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend le coût des matériaux directs et, le cas échéant, les coûts de la main d'œuvre et les frais généraux qui ont été nécessaires pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur des stocks est déterminée en application de la méthode du prix moyen pondéré ou de l'identification par lot lorsque celle-ci est possible.

Les stocks biologiques (Biobest) sont valorisés conformément à la norme IAS 41 (« Agriculture ») à la juste valeur diminuée des coûts de vente (frais estimés au point de vente).

- Juste valeur : la juste valeur est définie par IFRS 13 comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché.

Les stocks biologiques consistent en plusieurs variétés de bourdons qui se vendent à des prix différents et sur des marchés (géographiques) différents avec des prix différents pour les mêmes types de bourdons. Il n'y a pas de prix officiels disponibles. Un jugement est donc nécessaire pour déterminer la juste valeur, par type de bourdon. Le Groupe a recours à une valorisation de la juste valeur sur base des données de marchés observables (level 2), principalement les accords avec ses clients sur les prix, par type de bourdon et cela en prenant en considération des prix de vente moyens des transactions récentes. Ces transactions récentes sont les meilleurs indicateurs des prix cotés étant donné le cycle d'élevage relativement court (+/- 10 semaines) et la très grande rotation des stocks. Des ajustements à ces données d'entrée sont apportés pour prendre en compte des facteurs spécifiques, notamment le degré d'achèvement et le pourcentage de survie (déterminé sur base de l'expérience du passé).

- Les frais estimés au point de vente : il s'agit des frais (frais de production et frais de vente (emballage)) encore à encourir avant que les bourdons ne soient commercialisables.

8. Instruments financiers

Les créances et dettes opérationnelles sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement au coût amorti (soit généralement à la valeur nominale) déduction faite, pour les créances, des pertes de valeur couvrant les montants non recouvrables.

Pour les créances commerciales et autres actifs financiers IFRS 9 requiert l'application d'un modèle fondé sur les pertes anticipées (ECL – Expected Credit Loss) aux créances commerciales et autres actifs financiers en opposition à un modèle fondé sur les pertes avérées appliquée jusqu'au 31 décembre 2017. En particulier, IFRS 9 exige notamment que le groupe comptabilise une dépréciation sur créances commerciales et autres actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale de celles-ci. L'appréciation des pertes de crédit attendues est effectuée sur une base individuelle ou collective en prenant en compte les données historiques sur les retards de paiement, les informations sur les circonstances actuelles, ainsi que les informations prospectives. Le Groupe a – vu le type de clients et la souscription d'assurances de crédit dans certaines filiales – très peu d'historique de pertes de crédit permettant d'appliquer un modèle fiable de calcul pour les pertes attendues et applique plutôt l'approche individuelle.

La trésorerie comprend la caisse et les comptes à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui ont une échéance inférieure ou égale à trois mois, et qui ne présentent pas un risque important de changement de valeur. Ces éléments sont portés au bilan à la valeur nominale. Les découverts bancaires sont inclus dans les passifs financiers courants.

Les autres actifs financiers courants cotés en Bourse sont considérés comme actifs de « trading » et sont valorisés à leur juste valeur. Les écarts sont immédiatement reconnus en résultats.

Les autres actifs financiers non courants (participations de private equity non détenues à des fins de transactions et sur lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable) sont disponibles à la vente. A défaut de cotation sur un marché actif, ces actifs financiers sont maintenus au coût historique si leur juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable par une autre technique de valorisation. Dans les cas où la juste valeur peut être déterminée de façon fiable, les variations positives de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Les pertes de valeur importantes ou durables sont actées lorsque leur coût historique excède l'estimation de leur juste valeur.

Les emprunts bancaires sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti (montant initial diminué des remboursements en principal et majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre le montant initial et la valeur à l'échéance).

Instruments financiers dérivés

Les filiales du groupe souscrivent parfois à des instruments financiers, dans le but exclusif de couvrir les risques économiques auxquels elles sont exposées. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire de souscription du contrat de couverture. Toutefois, seuls ceux qui satisfont les critères de comptabilité de couverture définis par la norme IFRS 9 font l'objet des traitements comptables décrits ci-après.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisées en résultat. Toute opération qualifiée de couverture est documentée par référence à la stratégie de couverture en identifiant le risque couvert, l'élément couvert, l'élément de couverture, la relation de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. L'évaluation de l'efficacité de couverture est mise à jour à chaque date de clôture.

Les dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ultérieurement, la juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture par référence aux conditions de marché et à IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur.

Les dérivés comptabilisés à l'actif et au passif sont classés dans les rubriques « Autres actifs/passifs non courants » et « Autres actifs/passifs courants » selon leur maturité. La comptabilisation des dérivés de couverture varie selon qu'ils sont désignés de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger.

FLORIDIENNE a recours d'une façon très limitée aux instruments dérivés et peut effectuer des opérations sur des options call ou put. Ces opérations s'effectuent dans le cadre d'une documentation bien établie et font l'objet d'analyses préalables précises et adéquates et d'un suivi systématique.

Les sociétés opérationnelles consolidées utilisent différents types d'instruments financiers dérivés dans diverses stratégies de couverture décrites ci-dessous.

Couverture de juste valeur

Lorsque les variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé sont susceptibles d'affecter le résultat, ces variations peuvent être couvertes par une couverture de juste valeur. L'élément couvert et l'instrument de couverture sont réévalués symétriquement en contrepartie du résultat à chaque date de clôture. L'incidence en résultat est limitée à la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations défavorables de flux de trésorerie liés à un actif ou passif comptabilisé ou une transaction future hautement probable, quand ces variations sont susceptibles d'affecter le résultat. A chaque date de clôture, la part efficace de la couverture et le cas échéant, les variations de la valeur temps des options et des points de terme des contrats à terme, sont comptabilisés en capitaux propres. La part inefficace est comptabilisée en résultat. Lorsque la transaction est comptabilisée, les éléments antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat simultanément à la comptabilisation de l'élément couvert. En cas de déqualification d'un dérivé, c'est-à-dire d'interruption de la comptabilité de couverture, la part efficace de la couverture antérieurement comptabilisée en capitaux propres est amortie en résultat opérationnel ou financier, selon la nature de l'élément couvert.

9. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation juridique (legal obligation) ou implicite (constructive obligation) à la date du bilan et qui :

- résulte d'un élément passé
- engendrera de manière probable des charges et des flux de trésorerie
- dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

Le montant de la provision correspond à l'estimation la plus précise de la dépense requise pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées en contrepartie du résultat, à l'exception de certaines provisions pour réhabilitation dont la contrepartie est incorporée dans le coût des actifs dont la construction a créé l'obligation.

Les provisions dont le règlement est prévu dans les douze mois après la date de clôture ou dont le règlement peut survenir à tout instant ne sont pas actualisées. Les provisions dont le règlement est prévu à plus de douze mois après la date de clôture sont actualisées. Les changements des provisions actualisées dus à une révision du montant de l'obligation, de son échéancier ou de son taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat ou, pour les provisions comptabilisées en contrepartie d'éléments d'actifs, en ajustement du coût de ces derniers. La désactualisation est comptabilisée au débit des produits et charges financiers.

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que si le groupe a approuvé un plan de réorganisation détaillé et formel et si la restructuration a commencé ou a fait l'objet d'une annonce publique. Les coûts inhérents aux activités poursuivies par le groupe ne sont pas pris en compte.

10. Informations sectorielles

L'information relative aux secteurs opérationnels est établie conformément à IFRS 8. Les facteurs utilisés pour identifier les secteurs à présenter de Floridienne sont identiques à ceux décidés par le Conseil d'Administration pour le suivi régulier de ses activités. Nous renvoyons au rapport annuel concernant l'organisation générale de Floridienne. Les types de produits et services de chaque secteur sont :

- Food
- Life Sciences
- Chemicals
- Corporate (division de support)

Le Groupe est principalement actif en Europe.

Les méthodes comptables pour les informations par secteur sont identiques à celles appliquées par le Groupe pour son reporting interne.

11. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an. Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente conformément à IFRS 5. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente. Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs UGT et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée dans l'état consolidé du résultat global et dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

12. Constatation des produits

Le Groupe applique de façon rétrospective la nouvelle norme IFRS 15. Cette norme est applicable sur tous les revenus provenant des contrats avec les clients, sauf si ces contrats sont dans le scope des autres normes. La nouvelle norme IFRS 15 identifie cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit :

- Identification du (des) contrat(s) avec un client
- Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat
- Détermination du prix de la transaction
- Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance
- Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites

Et repose sur deux principes : comptabilisation de la vente lorsque le client prend le contrôle du bien ou du service et évaluation pour le montant du paiement attendu.

Ventes de biens

Les contrats avec des clients relatifs à la vente de biens incluent généralement une obligation de performance. Le Groupe conclut que les revenus provenant des ventes de biens doivent être reconnus au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, en général au moment de la livraison des produits. En conséquence, l'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur le timing de la reconnaissance des revenus.

Les boni de fin d'année et remises

L'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation dans la mesure où la plupart de nos filiales présentaient déjà les boni de fin d'année ainsi que les remises (cash discounts) en déduction du chiffre d'affaires.

Prestations de services

Les dispositions de la norme n'ont pas d'incidence significative sur le rythme de comptabilisation des produits, selon que la prise de contrôle du service par le client s'effectue de manière ponctuelle ou continue.

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dividendes

Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit du Groupe de mettre en œuvre le paiement est établi par l'Assemblée Générale des actionnaires.

13. Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers mais sont présentés dans les notes lorsque l'entrée d'avantages économiques devient probable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Ils sont présentés dans les notes sauf si la possibilité d'une perte est très faible.

14. Actions propres

En cas de rachat (ou cession) d'actions propres, le montant versé (ou obtenu) est porté en diminution (ou augmentation) des capitaux propres. Les mouvements sur ces titres sont justifiés dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Aucun résultat n'est enregistré sur ces mouvements.

15. Dettes à long terme et court terme

Les dettes à long terme (emprunts bancaires et obligations) et à court terme (avances bancaires) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur sous déduction, dans le cas d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission du passif financier.

Après leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées à leur coût amorti (montant initial diminué des remboursements en principal et majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre le montant initial et la valeur à l'échéance).

Le Groupe n'a pas d'emprunts échangeables et convertibles au 31 décembre 2018.

Les dettes commerciales et autres passifs sont évalués au coût amorti.

16. Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant après la date de clôture mais avant la date d'autorisation de publication des états financiers sont traduits à la clôture uniquement s'ils fournissent des informations supplémentaires sur la situation du Groupe à la date de clôture. Les événements postérieurs à la clôture qui ne donnent pas lieu à des ajustements sont présentés dans les notes lorsqu'ils sont significatifs.

NOTE 4 : GESTION DU CAPITAL

Sur les bénéfices annuels statutaires, tels qu'ils sont constatés conformément au droit comptable, il est prélevé cinq pour cent pour la réserve légale. Ce prélevement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint un dixième du capital social. Il doit être repris si la réserve légale vient à être entamée.

Sur le solde distribuable, tel que déterminé par la loi, il est prélevé la somme que l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, jugera éventuellement opportune d'affecter à des fonds de réserve ou au report à nouveau.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice du dernier exercice clôturé, augmenté du report bénéficiaire ainsi que les prélevements effectués sur des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et des réserves légales et indisponibles créées en application de la loi ou des statuts.

Aucune distribution ne peut être faite si l'actif net est ou deviendrait inférieur au montant du capital libéré, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par actif net, il faut entendre le total de l'actif tel qu'il résulte du bilan, déduction faite des provisions et dettes.

Le Conseil d'Administration pourra, sous sa propre responsabilité, décider le paiement d'acomptes sur dividendes aux conditions et modalités prévues par le Code des sociétés.

La politique de Floridienne en matière de gestion du capital est de préserver la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation en maintenant un niveau de capitaux propres suffisant par rapport à l'endettement.

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Informations générales

La norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, requiert l'identification de secteurs sur la base de rapports internes présentés régulièrement au principaux décideurs opérationnels aux fins de prises de décisions concernant l'affectation des ressources aux secteurs et d'évaluation de leurs performances.

Les facteurs utilisés pour identifier les secteurs à présenter de Floridienne sont identiques à ceux décidés par le Conseil d'Administration pour le suivi régulier des activités du groupe.

Nous renvoyons au rapport annuel concernant l'organisation générale de Floridienne.

Conformément à IFRS 8, le groupe a identifié 4 secteurs:

- **Food** - La Division Food regroupe des sociétés de production et de commercialisation de produits alimentaires festifs et gourmets, tels que les escargots, les coquilles Saint-Jacques, les coquillages farcis, le saumon fumé, les salades de la mer, les feuilletés apéritifs, les plats cuisinés ethniques, les sauces froides et chaudes... La Division est également active dans la nourriture spécialisée, notamment celle destinée aux personnes ayant des problèmes de déglutition ou souffrant de la maladie d'Alzheimer. Depuis un certain nombre d'années, il n'y a plus lieu de faire une subdivision plus détaillée étant donné les nombreuses synergies qui ont été développées entre les différentes entités de la Division.
- **Chemicals** - Cette division se compose d'entreprises actives notamment dans les additifs pour la stabilisation du PVC. Le Groupe est également présent, à travers cette Division, dans le recyclage des batteries industrielles et automobiles (hybrides et électriques).
- **Life Sciences** - Cette division est active dans la production et la commercialisation de technologies et de produits naturels pour l'agriculture, la parapharmacie, l'agroalimentaire, l'industrie cosmétique et les soins de santé. Certains d'entre eux représentent des alternatives écologiques et durables aux produits chimiques existants. Leader mondial dans les protéases végétales et numéro deux mondial dans la lutte intégrée contre les insectes nuisibles (Integrated Pest Management), la Division investit dans des solutions innovantes telles que la communication chimique au travers des récepteurs liés au goût et à l'olfaction chez l'être humain et les insectes.
- **Corporate** - Reprend les maisons-mères FLORIDIENNE et FLORINVEST dont l'objet principal est le support et la gestion de participations dans les secteurs précités.

2017 - Secteurs d'activité En EUR MILLIERS	Food	Chemicals	Life Sciences	Corporate	TOTAL
INDICATEURS DE RÉSULTATS					
Produits					
Chiffre d'affaires externe	210 040	59 232	97 963	13	367 249
Dotations aux amortissements	-3 444	-1 981	-3 362	-55	-8 842
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence	127	0	861	0	988
Charge des dettes	-1 207	-97	-1 167	-680	-3 151
Résultat financier (hors charges de dettes)	-10	-66	-1 285	-160	-1 521
Charges ou produits d'impôts	371	-783	-1 649	210	-1 851
Résultat avant impôt	2 048	4 264	5 720	-2 161	9 872
Résultat net	2 419	3 481	4 071	-1 951	8 021
Cash flow net	4 493	4 602	6 602	-1 755	13 943
INDICATEURS DE SITUATION FINANCIÈRE					
Actifs	139 612	51 389	82 839	13 046	286 885
Passifs: dettes, provisions et subSIDes	33 416	6 001	31 110	41 498	112 025
Détail des actifs non courants par secteur d'activité					
Actifs non courants	50 053	25 278	44 509	2 542	122 382
- immobilisations (in)corporelles	20 517	17 845	17 700	158	56 220
- goodwill	23 780	6 209	19 681	0	49 670
- participations mises en équivalence	391	0	4 590	0	4 981
- actifs financiers non courants	3 150	658	1 256	2 132	7 197
- actifs d'impôt différé	2 216	565	1 282	252	4 314

Les résultats d'un secteur, ses actifs et ses passifs incluent tous les éléments qui lui sont directement attribuables. Les management fees sont repris dans le secteur «Corporate».

2017* En EUR MILLIERS	Europe	Amérique	Autres	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES EXTERNE	324 841	29 700	12 708	367 249
ACTIFS	268 887	534	17 464	286 885
Actifs non courants	109 002	334	13 046	122 382
- immobilisations (in)corporelles	47 756	253	8 211	56 220
- goodwill	47 729	0	1 941	49 670
- participations mises en équivalence	2 537	0	2 443	4 981
- actifs financiers non courants	7 168	0	29	7 197
- actifs d'impôt différé	3 812	81	422	4 314

(*) les chiffres 2017 diffèrent de la version publiée en avril 2018 étant donné:

(i) l'ajustement retrospectif de l'application e la norme IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients» à partir de 2018 avec retraitement des périodes comparatives (voir Note 2)

(ii) le reclassement aux résultats opérationnels du résultat net de change sur le USD et le EUR de notre filiale Turque (€ 0,4 million).

Le chiffre d'affaires est alloué par pays en fonction du lieu de destination des marchandises livrées.

Dans la Division Food, certains clients représentent plus de 10% du chiffre d'affaires mais il s'agit toujours de clients de premier ordre actifs dans la grande distribution.

2018 - Secteurs d'activité En EUR MILLIERS	Food	Chemicals	Life Sciences	Corporate	TOTAL
INDICATEURS DE RÉSULTATS					
Produits					
Chiffre d'affaires externe	268 887	534	17 464	286 885	382 843
Dotations aux amortissements	109 002	334	13 046	122 382	-10 095
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence	47 756	253	8 211	56 220	811
Charge des dettes	47 729	0	1 941	49 670	-3 373
Résultat financier (hors charges de dettes)	2 537	0	2 443	4 981	131
Charges ou produits d'impôts	7 168	0	29	7 197	-5 933
Résultat avant impôt	3 812	81	422	4 314	16 453
Résultat net	-2 434	3 107	11 799	-1 952	10 520
Cash flow net	1 975	3 910	11 233	-1 980	15 139
INDICATEURS DE SITUATION FINANCIÈRE					
Actifs	134 874	50 368	132 270	2 791	320 303
Passifs: dettes, provisions et subsides	34 284	6 185	38 457	37 747	116 674
Détail des actifs non courants par secteur d'activité					
Actifs non courants	50 027	25 663	67 958	482	144 129
- immobilisations (in)corporelles	21 915	18 226	26 398	50	66 590
- goodwill	23 780	6 209	35 778	0	65 768
- participations mises en équivalence	311	0	4 109	0	4 421
- actifs financiers non courants	3 417	659	1 090	431	5 597
- actifs d'impôt différé	604	569	582	0	1 754

Les résultats d'un secteur, ses actifs et ses passifs incluent tous les éléments qui lui sont directement attribuables. Les management fees sont repris dans le secteur «Corporate».

2018 En EUR MILLIERS	Europe	Amérique	Autres	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES EXTERNE	320 346	36 211	26 286	382 843
ACTIFS	274 102	717	45 484	320 303
Actifs non courants	112 620	464	31 045	144 129
- immobilisations (in)corporelles	52 481	372	13 737	66 590
- goodwill	49 292	0	16 476	65 768
- participations mises en équivalence	3 938	0	483	4 421
- actifs financiers non courants	5 575	2	20	5 597
- actifs d'impôt différé	1 334	90	330	1 754

Le chiffre d'affaires est alloué par pays en fonction du lieu de destination des marchandises livrées.

Dans la Division Food, certains clients représentent plus de 10% du chiffre d'affaires mais il s'agit toujours de clients de premier ordre actifs dans la grande distribution.

NOTE 6 : PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En EUR milliers	2018	2017 Retraité (*)
Chiffre d'affaires	382 843	367 249
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	382 843	367 249

(*) l'ajustement retrospectif de l'application de la norme IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients» à partir de 1/1/2018 avec retraitement des périodes comparatives (voir Note 2)

Floridienne n'a pas de contrats significatifs avec ses clients. En plus, la reconnaissance des produits ne comporte pas de jugements significatifs.

Ventes de biens

Les contrats avec clients pour la vente de biens incluent généralement une obligation de performance. Le Groupe conclut que les revenus provenant des ventes de biens doivent être reconnus au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, en général au moment de la livraison des produits. Par conséquent, l'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur le timing de la reconnaissance des revenus.

Les boni de fin d'année et remises

L'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation dans la mesure où la plupart de nos filiales présentaient déjà les boni de fin d'année ainsi que les remises (cash discounts) en déduction du chiffre d'affaires.

Prestations de service

Les dispositions de la norme n'ont pas d'incidence significative sur le rythme de comptabilisation des produits.

Pour l'activité « Tolling » (participations fixes forfaitaires aux coûts de retraitements déduites des achats de matières), menée par notre filiale SNAM, l'analyse de l'impact IFRS 15 a conclu à une modification de la présentation des revenus (coût fixe retenu) venant en déduction de la valeur d'achats des matières premières à recycler. Avant l'application de la norme IFRS 15, ces revenus étaient présentés en déduction de la valeur d'achat des matières premières tandis qu'à partir du 1.1.2018, ces revenus ont été présentés comme du chiffre d'affaires (cf. tableau récapitulatif ci-dessous).»

Ventes par Division En EUR milliers	2018	2017 Retraité (*)
Food	204 090	210 040
Chemicals	60 250	59 232
Life Science	118 493	97 963
Corporate	10	13
TOTAL DES VENTES	382 843	367 249

Ventes par régions géographiques En EUR milliers	2018	2017 Retraité (*)
Europe - principalement la France, le Benelux et l'Allemagne	320 346	324 841
Amérique - principalement, les USA, le Canada et le Mexique	36 211	29 700
Autres	26 286	12 708
TOTAL DES VENTES	382 843	367 249

Autres produits En EUR milliers	2018	2017*
Plus-values sur ventes d'immobilisations	286	101
Prestations de services	805	1 611
Production immobilisée	1 486	1 182
Redevances	0	42
Loyers	744	180
Subsides	1 226	1 016
Différence de change positive	1 113	408
Autres produits opérationnels récurrents	1 190	1 829
Autres produits opérationnels non récurrents	628	4 518
TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 478	10 888

(*) ces données financières diffèrent de la version publiée en avril 2018, notamment suite au reclassement aux résultats opérationnels du résultat net de change de notre filiale Kimflor en Turquie. Il s'agit d'un reclassement des résultats de change sur le USD et l'EUR qui sont liés aux opérations commerciales dans les conditions habituelles (€ 0,4 million en 2017).

Autres charges d'exploitation En EUR milliers	2018	2017*
Taxes d'exploitation	-1 916	-1 840
Fournitures	-6 159	-4 205
Rétributions des tiers (honoraires)	-14 475	-13 562
Transport et frais y afférents	-16 388	-13 870
Locations	-5 158	-3 634
Autres services et biens divers	-7 033	-8 899
Assurances	-1 339	-1 455
Publicité	-6 824	-6 251
Entretiens, réparations	-4 566	-3 714
Intérimaires	-5 842	-4 954
Autres charges opérationnelles récurrentes	-3 027	-3 026
Autres charges opérationnelles non récurrentes	-241	-2 647
TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-72 969	-68 057

* chiffres 2017 retraités

Les autres produits d'exploitation baissent de € -3,4 millions en 2018, à € 7,5 millions contre € 10,9 millions en 2017. Cette baisse est essentiellement liée à des récupérations diverses (non récurrentes) des assurances qui avaient eu lieu en 2017 (€ 4,5 millions) à la suite de sinistres rencontrés dans plusieurs usines du groupe, et dont les charges équivalentes se retrouvaient comptabilisées dans plusieurs postes de la marge brute et dans les autres charges d'exploitation («Autres charges opérationnelles non récurrentes» principalement).

Les Autres charges d'exploitation augmentent néanmoins de € 4,9 millions à € -73,0 millions, contre € -68,1 millions en 2017. Cette augmentation s'explique par les entrées de périmètre d'une part, et par la croissance générale du groupe d'autre part.

Le poste «autres charges opérationnelles récurrentes» porte principalement sur des taxes non recouvrables, des prestations diverses et des moins-values réalisées sur créances.

NOTE 7 : AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR

En EUR milliers	2018	2017
Amortissements sur immobilisations incorporelles	-1 321	-1 200
Amortissements sur immobilisations corporelles	-8 110	-7 410
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	-9 431	-8 609
En EUR milliers	2018	2017
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles	0	0
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	0	-28
Perte de valeur sur créances	-664	-204
Perte de valeur sur goodwill	0	0
TOTAL DES PERTES DE VALEUR	-664	-232
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	-10 095	-8 842

Les amortissements ont légèrement augmenté par rapport à 2017, en raison des entrées de périmètre de l'exercice et de la poursuite des programmes d'investissement dans nos différentes filiales.

Les pertes de valeur sur créances ont augmenté de € 0,5 million en 2018 en raison de réductions de valeur (jugées non récurrentes) actées sur créances douteuses par quelques filiales du groupe.

Pour un détail des amortissements et pertes de valeur sur les immobilisations, nous faisons référence aux notes 11 et 12.

NOTE 8 : RÉSULTAT SUR CESSION D'ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En EUR milliers	2018	2017
Plus-values sur cessions d'immobilisations financières	4 842	1
Moins-values sur cessions d'immobilisations financières	-3	0
TOTAL	4 839	1

En juillet 2018, BIOBEST a mis à jour son appréciation du pouvoir de contrôle qu'elle exerce sur ses joint-ventures marocaines BIOBEST MAROC et BIOBETTER, en raison de la totale intégration de ces filiales dans l'organisation de BIOBEST GROUP, que ce soit d'un point de vue économique et décisionnel (IFRS 10). Ces deux sociétés ont dès lors été consolidées selon la méthode globale à partir du 1er juillet 2018, avec reconnaissance (à la juste valeur) de minoritaires à 50%. La prise de contrôle s'est alors traduite par la reconnaissance d'une plus-value de € 4,8 millions de plus-value suite à l'intégration globale de ces entités (IFRS 3 - prise de contrôle par étape).

NOTE 9 : RÉSULTAT FINANCIER ET CHARGE DES DETTES

En EUR milliers	2018	2017*
Produits d'intérêts sur prêts et trésorerie	160	107
Dividendes	7	0
Boni de change réalisés	4 167	2 651
Boni de change non réalisés	1 061	1 061
Plus-values sur réalisations d'actifs circulants	97	17
Autres produits financiers	1 159	851
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	6 652	4 687
Pertes de valeur sur immobilisations financières	0	0
Pertes de valeur sur actifs financiers circulants	-16	3
Moins-values sur réalisations d'actifs financiers courants	-51	-358
Mali de change réalisés	-4 213	-3 550
Mali de change non-réalisés	-845	-1 389
Autres charges financières	-1 395	-914
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	-6 520	-6 208
RESULTAT FINANCIER	131	-1 521

(*) ces données financières diffèrent de la version publiée en avril 2018, notamment suite au reclassement aux résultats opérationnels du résultat net de change de notre filiale Kimflor en Turquie. Il s'agit d'un reclassement des résultats de change sur le USD et l'EUR qui sont liés aux opérations commerciales dans les conditions habituelles (€ 0,4 millions en 2017).

En 2018, le groupe a bénéficié d'effets de change plus équilibrés entre les différentes devises auxquelles il est exposé qu'en 2017, qui avait été marquée par une dépréciation généralisée des devises étrangères par rapport à l'euro. Les effets de change sont dès lors positifs de € 0,2 million contre une perte de € -1,2 million en 2017.

Nous notons toutefois que la livre turque a - à nouveau - connu une forte volatilité en 2018, générant des effets de change très importants au cours de l'exercice et perturbant l'analyse des résultats de notre filiale turque Kimflor, dont une grande partie des ventes est réalisée en USD et EUR. Kimflor continue à utiliser le TRY comme monnaie fonctionnelle en l'absence d'éléments déterminants justifiant un changement de monnaie fonctionnelle. Afin d'améliorer la compréhension des résultats de celle-ci, il a été décidé de présenter les effets de change liés à l'activité opérationnelle (dans les conditions habituelles) de cette société (effets de change sur les créances et dettes commerciales) en autres produits d'exploitation, et de maintenir en résultat financier, les effets de change provenant des autres postes bilanciers de la société. Les comptes 2017 du groupe ont également été retraités de cette manière. Ceci s'est traduit par un reclassement de € 1,1 million d'effets de change (sur un total de € 1,9 million) vers les autres produits d'exploitation en 2018, et par un reclassement de € 0,4 million d'effets de change en autres produits d'exploitation en 2017 (sur un total d'effets de change de € 0,6 million).

En EUR milliers	2018	2017
Charge des dettes	-3 373	-3 151
TOTAL DES CHARGES DES DETTES	-3 373	-3 151

La charge des dettes est en légère hausse de € 0,2 millions à € -3,4 millions, contre € -3,2 millions en 2017. Cette hausse s'explique par l'augmentation de l'endettement financier du groupe en 2018.

Nous faisons référence à la note 20 pour plus d'informations sur l'évolution des dettes financières.

NOTE 10 : IMPÔT SUR LE RESULTAT

En EUR milliers	2018	2017
1. TAUX D'IMPÔT EFFECTIF		
Résultat avant impôts (hors sociétés mises en équivalence)	15 642	8 884
Charge (+) / produit (-) d'impôt	5 933	1 851
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	37,93%	20,83%
2. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT COMPTABILISÉS AU COMPTE DE RÉSULTATS		
Charges d'impôts courants	3 241	2 084
Charges / (Produits) d'impôts antérieurs	114	212
Charges / (Produits) d'impôts différés	2 578	-445
TOTAL DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	5 933	1 851
3. TOTAL DES IMPÔTS PORTÉS DIRECTEMENT EN FONDS PROPRES	0	0

Le Groupe mène des opérations internationales et est donc soumis aux impôts sur le résultat dans de nombreuses juridictions fiscales différentes.

La charge fiscale sur le résultat avant impôts supportée par le Groupe diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées.

La charge fiscale comptabilisée dans le compte de résultat peut être détaillée comme suit:

En EUR milliers	2018	2017	
4. RÉCONCILIATION DE LA BASE IMPOSABLE ET DES IMPÔTS			
Résultat avant impôts hors sociétés mises en équivalence	15 642	4 361	8 884
Taux nominal moyen pondéré		27,9%	23,0%
Dépenses Non Admises (hors impôts)	4 950	1 464	4 388
Effets des pertes de l'exercice non valorisées fiscalement	3 194	953	204
Utilisation de pertes fiscales non valorisées antérieures	-456	-162	-4 254
Différences permanentes entre résultat comptable et résultat fiscal	-5 319	-1 592	4 903
Déduction intérêts notionnels	-4	-1	342
Revenus définitivement taxés	-1 794	-509	-3 139
Revenu IKA taxé Florchim	-727	-115	0
Autres	-2 302	-728	-2 196
Crédit d'impôt		-126	-48
Impact de l'extourne des IDA (Impôts différés actifs) reconnus antérieurement		2 135	-298
Régularisation		254	51
TOTAL BASE IMPOSABLE ET CHARGE D'IMPÔTS EFFECTIVE	13 183	5 934	9 131
Taux d'impôt effectif		37,9%	20,8%

Le taux d'imposition effectif s'élève à 37,9% en 2018 (2017: 20,8%). La forte hausse par rapport à 2017 s'explique par la prise en charge d'impôts différés sur pertes fiscales précédemment activés sur certaines filiales du groupe (impact € -2,1 millions), là où l'année passée nous avions encore activé des impôts différés sur pertes fiscales (€ 0,3 millions).

Les informations relatives aux actifs d'impôts différés sont détaillées dans la note 14.

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

En EUR milliers	Goodwill	Fonds de commerce	Coût de développement	Brevets, marques	Logiciels	Autres	Total immobilisations incorporelles
VALEUR D'ACQUISITION							
Au 1er janvier 2017	44 640	1 991	1 963	4 313	2 203	510	10 979
Acquisitions	10 756	16	553	442	161	121	1 292
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		2	21	9	0	1 012	1 044
Cessions et retraits				-64	-61		-125
Cessions sur activités abandonnées							
Cessions par voie de regroupement d'entreprises							
Variation de change		0	-13	-43	-8	-134	-199
Transferts et autres				33	0		33
Au 31 décembre 2017	55 396	2 008	2 524	4 690	2 294	1 508	13 025
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR							
Au 1er janvier 2017	-5 725	-1 552	-1 825	-3 564	-1 163	-336	-8 441
Amortissements et pertes de valeur		-74	-89	-365	-445	-227	-1 200
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		-2	-11	-7			-20
Cessions				67	58		125
Cessions sur activités abandonnées							
Cessions par voie de regroupement d'entreprises							
Variation de change			3	35	6	12	56
Transferts et autres				-33	0		-33
Au 31 décembre 2017	-5 725	-1 628	-1 923	-3 866	-1 544	-552	-9 512
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017	49 671	381	601	824	751	957	3 513

En EUR milliers	Goodwill	Fonds de commerce	Coût de développement	Brevets, marques	Logiciels	Autres	Total immobilisations incorporelles
VALEUR D'ACQUISITION							
Au 1er janvier 2018	55 396	2 008	2 524	4 690	2 294	1 508	13 025
Acquisitions	18 576		658	369	528	173	1 729
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises				227		26	253
Cessions et retraits				-2	-3		-4
Cessions sur activités abandonnées							
Cessions par voie de regroupement d'entreprises	-2 479						
Variation de change			3	-12	-9	56	38
Transferts et autres		-2	2	40	5	-53	-9
Au 31 décembre 2018	71 493	2 007	3 187	5 313	2 815	1 710	15 031
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR							
Au 1er janvier 2018	-5 725	-1 628	-1 923	-3 866	-1 544	-552	-9 512
Amortissements et pertes de valeur		-73	-119	-494	-441	-212	-1 340
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises				-148		-18	-166
Cessions				2	3		5
Cessions sur activités abandonnées							
Cessions par voie de regroupement d'entreprises							
Variation de change			-1	9	8	-19	-4
Transferts et autres		2	-2	-45	3	58	17
Au 31 décembre 2018	-5 725	-1 700	-2 045	-4 543	-1 970	-743	-11 000
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	65 768	307	1 142	770	845	967	4 031

Suivant les principes comptables de Floridienne, toutes les immobilisations incorporelles hors goodwill ont une durée d'utilité finie sur laquelle l'actif est amorti. Les régimes d'amortissements propres à chaque catégorie d'actifs incorporels se trouvent détaillés dans la note 3.6.

Goodwill

Au 31 décembre 2018, le poste goodwill s'élève à € 65,8 millions, en hausse de € 16,1 millions par rapport au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par l'acquisition des sociétés IVOG (€ 1,5 millions) et BKS (€ 1,7 millions), et par les prises de contrôle sur les filiales POLYAM (€ 0,8 million), et BIOBEST MAROC / BIOBETTER (€ 12,1 millions). Nous faisons référence à la note 31 sur les regroupements d'entreprises pour plus d'information sur ces acquisitions.

La valeur comptable du goodwill est principalement composée du goodwill sur les UGT (unités génératrices de trésorerie) suivantes (en millions €):

Unité génératrice de trésorerie	en millions €
- Biobest	32,3
- Groupe FDG (reprenant plusieurs entités juridiques dans la division "Spécialités gastronomiques")	11,2
- Simon Dutriaux	4,9
- Kimflor	1,1
- IKA	3,4
- Gel Manche/GDI	3,2
- Salm Invest group (reprenant plusieurs entités juridiques dans la division "frais")	3,5
- Enzymes	3,3
- SNAM	1,6
- Delka group	1,6

Des tests d'impairment sont réalisés tous les ans sur les goodwills des différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe, et plus souvent quand il y a un indicateur significatif de perte de valeur.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées par la direction générale comme étant les plus petites entités opérationnelles autonomes du groupe. De manière générale, chaque entité légale correspond à une UGT pour autant que ses activités ne soient pas intégrées à d'autres. Dans ce dernier cas, l'ensemble forme une UGT (i) UGT Salm Invest/Karras/Vendsyssel/Delimed, (ii) UGT Delka/Merydis/Altesse, (iii) UGT Gel Manche/GDI, (iv) UGT FDG/Gartal/Doussot/Pomarom/UAB et (v) UGT Enzybel/BSC/Florinvest.

Lorsqu'une entité contient plusieurs activités différentes, nous examinons dans quelle mesure chacune d'elle peut constituer une UGT distincte.

Le test de perte de valeur (impairment test) sur les comptes de l'année N se fait, sur base des données budgétaires, par l'actualisation du «free cash flow», notamment le résultat d'exploitation (EBIT pre-tax) diminué des investissements et augmenté des amortissements et du besoin en fonds de roulement (BFR) calculé sur base des chiffres au 31 décembre de l'année N-1 de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT). Le résultat nous donne le «value in use» des différentes UGT. Pour les holdings n'ayant pas d'activité commerciale, nous ne tenons compte que de l'«Enterprise Value» hors BFR.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur d'utilité («value in use») est le coût moyen pondéré du capital avant impôts (pre-tax WACC), basé sur des références de marché (technical market inputs) et sur des données de groupes comparables dans les mêmes secteurs que le Groupe Floridiennne (notamment en ce qui concerne le bêta et l'equity risk premium). Comme nous faisons une actualisation en tenant compte de l'EBIT avant impôts, nous calculons le WACC avant impôts (IAS 36.55).

Les budgets des 3 premières années sont les budgets qui sont approuvés en fin d'année par le Conseil d'Administration du groupe. Pour la suite du test nous utilisons le budget de l'année N+3 sans taux de croissance en neutralisant les amortissements et investissements de la valeur terminale. Cette règle générale peut faire l'objet d'exceptions lorsque certains événements exceptionnels justifient le fait que les budgets approuvés soient revus ou que les croissances retenues après l'année N+3 soient différentes de zéro.

Nous obtenons ainsi une «Entreprise Value» dont sont déduites les dettes financières (les dettes interco sont réallouées à chaque UGT) pour obtenir l'«Equity Value» que nous comparons à la valeur des fonds propres dans les comptes consolidés de Floridiennne.

Si l'Equity Value est inférieure à la valeur des fonds propres dans les comptes consolidés de Floridiennne, cela correspond à un indicateur de perte de valeur. Nous comparons alors l'Enterprise Value (hors BFR) à la valeur des actifs immobilisés de cette UGT.

Si ces deux tests sont négatifs, la situation est présentée au Conseil d'Administration qui doit se prononcer sur la perte de valeur à acter sur le goodwill (ou ensuite sur les actifs) de l'UGT concernée.

Les hypothèses retenues lors de ce test pour le calcul du WACC nous ont été fournies par la banque Degroof et par diverses autres sources financières de référence (market inputs) :

- Risk free rate : 0,90% (0,90% en 2017)
- Levered Beta : 1,05 (1,49 en 2017)
- Equity risk premium : 6,67% augmenté d'une prime d'illiquidité de 2%, soit 8,67% (8,66% en 2017)
- Prime Rate 5 ans : 0,79% (0,70% en 2017)
- Premium : 2,43% (2,76% en 2017)
- Debt ratio : 44,61% (48,77% en 2017)
- Pre-tax WACC : 6,90% (8,30% en 2017)
- Taux croissance à l'infini utilisé dans les DCF : 0% (0% en 2017)

La différence observée dans le levered beta vient du fait qu'en raison de la progression de l'importance de Biobest dans la Division Life Sciences, nous avons appliqué le beta «agriculture» au chiffre d'affaires généré par Biobest, alors qu'auparavant nous utilisions le beta «pharma biotech», qui tenait compte du caractère moins mature des activités de la Division Life Sciences.

Nous estimons que les budgets sont établis de manière prudente, sur base des meilleures estimations disponibles, et discutés en conseil d'administration, particulièrement pour les entités en difficultés. Une analyse ex-post (une procédure de back-testing pour les UGT montrant une grande divergence entre les budgets X-1 et les actuals) a été effectuée sur les différentes UGT du groupe, comparant les réalisés par rapport aux budgets de l'année N-1. Cette analyse a mené à revoir de manière plus conservatrice les hypothèses budgétaires retenues par certaines UGT, sans que cela ne génère d'indicateurs supplémentaires de perte de valeur. Floridiennne suit attentivement l'évolution des filiales dont les performances récentes sont négatives.

Au terme de l'analyse faite par le Comité d'audit et le Conseil d'administration, aucune perte de valeur n'a été constatée sur les goodwills figurant au bilan.

Test de sensibilité

Parmi les hypothèses utilisées, celles dont la variation ont des incidences les plus significatives sur les états financiers sont les flux de trésorerie prévisionnels et le taux d'actualisation (WACC). Un test de sensibilité a été réalisé sur le WACC, en l'augmentant de 1,50%. Ceci ne mène pas à des conclusions différentes.

Nous indiquons en outre que, de par la forte diversification des activités du groupe, aucune modification d'une hypothèse particulière à une activité ne peut avoir d'impact très significatif, à elle seule, sur l'entièreté du groupe. Seule la conjonction de plusieurs hypothèses dans différentes activités peut entraîner des impacts significatifs au niveau du groupe, mais ceci ressort plus d'une analyse «portefeuille» que d'une analyse spécifique à une UGT. Au niveau du portefeuille nous estimons avoir des activités suffisamment peu corrélées entre elles pour minimiser le risque de conjonction d'hypothèses.

Les autres variations concernant les immobilisations incorporelles du groupe en 2018 sont principalement liées aux entrées de périmètre.

NOTE 12 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En EUR milliers	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Immobilisations corporelles en cours de production	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR D'ACQUISITION						
Au 1er janvier 2017	58 506	68 482	9 427	2 306	3 569	142 290
Acquisitions	2 217	2 879	1 183	3 250	520	10 049
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	2 604	5 491	1 228		608	9 931
Cessions		-582	-437	-307	-16	-1 342
Cessions par voie de regroupement d'entreprises						
Variation de change	-733	-855	-361	-194	-149	-2 291
Transferts et autres	110	84	-32	-162		0
Au 31 décembre 2017	62 705	75 499	11 009	4 892	4 533	158 637
Amortissements et pertes de valeur						
Au 1er janvier 2017	-31 316	-55 377	-7 260	-257	-2 371	-96 581
Amortissements de l'année	-2 739	-3 491	-927	4	-285	-7 438
Amortissements cumulés acquis par voie de regroupement d'entreprises	-567	-2 283	-689		-349	-3 888
Cessions	136	637	325		21	1 118
Variation de change	191	358	248		55	853
Transferts et autres	6	0	0			6
Au 31 décembre 2017	-34 288	-60 156	-8 303	-253	-2 929	-105 929
VALEUR NETTE COMPTABLE	28 416	15 344	2 705	4 639	1 604	52 708
Au 31 décembre 2017						
Dont valeur nette des actifs en location-financement		275	11			286

En EUR milliers	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Immobilisations corporelles en cours de production	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR D'ACQUISITION						
Au 1er janvier 2018	62 705	75 499	11 009	4 892	4 533	158 637
Acquisitions	5 199	6 072	1 599	1 669	122	14 661
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	2 060	8 706	363	148	3 878	15 155
Cessions	-998	-1 368	-596	-10	-480	-3 453
Cessions par voie de regroupement d'entreprises						
Variation de change	-253	61	-111	1	-141	-441
Transferts et autres	502	2 478	-188	-2 566	-84	142
Au 31 décembre 2018	69 215	91 449	12 076	4 134	7 828	184 702
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Au 1er janvier 2018	-34 288	-60 156	-8 303	-253	-2 929	-105 929
Amortissements de l'année	-2 510	-3 968	-1 221	-1	-390	-8 091
Amortissements cumulés acquis par voie de regroupement d'entreprises	-1 812	-5 950	-237		-2 624	-10 622
Pertes de valeur / dépréciations						
Cessions	491	963	653		363	2 470
Variation de change	44	36	63	0	49	191
Transferts et autres	66	-508	164	1	115	-162
Au 31 décembre 2018	-38 008	-69 584	-8 881	-253	-5 416	-122 143
VALEUR NETTE COMPTABLE						
Au 31 décembre 2018	31 207	21 865	3 195	3 881	2 411	62 559
Dont valeur nette des actifs en location-financement		290	4			294

Nous renvoyons à la note 3 des principes comptables en ce qui concerne les méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles et leurs régimes d'amortissements.

Le groupe a poursuivi ses programmes d'investissement en 2018, principalement chez BIOBEST (Division Life Sciences), chez SNAM (Division Chemicals) et chez Salm Invest (Division Food), mais aussi dans les autres activités du groupe.

Les entrées de périmètre ont elles aussi contribué à la hausse des immobilisations corporelles au 31 décembre 2018, à hauteur de € 4,5 millions (en valeur nette).

Au 31 décembre 2018, le groupe a consenti des nantissements fermes (hypothèques) sur des terrains et bâtiments à hauteur de € 4,4 millions, et des mandats hypothécaires à hauteur de € 7,7 millions.

Pertes de valeur sur actifs non financiers

Le groupe a procédé, conformément à l'IAS 36, à un examen des valeurs comptables des actifs du groupe afin d'y déceler d'éventuelles indications d'impairment.

La valeur des immobilisations corporelles du groupe est évaluée à la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilisation (testée dans le cadre des tests d'impairment des UGT) et leur valeur de marché (valeur recouvrable).

Le test n'a pas relevé d'indicateurs significatifs de pertes de valeur sur des immobilisations corporelles dans le groupe en 2018.

NOTE 13 : PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

En EUR milliers	2018	2017
VALEUR D'ACQUISITION		
Au 1er janvier	4 981	4 884
Acquisitions - augmentation capital	1 715	0
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		
Résultats de l'exercice	811	988
Dividendes versés		-855
Changements de méthode de consolidation/périmètre	-2 982	68
Ecarts de conversion	-103	-104
Divers		0
Au 31 décembre	4 421	4 981

Les sociétés consolidées par mise en équivalence dans le groupe en 2018 sont ChemCom, TecnoScent, PT Bromelain, Kocaman Camargo, Virunga Enzymes, Real IPM UK, Nema Terra et Terhormon. La dernière a été acquise en 2018. La liste des entreprises associées et des coentreprises est disponible à la note 30.

Les sociétés Biobest Maroc et Biobetter ont été consolidées par mise en équivalence pendant le premier semestre de l'exercice. Suite à une mise à jour du pouvoir de contrôle sur ces sociétés en juillet 2018, elles ont été consolidées selon la méthode globale à partir du 1er juillet 2018, et n'apparaissent dès lors plus dans les participations mises en équivalence au 31 décembre 2018 («changement de méthode de consolidation» dans le tableau).

Biobest Group a pris la majorité de sa filiale Polyam en juillet 2018, à travers une augmentation de capital dans cette société. Cette société a dès lors été consolidée également selon la méthode globale à partir du 1er juillet 2018, et n'apparaît plus non plus dans les participations mises en équivalence au 31 décembre 2018 («changement de méthode de consolidation» dans le tableau).

Les sociétés consolidées par mise en équivalence (y compris Biobest Maroc, Biobetter et Polyam pendant le 1er semestre) ont contribué de manière bénéficiaire aux résultats du groupe en 2018, conformément à leurs budgets. Ce sont principalement Biobest Maroc (participation de 50% au Maroc), PT Bromelain (participation de 50% en Indonésie), et Terhormon (participation de 25% en Italie) qui contribuent à ce résultat.

En ce qui concerne TecnoScent, société en cours de liquidation, un litige oppose Givaudan à ChemCom concernant le partage des actifs de cette société. Ceci empêche dès lors de finaliser la liquidation de TecnoScent. Plus d'informations concernant ce litige sont disponibles dans le rapport de gestion du présent rapport annuel.

«Le test de pertes de valeur (impairment test) décrit dans la note 11, a été réalisé sur les participations mises en équivalence et a conclu qu'aucune perte de valeur n'était justifiée sur leur valeur consolidée au 31 décembre 2018.

Participations dans des entreprises associées et co-entreprises

Les entreprises associées et co-entreprises qui ne sont pas classées comme détenues en vue de la vente/activités abandonnées sont consolidées en appliquant la méthode de la mise en équivalence.

en K€	2018			2017		
	Co-entreprises	Entreprises associées	TOTAL	Co-entreprises	Entreprises associées	TOTAL
Participations dans des entreprises associées et co-entreprises	677	3 744	4 421	2 695	2 286	4 981
Résultats des entreprises associées et co-entreprises	830	-20	811	1 075	-87	988

Le tableau ci-dessus reprend la quote-part du groupe dans le résultat de Biobest Maroc, Biobetter et Poliam réalisé au premier semestre 2018.

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé de l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 des principales entreprises associées et coentreprises du groupe.

2018 - Co-entreprises	Kocaman Camargo	Tecnoscent	PT Bromélaine
Pourcentage de détention	50,00%	50,00%	50,00%
Secteur opérationnel	Food	Life Sciences	Life Sciences
Pays	Turquie	Belgique	Indonésie
Etat de la situation financière (KEUR)			
Total des actifs	857	15	2 996
Total des dettes financières à long terme	Néant	Néant	Néant
Dividendes reçus	Néant	Néant	Néant
Restrictions contractuelles	Néant	Néant	Néant

2018 - Entreprises associées	ChemCom	Real IPM UK	Nema Terra	Terhormon	Terzym	Virunga Enzymes
Pourcentage de détention	41,01%	25,00%	33,33%	69,90%	24,75%	30,00%
Secteur opérationnel	Life Sciences					
Pays	Belgique	Royaume-Uni	Belgique	Italie	Italie	RDC
Etat de la situation financière (KEUR)						
Total des actifs	4 469	174	117	6 637	3 274	1 006
Total des dettes financières à long terme	470	489	Néant	Néant	Néant	Néant
Dividendes reçus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

2017 - Co-entreprises	Biobest Maroc	Biobetter	Kocaman Camargo	PT Bromélaine
Pourcentage de contrôle	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
Secteur opérationnel	Life Sciences	Life Sciences	Food	Life Sciences
Pays	Maroc	Maroc	Turquie	Indonésie
Etat de la situation financière (KEUR)				
Total des actifs	7 857	2 708	10 557	3 955
Total des dettes financières à long terme	2 113	Néant	Néant	79
Dividendes reçus	691	188		
Restrictions contractuelles	Néant	Néant	Néant	Néant

2017 - Entreprises associées	ChemCom	Tecnoscent	Real IPM UK	Nema Terra	Poliam	Virunga Enzymes
Pourcentage de contrôle	44,89%	22,44%	25,00%	33,33%	25,00%	30,00%
Secteur opérationnel	Life Sciences					

Pays	Belgique	Belgique	Royaume-Uni	Belgique	Israel	RDC
Etat de la situation financière (KEUR)						
Total des actifs	3 277	15	150	162	4 163	435
Total des dettes financières à long terme	579	Néant	427	Néant	Néant	Néant
Dividendes reçus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

NOTE 14. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés détaillés par différence temporaire sont présentés dans le tableau ci-dessous:

En milliers d'EUR	Actif		Passif		Net	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Actifs des régimes de pension	583	445	0	-6	583	451
Immobilisations corporelles	643	577	1 247	1 047	-604	-470
Immobilisations incorporelles	27	14	269	146	-242	-131
Stocks	141	107	412	344	-270	-237
Provisions	216	338	642	580	-426	-242
Pertes fiscales	695	2 989	538	362	157	2 627
Créances commerciales et autres débiteurs	121	86	258	344	-138	-258
Compensation par entité fiscale	-672	-242	-672	-242	0	0
Actifs / (passifs) d'impôts différés	1 754	4 314	2 694	2 573	-940	1 741

Au bilan, on retrouve les impôts différés suivants:

	2018	2017
A l'actif	1 754	4 314
Au passif	-2 694	-2 573
Net	-940	1 741

En application des règles IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés bilatéralement par unité fiscale.

Différences temporaires ne donnant pas lieu à la reconnaissance d'impôts différés

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participations lorsque le groupe est en mesure de contrôler la date de versement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Réformes fiscales

Le Groupe tient compte des implications des réformes fiscales adoptées ou quasi adoptées.

Impôts différés sur pertes fiscales

Des impôts différés sur des pertes fiscales sont reconnus dans une entité fiscale lorsqu'il y a des indicateurs satisfaisants de rentabilité future dans cette société permettant d'entrevoir la récupération de ces pertes fiscales dans un délai raisonnable. Ces tests de récupération sont faits sur base des budgets de ces sociétés, qui sont présentés au et validés par le Conseil d'administration de Floridienne. Les hypothèses retenues à la base des budgets sont les mêmes que les hypothèses budgétaires retenues dans le test annuel de perte de valeur. En 2018, il a été décidé de mettre à jour les critères d'évaluation/estimation de la probabilité de récupération future des impôts différés activés. Les éléments qui ont notamment été considérés dans l'évaluation de la probabilité des bénéfices futurs taxables sont principalement: (1) la profitabilité dans le passé (au moins 2 années consécutives de profits antérieurs sont nécessaires pour reconnaître des IDA) et (2) la profitabilité attendue sur les 3 années à venir sur base des budgets (futur prudent et prévisible).

L'application de ces nouveaux critères de reconnaissance des actifs d'impôts différés a mené à la reconnaissance d'une reprise de € -2,7 millions d'actifs d'impôts différés, à concurrence de € -2,1 millions dans la Division Food, et € -0,6 millions dans la Division Life Sciences.

Le stock d'impôts différés activés sur pertes fiscales s'élève dès lors à € 0,7 million dans le groupe à fin 2018 .

Déficits fiscaux non utilisés

Au 31 décembre 2018, le groupe dispose de pertes fiscales non valorisées dans le bilan à hauteur de € 15,4 millions (2017: € 10,9 millions).

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés concernent en majorité les entités Floridienne et Florinvest, pour lesquelles il n'existe pas aujourd'hui de visibilité suffisante sur la récupérabilité des pertes à terme. En 2018, les pertes fiscales extournées en 2018 (cf. ci-dessous) viennent s'ajouter aux pertes fiscales non valorisées.

Sur base des budgets et de la législation actuelle, la grande majorité de ces pertes est attendue à être utilisée dans le futur, mais il a été décidé de ne pas reconnaître d'impôts différés sur ces pertes étant donné les perspectives de récupérabilité à plus long terme de ces budgets.

NOTE 15 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS ET COURANTS

15.1 Autres actifs non courants

En EUR milliers	Actions	Prêts	Autres	Total
VALEUR D'ACQUISITION				
Au 1er janvier 2017	3 420	3 056	1 332	7 808
Acquisitions	300	311	826	1 437
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	8	491	2	501
Cessions et retraits		-133	-59	-193
Cessions par voie de regroupement d'entreprises				
Variation de change	-1	-191	-2	-194
Transfert d'un poste à un autre		-91	-570	-661
Divers		86	0	86
Au 31 décembre 2017	3 727	3 528	1 530	8 785
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 1er janvier 2017	-799	-274		-1 073
Pertes de valeur actées		-94		-94
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		-333		-333
Cessions				
Cessions par voie de regroupement d'entreprises				
Variation de change				
Transfert d'un poste à un autre				
Divers		-87		-87
Au 31 décembre 2017	-799	-788		-1 587
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017	2 928	2 740	1 530	7 198
VALEUR D'ACQUISITION				
Au 1er janvier 2018	3 727	3 528	1 530	8 785
Acquisitions	2	658	64	724
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		1	3	4
Cessions et retraits	-272	-2 103	-12	-2 388
Cessions par voie de regroupement d'entreprises				
Variation de change	0	21	-1	21
Transfert d'un poste à un autre	-45	441	-770	-375
Divers		0	-3	-3
Au 31 décembre 2018	3 412	2 546	810	6 769
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 1er janvier 2018	-799	-788		-1 587
Pertes de valeur actées		547		547
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises				
Cessions	270	-403		-133
Cessions par voie de regroupement d'entreprises				
Variation de change				
Transfert d'un poste à un autre		0		0
Divers				
Au 31 décembre 2018	-529	-644		-1 172
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	2 884	1 902	810	5 596

Les autres actifs non courants ont diminué de € -1,6 million au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017.

Ceci s'explique par :

- des capitalisations de prêts à des participations non contrôlées dans le courant de l'année 2018 (€ -2,1 millions);
- le transfert de la garantie qui avait été payée en préparation de l'acquisition de IVOG par Biobest Group, et qui a, à présent, été consolidée suite à la prise de contrôle de cette société (€ -0,8 million).

La rubrique «Actions» comprend principalement notre participation de 50 % dans la société française LARZUL (valeur comptable de € 2,6 millions) qui reste évaluée au coût historique déprécié, en absence d'une base objective permettant de la valoriser à la juste valeur. Jusqu'ici, le Groupe n'a pas encore eu la possibilité d'exercer son pouvoir de contrôle sur cette société, ni d'obtenir des états financiers (audités) de la filiale. Toutefois, compte tenu des éléments à sa disposition, et du fait que Floridienne reste confiante quant à l'issue des procédures judiciaires qui nous opposent à Larzul et ses dirigeants (voir également le rapport de gestion pour plus d'informations sur les procédures en cours contre Larzul), le Conseil estime que la valeur comptable de cette participation (€ 2,6 millions) et de ses créances vis-à-vis de la société (€ 1,5 million) n'est pas supérieure à une estimation prudente de sa valeur recouvrable ou d'utilisation, tenant compte des synergies envisagées avec les activités du Groupe une fois que le contrôle se concrétisera. Nous renvoyons au rapport de gestion pour une description de l'évolution des litiges en cours.

Les autres créances non courantes sont constituées de divers prêts à long terme octroyés par le groupe à certaines de ses participations mises en équivalence, PT Bromelain et ChemCom principalement.

L'«earn-out» négocié dans le cadre de la vente de notre activité Retardateurs de flammes en 2015, et valorisé à € 0,5 million dans les Autres actifs financiers non courants du bilan, a fait l'objet d'une analyse de perte de valeur annuelle. Compte tenu des informations en notre possession et des prévisions de commercialisation des retardateurs de flammes, nous restons confiants dans la possibilité de toucher un montant significatif (montant prudemment estimé à au moins € 0,5 million) d'earn-out suite à cette cession, et ne jugeons dès lors pas nécessaire d'acter de perte de valeur sur cet actif.

15.2 Autres actifs courants

En EUR milliers	2018	2017
Autres créances	4 835	6 615
Autres actifs courants	1 864	1 765
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS	6 699	8 379

Les Autres créances à court terme diminuent fortement (€ -1,7 million). Ceci s'explique du fait des créances qui avaient été comptabilisées en 2017 sur les compagnies d'assurances, dans le cadre du sinistre de Gartal. Cette créance a aujourd'hui disparu, le litige ayant été totalement couvert par les assurances.

L'augmentation des Autres actifs courants s'explique par les entrées de périmètre de l'exercice.

NOTE 16 : ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe n'a pas d'actifs au 31 décembre 2018 qui répondent aux critères nécessitant de les classer comme étant détenus en vue de la vente.

NOTE 17 : STOCKS - STOCKS BIOLOGIQUES

En EUR milliers	2018	2017
Matières premières et consommables	29 369	24 022
En cours de fabrication	2 189	2 599
Produits finis	12 660	13 862
Marchandises	8 482	7 958
Autres stocks	521	837
TOTAL DES STOCKS	53 221	49 278
TOTAL DES STOCKS BIOLOGIQUES	3 030	1 070

Les stocks (en ce compris les stocks biologiques) augmentent de € 5,9 millions en 2018 par rapport à 2017. Cette hausse s'explique par la croissance de l'activité du groupe et par les entrées de périmètre de l'exercice.

En dehors des fonds de commerce mis en gage (détailés dans la note 26), aucun stock n'a été déposé en garantie.

Les stocks biologiques de Biobest portent principalement sur des stocks de bourdons élevés par Biobest, et sont valorisés conformément à la norme IAS 41 («Agriculture») à la juste valeur diminuée des coûts de vente (frais estimés au point de vente).

Nous faisons référence à la note 3.7 pour plus d'explications sur la méthodologie appliquée dans l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de vente des stocks biologiques.

Au 31 décembre 2018, le montant des réductions de valeur sur stocks et des reprises mises en charge/revenu durant l'exercice se présente comme suit :

En EUR milliers	2018	2017
DOTATIONS RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Matières premières et consommables	-124	31
En cours de fabrication	0	16
Produits finis	-128	21
Marchandises	-47	0
Autres stocks	0	0
Stocks Biologiques		
TOTAL DES DOTATIONS	-300	68
REPRISES RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Matières premières et consommables	29	-10
En cours de fabrication	20	0
Produits finis	19	-7
Marchandises	2	0
Autres stocks	0	0
Stocks Biologiques		
TOTAL DES REPRISES	69	-17
AJUSTEMENT NET DE L'EXERCICE	-231	50

Les dotations aux réductions de valeur de l'exercice concernent principalement des stocks de produits qui ont été ajustés à leur prix de marché au 31 décembre 2018 et après, afin de tenir compte de leur valeur nette de réalisation dans un contexte baissier de certaines matières.

NOTE 18 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

En EUR milliers	2018	2017
Actifs disponibles à la vente	6	9
Créances diverses	564	280
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	569	289

NOTE 19 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En EUR milliers	2018	2017
Argent en caisse	264	523
Solde bancaire	29 543	27 297
Compte à court terme	15	851
TOTAL	29 822	28 671

La trésorerie et équivalents de trésorerie augmentent de € 1,1 million par rapport à 2017. Ceci s'explique principalement par les entrées de périmètre de l'exercice. Nous renvoyons à la note sur les Flux de trésorerie consolidés pour plus d'information sur l'évolution de la situation de trésorerie du groupe au cours de l'exercice 2018.

NOTE 20 : DETTES PORTANT INTÉRÊT

En EUR milliers	2018	2017	Juste valeur au 31.12.2018
Emprunts bancaires	59 405	52 230	62 153
Emprunts obligataires	22 000	23 538	26 447
Instruments financiers dérivés	172	56	172
Contrats de location-financement	364	382	364
Découverts bancaires	24 101	24 585	
Autres emprunts	6 085	7 137	
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	112 126	107 928	

Evolution de l'endettement du groupe

Les découverts bancaires sont constitués de dettes à court terme souvent inférieures à 1 et 2 mois et sont destinés à financer une partie de notre besoin en fonds de roulement, principalement en fin d'année où il est le plus élevé en raison de notre forte saisonnalité dans la Division Food. Ils diminuent dès lors fortement dès le mois de janvier, pour réaugmenter progressivement au cours du second semestre de l'exercice.

Les tirages sur découverts bancaires ont diminué de € -4,5 millions au 31 décembre 2018.

Les emprunts bancaires et obligataires sont des dettes à long terme contractées auprès de banques ou d'institutionnels, avec des maturités et des plans de remboursements variables, et généralement à taux fixes. Nos dettes à long terme ont augmenté de € 5,6 millions par rapport à 2017. Ceci s'explique en grande partie par les entrées et changements de périmètre de l'exercice.

L'endettement financier du groupe a globalement augmenté de € 4,2 millions en 2018 par rapport à 2017.

La trésorerie ayant augmenté de € 1,1 million, la dette nette (Dettes financières - trésorerie) a dès lors augmenté en réalité de € 3,1 millions en 2018, ce qui est tout à fait raisonnable par rapport à la croissance des résultats du groupe.

L'objectif du groupe reste toutefois, à moyen terme, de réduire son niveau d'endettement net.

Taux d'intérêt

Tous les emprunts bancaires à long terme sont souscrits à des taux d'intérêts fixes excepté € 8,4 millions qui sont basés sur des taux à court terme. Le taux moyen pondéré des emprunts bancaires à taux fixe est de 3,21% (2017: 3,46%).

En dehors des € 29,8 millions de trésorerie du Groupe, le Holding dispose pour faire face à ses engagements de lignes de crédit auprès d'institutions financières à hauteur de € 34,3 millions (€ 35,1 millions fin 2017). Au 31 décembre 2018 le montant utilisé s'élevait à € 24,1 millions soit 70%.

Les «instruments financiers dérivés» concernent principalement des contrats IRS pris au niveau du Groupe (€ 0,2 million à fin 2018). Ils sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie avec variation de leur juste valeur en Autres éléments du résultat global.

Covenants

Floridienne SA a signé des covenants bancaires dans le cadre de l'octroi de plusieurs prêts par ses banques. Tous ces covenants étaient respectés au 31 décembre 2018.

Le groupe Biobest a signé dans le passé un covenant bancaire dans le cadre de ses financements bancaires. Il s'agit d'un covenant de maintien de son leverage ratio (Dette financière nette / EBITDA), calculé au niveau de Biobest Group. Au 31 décembre 2018, ce covenant était respecté.

Enzybel International SA a signé un covenant bancaire en 2015 dans le cadre d'un nouveau financement bancaire. Il s'agit d'un covenant de maintien de son ratio de solvabilité. Au 31 décembre 2018, ce covenant était largement respecté.

Blue Star Chemicals NV a signé un covenant bancaire en 2015 dans le cadre d'un nouveau financement bancaire. Il s'agit d'un covenant de maintien de son ratio de solvabilité. Au 31 décembre 2018, ce covenant était largement respecté.

Emprunts obligataires

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, Floridienne et Biobest ont émis deux emprunts obligataires, en 2015 et 2017. Les détails de ces emprunts obligataires étaient les suivants au 31 décembre 2018:

	Valeur nominale en devise (en milliers)	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Coté/non-coté	Échéance	Juste valeur	Valeur comptable (incl intérêts courus)
EUR	15 000	4,0%	4,0%	non-coté	2025	19 168	15 300
EUR	7 000	3,9%	3,9%	non-coté	2027	7 283	7 262

Echéanciers des dettes courantes et non courantes

En EUR milliers	2018	2017
Découverts bancaires	24 101	24 585
Emprunts échéant dans l'année des dettes long terme	11 154	11 745
Emprunts échéant entre la 2e et 5e année	49 286	32 099
Emprunts échéant au-delà de la 5e année	27 413	39 443
Passif financiers non-dérivés	111 954	107 872
Instruments financiers dérivés	172	56
Passif financiers dérivés	172	56
TOTAL DES DETTES FINANCIERES (A COURT ET LONG TERME)	112 126	107 928

Evolution des dettes portant intérêt

En EUR milliers	2018
Au 1er janvier 2018	107 928
Entrée de périmètre	7 537
Nouvelles dettes à long terme	19 239
Remboursements de dettes à long terme	-15 039
Variation découvert bancaire	-4 451
Impact écart de change	-266
Autres variations	-2 821
Sortie de périmètre	0
AU 31 DÉCEMBRE 2018	112 126

NOTE 21 : PROVISIONS

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2017

En EUR milliers	Garanties	Conten-tieux	Environne-ment	Autres	Total
Au 1er janvier 2017	141	341	666	1 199	2 347
dont provisions non courantes		327	666	971	1 964
dont provisions courantes	141	14		228	383
Dotations				28	28
Acquisitions et variations de périmètre					
Cessions suite à des scissions d'entreprises					
Utilisations				-25	-25
Reprises	-7	-7		-605	-619
Ecarts de conversion		-1		0	-1
Autres					
Au 31 décembre 2017	134	333	666	598	1 731
dont provisions non courantes		327	666	362	1 355
dont provisions courantes	134	6		205	345

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018

En EUR milliers	Garanties	Contentieux	Environnement	Autres	Total
Au 1er janvier 2018	134	333	666	567	1 731
dont provisions non courantes		327	666	362	1 355
dont provisions courantes	134	6		205	345
Dotations		60		136	196
Acquisitions et variations de périmètre				25	25
Cessions suite à des scissions d'entreprises					
Utilisations		-91		-29	-120
Reprises	-5	-16		-317	-338
Ecarts de conversion		-1		3	1
Autres					
Au 31 décembre 2018	129	285	666	385	1 464
dont provisions non courantes		270	666	207	1 144
dont provisions courantes	129	14		177	321

Les provisions ont baissé de € -0,3 million au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017.

Une reprise de provision de € 0,3 million a été effectuée chez Floridienne, suite à la disparition de l'engagement ou risque financier (cash out) pour lequel la provision était initialement constituée.

Nous estimons avoir provisionné l'ensemble des risques liés aux différents postes repris ci-dessus et notamment en ce qui concerne les contentieux et l'environnement. Les risques environnementaux ont été évalués et sont mis à jour chaque année sur base des informations disponibles, des législations en vigueur et des conditions de nos permis d'exploitation. La problématique environnementale est un domaine dans lequel les réglementations et contraintes de prévention sont de plus en plus strictes lors du renouvellement des permis. Le groupe prend les mesures nécessaires pour se conformer à l'ensemble des prescriptions réglementaires en matière d'environnement, notamment par des investissements appropriés et un monitoring structuré. Ces contraintes sont parfois difficiles à quantifier précisément, notamment quand il s'agit d'estimer la valeur actuelle des coûts de remise en état à très longue échéance. Là où cela s'avère nécessaire, nous estimons que les provisions nécessaires sont comptabilisées afin de se conformer aux engagements légaux, en conformité avec le référentiel comptable.

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

Le groupe a mis en place plusieurs plans de pension de retraite ou d'indemnités de départ à la retraite (avantages postérieurs à l'emploi). Il s'agit principalement de plans en Belgique, en France, en Turquie et au Mexique depuis l'acquisition de Imex en 2017.

Ces plans sont principalement à prestations définies, notamment:

en Belgique:

Des assurances groupe et des plans de pension à prestations définies pour quelques employés cadres de Floridienne SA. Ces contrats d'assurance groupe sont considérés comme des régimes à prestations définies étant donné la législation belge qui prévoit que l'employeur garantisse un rendement minimum légal aux employés.

Les obligations résultant des contrats d'assurance groupe sont valorisées selon la méthode de la «valeur intrinsèque» (la somme des différences individuelles entre les réserves mathématiques et les réserves minimales «groupe»). Au 31 décembre 2018, il ressort de cette méthode qu'il n'y a pas d'obligations significatives dans le chef du Groupe.

En ce qui concerne les quelques plans de pension existant au niveau de Floridienne SA, le Groupe n'a pas procédé à une réestimation de la valeur actuarielle au 31 décembre 2018 étant donné que le nombre de bénéficiaires dans le plan reste très limité (4 personnes) et il a été jugé que les paramètres (population, hypothèses actuarielles, etc.) sous-jacents ont peu évolué par rapport à la dernière mise à jour actuarielle (31/12/2014). L'obligation nette s'élèvait à 61 KEUR et a été maintenue au 31 décembre 2018.

en France et Turquie:

Il s'agit d'avantages liés au personnel conformément au pratiques locales et des conventions collectives en vigueur.

Ces plans ou obligations ne sont en général pas «funded» (financés) et font l'objet d'une constitution de provision selon la méthode «Projected Unit Credit» chaque année. Au 31 décembre 2018, le DBO (Defined Benefit Obligation) total s'élève à € 2,0 millions. En raison de leur impact non significatif, les gains/pertes de réestimation liés à ces plans sont pris en résultat de l'exercice.

Une synthèse ainsi que la variation des valeurs des obligations et actifs des régimes pour les plans à prestations définies au 31 décembre 2018 est donnée ci-après:

En kEUR	Total	Belgique	France	Turquie	Autres
Juste valeur des actifs du régime	-807	-720	-87	0	0
Valeur des engagements	3 229	781	1 777	239	432
Déficit (exédent) des régimes	2 422	61	1 690	239	432

22.1 Régime à prestation définie

	2018	2017
Obligations (actifs) nettes résultant des régimes (financés) à prestations définies	2 422	1 637
Valeur actuelle des obligations intégralement ou partiellement financées	3 229	2 457
Juste valeur des actifs du régime (-)	-807	-820
Valeur actuelle des obligations non financées	0	0
Ecarts ((bénéfice) / perte) actuariels non comptabilisés	0	0
Coût non comptabilisé des services passés	0	0
Juste valeur des droits au remboursement comptabilisés en tant qu'actifs (-)	0	0
Autres éléments	0	0
Obligations (actifs) résultant des régimes à prestations définies, total	1 989	1 569
Obligations	2 796	2 389
Actifs	-807	-820
Charge résultant des régimes à prestations définies comptabilisée dans le compte de résultat (a)	621	236
Coût des services rendus au cours de l'exercice	546	216
Coût financier	21	4
Rendement attendu des actifs du régime (-)	0	0
Profit espéré venant des droits au remboursement enregistrés en tant qu'actifs (-)	0	0
Réduction	0	0
Ecarts actuariels, nets	55	-4
Coût des services passés	0	0
	0	0
Profit (perte) sur réductions et liquidations	-26	20
Rendement effectif des actifs du régime	3	3
Rendement effectif des droits au remboursement comptabilisés en tant qu'actifs	0	0
Obligations résultant des régimes à prestations définies, solde d'ouverture	1 637	1 280
Contributions payées (-) / sorties (-)	-60	0
Charge comptabilisée (ligne a) ci-dessus)	621	369
Charge comptabilisée directement par les capitaux propres (*) (gains/pertes actuariels et gains/pertes d'expérience)	0	0
Augmentation suite à des regroupements d'entreprises	288	100
Diminution suite à des scissions d'entreprises (-)	0	0
Augmentation (diminution) résultant des changements de taux de change	-63	-112
Autre augmentation (diminution), incl taxes on funded status	0	0
Obligations résultant des régimes à prestations définies, solde de clôture (*)	2 423	1 637

Principales hypothèses actuarielles

	Belgique		France	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation appliqué	0,70%	0,70%	1,57% - 2,20%	1,3% - 2,15%
Taux attendu d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%	2% - 2,15%	2% - 2,15%
Taux attendu d'augmentation des charges sociales	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Augmentations futures des prestations définies				
Taux de rendement attendu des droits au remboursement comptabilisés en tant qu'actifs				
Taux de mortalité	MR-3 / FR-3		TH00-02 / TF00-02	
Taux d'évolution des coûts médicaux	NA		NA	

Analyse de sensibilité du plan de pension en Belgique

Les constatations de l'analyse de sensibilité menée à fin 2014 étaient les suivantes :

Le taux d'actualisation et l'inflation constituent des hypothèses actuarielles importantes pour le calcul de l'obligation de prestations définies. Les analyses de sensibilité ci-dessous s'appuient sur les modifications raisonnablement possibles des hypothèses à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Effets sur le Defined Benefit Obligation à la fin de l'année

Si le taux d'actualisation augmente de 1% : € 59.454,30

Si le taux d'actualisation de l'année précédente est utilisé : € 109.631,53

Si on utilise le taux d'actualisation de l'année précédente et qu'on augmente les salaires : € 109.631,53

Si toutes les hypothèses de l'année précédente sont utilisées : € 105.930,45

Si le taux d'inflation est augmenté de 1% : € 36.122,81

Effets sur le Service Cost de l'année suivante

Si le taux d'actualisation augmente de 1% : € 5.571,53

Effets sur les Actifs

Si le taux d'actualisation augmente de 1% : € 35.252,78

Pour les plans en France et Turquie, aucun test de sensibilité n'est disponible

22.2 Régime de pension à cotisation définie

En EUR milliers	2018	2017
Contribution aux régimes de pension à cotisations définies	161	405

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS

En EUR milliers	2018	2017
Dettes sociales	8 976	7 518
Acomptes sur commandes	15	2 070
Autres crébiteurs	2 145	1 938
Autres passifs courants	928	3 516
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	12 064	15 041

Les Autres passifs diminuent au 31 décembre 2018 (€ -3,0 millions). Ceci s'explique principalement par des avances (€ 2,4 millions) qui avaient été reçues des assureurs dans le cadre du sinistre de Gartal en 2017, et qui n'existent plus aujourd'hui. Voir à ce sujet aussi la note 15 sur les Autres Actifs courants.

NOTE 24. CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la Société est de € 4.854.769,98

Il est représenté par 996.857 parts sociales sans désignation de valeur.

Le nombre d'actions propres du groupe détenues par Floridienne SA s'élève à 17.363 au 31 décembre 2018. Les actions propres de Floridienne, autrefois détenues par sa filiale Florinvest SA, ont été vendues à Floridienne SA dans le courant de l'année 2017. Cette opération, purement interne, n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

Chaque titre donne droit à une voix.

Les actions sont nominatives ou dématérialisées.

Les actions dématérialisées sont représentées par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de compte agréé.

Il n'existe plus de titres au porteur de Floridienne SA. En date du 30/11/2015, le commissaire a émis un rapport indépendant constatant la suppression des titres au porteur de Floridienne SA, conformément aux dispositions visées à l'article 11 de la loi du 14 décembre 2005.

Dividendes payés et proposés

Le 19 juillet 2018, un dividende brut relatif à l'affectation du résultat de 2017 de € 2,1 par action a été mis en distribution pour un montant total de € 2.056.937.

Pour l'exercice 2018, le Conseil proposera à l'Assemblée générale du 4 juin 2019 de distribuer un dividende brut inchangé de € 2,1 par action (à l'exception des actions propres détenues par Floridienne SA), soit pour un montant total de € 2.056.937.

Les présents états financiers sont présentés avant répartition du résultat de l'exercice.

NOTE 25 : BÉNÉFICE PAR ACTION

	2018	2017
Mouvement du nombre d'actions	996 857	996 857
Nombre d'actions, solde d'ouverture	-	-
Augmentation de capital	996 857	996 857
Nombre d'actions, solde de clôture	17 363	17 363
Nombre d'actions propres	17 363	17 363
Nombre moyen pondéré d'actions considérées	996 857	996 857
Nombre moyen d'actions	996 857	996 857
Données de base	979 494	979 494
Données diluées	979 494	979 494
Résultat de base attribuable aux actionnaires (en K EUR)	8 293	6 904
Résultat ajusté attribuable aux actionnaires (en K EUR)	8 293	6 904
Résultat de base par action ^[1]	8,47	7,05
Résultat dilué par action ^[2]	8,47	7,05

Le nombre moyen pondéré d'actions considérées ci-dessus tient compte des actions propres détenues par Floridienne.

[1] Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres.

[2] Etant donné que la Société n'a pas d'actions potentielles (dettes convertibles, ...) ni de plans d'options le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action (pas d'ajustements nécessaires).

NOTE 26 : ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS, DROIT ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre	2018	2017
En EUR milliers		
Hypothèques	4 413	5 028
Mandats hypothécaires	7 661	8 661
Gages sur fonds de commerce	5 712	6 921
Autres	26 171	24 400
TOTAL DES GARANTIES ET ENGAGEMENTS	43 958	45 010
Au 31 décembre	2018	2017
En EUR milliers		
à moins d'un an	202	245
à plus d'un an et moins de 5 ans	194	396
à plus de 5 ans	396	641
CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	396	641

Contrats de location simple

Les contrats de location simple concernent principalement des contrats de bail (non résiliables) pour des bâtiments (principalement Snam, Gartal et Floridienne) ainsi que des locations d'équipements.

Options sur actions

- Floridienne détient une option d'achat (call option) sur l'actionnaire minoritaire de Salm Invest (20%), dont le prix d'exercice est calculé selon une certaine formule de valorisation.
- L'acquisition de Delimed et Turita fin juin 2016 s'était faite partiellement via un paiement cash et partiellement via un échange d'actions Karras. Les parties ont échangé des options d'achat et de vente sur cette participation minoritaire dans Karras. Lors de la comptabilisation du regroupement d'entreprises (IFRS 3), les options ont été traitées comme des «forward contrats» étant donné que ces options sont concomitantes en terme d'échéance et de prix d'exercice. Ces sociétés ont dès lors été consolidées dès à présent à 100%, et

l'estimation actualisée de la valeur d'exercice des options (redemption amount) à l'échéance a été reconnue dans les dettes financières du groupe.

- Dans le cadre de l'acquisition de la société Real IPM par BIOBEST en janvier 2017, les parties se sont échangées des options d'achat et de vente des 15% d'actions encore entre les mains du vendeur. Les termes et conditions d'exercice de ces options étant identiques, elles ont été considérées comme des options «croisées», et comptabilisées comme si le contrôle de ces 15% appartenait déjà au groupe Floridienne. La dette correspondante et actualisée a été comptabilisée dans les dettes financières du bilan consolidé.
- Dans le cadre de l'acquisition de la société Borregaard par BIOBEST en août 2017, les parties se sont échangées des options d'achat et de vente des 15% d'actions encore entre les mains du vendeur. Les termes et conditions d'exercice de ces options étant identiques, elles ont été considérées comme des options «croisées», et comptabilisées comme si le contrôle de ces 15% appartenait déjà au groupe Floridienne. La dette correspondante et actualisée a été comptabilisée dans les dettes financières du bilan consolidé. En outre, le management de la société possède une option PUT sur les actions en sa possession, qui ont par conséquent été comptabilisées en deduction des fonds propres du groupe. La dette actualisée correspondante a été comptabilisée dans les dettes financières du bilan consolidé.
- Dans le cadre de l'acquisition de la société IVOG par Biobest en janvier 2018, des options d'achat et de vente ont été échangées sur la participation toujours détenue par le minoritaire. Les termes et conditions d'exercice de ces options étant identiques, elles ont été considérées comme des options «croisées», et comptabilisées comme si le contrôle de cette minorité appartenait déjà au groupe Floridienne. La dette correspondante et actualisée a été comptabilisée dans les dettes financières du bilan consolidé.

Covenants bancaires

Dans le cadre de leurs financements, les entités suivantes ont signé des covenants bancaires :

Floridienne SA a signé des covenants bancaires dans le cadre de l'octroi de plusieurs prêts par ses banques. Tous ces covenants étaient respectés au 31 décembre 2018.

Le groupe Biobest a signé dans le passé un covenant bancaire dans le cadre de ses financements bancaires. Il s'agit d'un covenant de maintien de son leverage ratio (Dette financière nette / EBITDA), calculé au niveau de Biobest Group. Au 31 décembre 2018, ce covenant était respecté.

Enzybel International SA a signé un covenant bancaire en 2015 dans le cadre d'un nouveau financement bancaire. Il s'agit d'un covenant de maintien de son ratio de solvabilité. Au 31 décembre 2018, ce covenant était largement respecté.

Blue Star Chemicals NV a signé un covenant bancaire en 2015 dans le cadre d'un nouveau financement bancaire. Il s'agit d'un covenant de maintien de son ratio de solvabilité. Au 31 décembre 2018, ce covenant était largement respecté.

NOTE 27 : INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La comptabilisation des instruments financiers dérivés est décrite en note 3.8

Les principaux risques (financiers) susceptibles d'impacter directement les états financiers du Groupe sont détaillés et valorisés ci-après:

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de change

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente un risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Certaines filiales du groupe pour lesquelles il existe un risque crédit particulier sur leur clientèle ont souscrit un contrat d'assurance couvrant leurs créances commerciales. Le recours aux contrats d'assurance de crédit est peu significatif dans la mesure où la grande majorité de nos clients sont la grande distribution qui disposent d'une solvabilité solide et d'un bon historique de paiements. Des stratégies et procédures de contrôle ont en outre été élaborées afin d'assurer un suivi minutieux du risque de crédit chez chaque client.

Le risque de crédit porte également sur la concentration des ventes réalisées avec des clients importants. Ce risque est limité par plusieurs aspects, notamment la diversification du Groupe dans des secteurs différents et peu correlés entre eux.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

A la date de clôture, l'exposition maximale au risque de crédit était de :

Au 31 décembre En EUR milliers	2018	2017
Créances commerciales	74 807	70 844
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 822	28 671
TOTAL	104 629	99 515

La balance âgée des créances commerciales à la date de clôture était la suivante :

Au 31 décembre En EUR milliers	2018	2017
Pas encore échu	55 495	56 317
Echu 0 - 120 jours	16 236	12 173
Echu 121 - 365 jours	2 999	1 432
Echu depuis plus d'un an	2 316	2 684
Réduction de valeur	-2 239	-1 762
TOTAL	74 807	70 844

Les créances échues s'élèvent à € 21,6 millions fin 2018 (contre € 16,3 millions à fin 2017). Des réductions de valeur cumulées sur créances commerciales s'élèvent à € 2,2 millions à fin 2018.

Une grande partie des créances échues a déjà été réglée après la date du bilan.

Le portefeuille clients de chaque entité du groupe est suivi de manière continue, et des réductions de valeur sont prises dès qu'un risque concret et objectif est identifié concernant un client particulier. Le groupe a toutefois, vu le type de clients et l'application d'assurances-crédit, très peu d'historique de pertes de crédit permettant d'appliquer un modèle fiable de calcul pour les pertes attendues et applique plutôt une approche individuelle.

A la date de clôture, les dotations/reprises sur les clients douteux se présentaient comme suit :

Au 31 décembre En EUR milliers	2018	2017
Dotations	-1 333	-149
Dotations suite regroupements d'entreprise	-25	-140
Reprises/annulations	666	177
Variation de change	82	94
AJUSTEMENT NET DE L'EXERCICE	-610	-18

Il s'agit d'une hausse de € 0,6 million par rapport à 2017, liée à deux clients spécifiques en difficultés.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque, pour le Groupe, de connaître des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à l'échéance.

L'approche de Floridienne Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, par la mise en place d'une gestion de trésorerie Groupe, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance. Le suivi du financement à court et long terme est également assuré de (très) près par l'organe de gestion et par le Comité d'audit sur base de cash flow prévisionnels détaillés et du suivi des « bank covenants ».

Floridienne Group dispose de lignes de crédit qui lui garantissent la liquidité et la flexibilité financière nécessaires et répondent à ses besoins financiers actuels et futurs. Les lignes de crédit disponibles atteignent € 34,3 millions (€ 35,1 millions fin 2017), dont € 24,1 millions sont utilisées au 31 décembre 2018.

Pour plus d'information sur la stratégie du Groupe concernant les taux d'intérêts, nous faisons référence à la section du risque de taux d'intérêt ci-dessous.

Au 31 décembre En EUR milliers	2018	2017
Dettes financières	112 126	107 928
Dettes commerciales	50 321	46 466
TOTAL	162 447	154 394

A la date de clôture, l'affectation des fournisseurs liés à l'exploitation et à l'investissement était la suivante :

Au 31 décembre En EUR milliers	2018	2017
Fournisseurs liés aux investissements	5 899	1 171
Fournisseurs liés à l'exploitation	44 422	45 295
TOTAL	50 321	46 466

La balance âgée des dettes commerciales à la date de clôture était la suivante :

Au 31 décembre En EUR milliers	2018	2017
Pas encore échu	38 639	37 478
Echu 0 - 120 jours	11 135	8 779
Echu 121 - 365 jours	382	178
Echu depuis plus d'un an	165	31
TOTAL	50 321	46 466

(c) Risque de taux d'intérêts

	montant	taux	couverture
Lignes de crédit utilisées	24,1	variable	non
Dettes financières - non courant / courant	8,4	variable	non
Dettes financières - non courant / courant	15,8	variable	IRS
Dettes financières - non courant / courant	63,7	fixe	non

La politique générale du groupe est de financer ses prêts à long terme à des taux fixes, et ses lignes de crédit au moyen de taux variables.

Nos € 34,3 millions de lignes de crédit disponibles, utilisées à hauteur de € 24,1 millions au 31 décembre 2018 (€ 24,6 millions au 31 décembre 2017), sont financées exclusivement au moyen de taux variables basés sur l'Euribor. Notre activité étant fortement saisonnière, l'utilisation de nos lignes de crédit est variable d'un moment à l'autre pendant l'année. Sensibilisé à un niveau d'utilisation constant pendant l'année de € 24,1 millions, une hausse des taux d'intérêts de 1% représenterait une charge complémentaire pour le groupe de l'ordre de € 0,241 million.

A côté des lignes de crédit, nous avons pour € 8,4 millions de prêts à long terme financés à taux variables, pour lesquels une augmentation des taux d'intérêts de 1% représenterait une charge complémentaire de € 84K.

Il existe également des couvertures IRS sur deux emprunts chez Floridienne SA pour un montant notionnel de € 15,8 millions. Etant donné que ces couvertures de taux sont parfaitement liées à des emprunts et alors qualifiées comme des couvertures, le coût de l'évaluation à la juste valeur de ces instruments est repris directement en variation des fonds propres («autres éléments du résultat global»). La juste valeur au 31 décembre 2018 de ces 2 contrats (cash flow hedge) est négative et s'élève à € -171,8 K.

Le reste de nos crédits à long terme (€ 63,7 millions) sont financés à taux fixes, pour des montants et des maturités variables.

Le taux moyen pondéré de nos emprunts court terme à taux variable est de 1,25% (2017: 1,51%) au 31 décembre 2018, et de 3,21% (2017: 3,46%) pour les emprunts long terme à taux fixe.

(d) Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

L'exposition du groupe au risque de change peut intervenir à plusieurs niveaux :

- les opérations commerciales (achats et ventes) réalisées en devises autres que la devise fonctionnelle du groupe : les effets de change sur ces opérations sont pris en résultats au cours de l'exercice.
- des avances à long terme faites par le groupe à ses participations : les effets de change sur ces avances passent par les écarts de conversion, dans les capitaux propres consolidés, s'il n'y a pas d'échéance définie à ces avances.
- la consolidation en euros (monnaie fonctionnelle du groupe), des fonds propres de nos filiales dont la monnaie fonctionnelle est en devises : les effets de change sur la consolidation des fonds propres de nos filiales en devises passent par les écarts de conversion, dans les capitaux propres consolidés. Ceux-ci sont recyclés dans le compte de résultats en cas de changement de périmètre de la filiale concernée.

A l'exception d'opérations dont les montants et les durées sont bien définis, et qui font l'objet de couvertures spécifiques, le groupe n'a pas pour politique de couvrir systématiquement son risque de change. En effet, son exposition aux devises est répartie sur différentes devises (USD, TRY, CAD, MXN, IDR, MAD, MGA), limitant le risque financier de la volatilité d'une seule devise sur le résultat du groupe.

L'année 2018 a, à cet égard, été plus équilibrée que l'année 2017, qui avait vu la quasi totalité des devises sur lesquelles le groupe est exposé se déprécier au cours de l'exercice, entraînant des pertes de change plus élevées qu'à l'ordinaire et des écarts de conversion négatifs plus importants sur nos fonds propres. La diversification du groupe dans différentes devises a bien joué son rôle en 2018, limitant les effets de change totaux.

A noter toutefois, concernant Kimflor, que ses effets de change liés aux opérations courantes habituelles (sur créances commerciales principalement) ont été reclassés en Autres produits d'exploitation, pour un montant de € 1,1 million en 2018. Le comparatif 2017 a également été reclassé de € 0,4 million afin de bien refléter cette réalité opérationnelle.

Les produits financiers les plus utilisés pour couvrir les risques de devises sont les contrats de vente à terme. Notre exposition au risque devise/de change restant en général limité dans le groupe, vu l'importance de nos opérations réalisées en euros, nous n'y recourons que de manière ponctuelle, pour couvrir des risques spécifiques et jamais de manière spéculative.

Les risques de change sur les actifs et passifs concernent principalement nos filiales de l'Est, et les filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'Euro, notamment les filiales en Turquie (Kimflor et Biobest Turquie), Sopral et certaines filiales de Biobest. Les différences de change relatives à ces actifs et passifs sont reprises en écart de conversion («autres éléments du résultat global») et s'élèvent à € -1,6 million à fin 2018 contre € -3,6 millions fin 2017.

Test de sensibilité du change sur les fonds propres consolidés

Au 31 décembre, une appréciation / dépréciation de 10% du TRY (Livre Turque), monnaie à laquelle le groupe est le plus exposé, par rapport à l'Euro, aurait provoqué un impact de € +/- 1,1 million (€ + / 1,2 million au 31 décembre 2017) sur les capitaux propres consolidés de Floridienne. Ces calculs ne se rapportent qu'aux positions bilatéraires détenues par Floridienne et ne tiennent pas compte de l'impact de l'appréciation/dépréciation de ces devises sur le cours des actifs sous-jacents.

Au 31/12/2018, notre risque devise sur nos opérations commerciales se détaillait comme suit:

En EUR milliers Au 31 décembre 2018	Créances Commerciales	Dettes Commerciales	Solde, créances (+), dettes (-)
EUR	57 033	42 611	14 423
USD	3 715	3 775	-59
GBP	152	94	58
TRY	5 989	665	5 324
CAD	983	163	819
MAD	2 580	922	1 658
MXP	630	334	296
RON	39	41	-2
LTL	197	0	197
Autres	3 488	1 717	1 772

Au 31/12/2017, notre risque devise sur nos opérations commerciales se détaillait comme suit:

En EUR milliers Au 31 décembre 2017	Créances Commerciales	Dettes Commerciales	Solde, créances (+), dettes (-)
EUR	61 345	40 993	20 352
USD	3 346	3 634	-288
GBP	303	103	200
TRY	3 017	864	2 152
CAD	465	155	309
MAD	0	0	0
MXP	561	192	368
RON	27	28	-1
LTL	224	92	132
Autres	1 557	405	1 152

f) Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers négociés sur les marchés actifs (tels que des actifs financiers disponibles à la vente) se base sur les cours de Bourse à la date de clôture fin 2018. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation, telles que les modèles d'évaluation basés sur les valeurs estimées des flux de trésorerie actualisés. La valeur comptable des créances commerciales, diminuée de la provision pour dépréciation est supposée être équivalente à leur juste valeur. La juste valeur des passifs financiers à des fins d'information est estimée au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs aux taux d'intérêt actuels du marché, dont le Groupe dispose pour des instruments financiers similaires.

Analyse des instruments financiers par catégorie

Le tableau ci-dessous reprend une synthèse de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2018 (selon la norme IFRS 9) et 31 décembre 2017 (selon la norme IAS 39) ainsi que la hiérarchie de la juste valeur.

La catégorie selon IFRS 9 utilise les abréviations suivantes :

- FATOCl : Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres (Financial Assets measured at fair value through Other Comprehensive Income)
- FATPL : Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat (Financial Assets measured at fair value through Profit or Loss)
- FLTPL : Passifs financiers évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat (Financial Liabilities measured at fair value through Profit or Loss)
- FAAC : Actifs financiers évalués au coût amorti (Financial Assets measured at Amortised Cost)
- FLAC : Passifs financiers évalués au coût amorti (Financial Liabilities measured at Amortised Cost)
- HeAc : Activités de couverture (Hedge Accounting)

Au 31 décembre 2018	Catégorie IFRS 9	Valeur comptable (en EUR millions)	Juste valeur (en EUR millions)	Hiérarchie des justes valeurs
Autres investissements en capital				
- Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres (société non cotée) (*)	FATOCI	2,6	2,6	Niveau 3
- Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat	FATPL	0	0	
Autres actifs non courants	FAAC	3,7	3,7	-
Créances commerciales	FAAC	74,8	74,8	-
Actifs de trading	FATPL	0	0	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	FAAC	29,8	29,8	-
Autres actifs financiers				
- Placements de trésorerie	FAAC	0	0	-
- Instruments dérivés - couverture	HeAc			
- Instruments dérivés - autres	FATPL	0	0	Niveau 2
- Autres actifs financiers	FAAC	7	7	-
Dettes financières non courantes				
- Autres dettes financières	FLAC	76,9	82,3	-
Autres passifs non courants				
- Instruments dérivés - couverture	HeAc	0,2	0,2	Niveau 2
- Instruments dérivés - autres	FLTPL	0	0	
Dettes financières courantes				
- Instruments dérivés	FVTPL	0	0	Niveau 2
- Autres dettes financières	FLAC	35,3	37,7	-
Autres passifs courants (incl. dettes commerciales)	FLAC	65,7	65,7	-

(*) il s'agit de la participation dans Larzul. Nous faisons référence à la note 15 pour plus d'information.

Pour le 31 décembre 2017, la catégorie selon la norme IAS 36 utilise les abréviations suivantes:

Au 31 décembre 2017	Catégorie IAS 39	Valeur comptable (en EUR millions)	Juste valeur (en EUR millions)	Hiérarchie des justes valeurs
Participations disponibles à la vente (société non cotée) (*)	AFS	2,6	2,6	Niveau 3
Autres actifs non courants	LR	4,6	4,6	-
Créances commerciales	LR	70,8	70,8	-
Actifs de trading	FVTPL	0,8	0,8	Niveau 1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	LR	28,3	28,3	-
Autres actifs financiers				
- placements de trésorerie	HTM	0	0	-
- Instruments dérivés - couverture				
- Instruments dérivés - autres	HeAc	0	0	Niveau 2
- Autres actifs financiers	FVTPL	0,4	0,4	Niveau 2
	LR	8,3	8,3	-
Dettes financières non courantes				
- Instruments dérivés				
- Autres dettes financières	FVTPL	0	0	Niveau 2
	OFL	71,6	78,7	Niveau 2
Autres passifs non courants				
- Instruments dérivés - couverture	HeAc	0,1	0,1	Niveau 2
- Instruments dérivés - autres	FVTPL	0	0	Niveau 2
Dettes financières courantes				
- Instruments dérivés	FVTPL	0	0	Niveau 2
- Autres dettes financières	OFL	36,3	36,3	-
Autres passifs courants (incl. dettes commerciales)	OFL	65,0	65,0	-

(*) il s'agit de la participation dans Larzul. Nous faisons référence à la note 15 pour plus d'information.

Actuellement nous n'avons plus d'actifs (significatifs) cotés en bourse, hormis nos actions propres.

Techniques d'évaluation

Les instruments financiers du Groupe relèvent principalement des niveaux de classification 1 et 2. Les actifs financiers valorisés à la juste valeur de niveau 3 ne présentent pas un solde important par rapport aux autres classes d'actifs.

La juste valeur des dettes financières (non courant) est estimée sur base du taux d'intérêt de marché pour des dettes similaires, tenant compte du risque associé à Floridienne («credit spread»).

g) Comptabilité de couverture

A l'exception de 2 contrats de couverture de taux d'intérêt (IRS), il n'existe pas d'autres contrats de couverture.

A fin 2018, les 2 contrats IRS avaient un montant notionnel de € 15,8 millions (2017: € 2,6 millions):

- IRS de € 0,8 million: date d'échéance le 28/6/2019
- IRS de € 15 millions: date d'échéance le 31/3/2025

Les contrats susmentionnés ont pour objectif de se couvrir contre une augmentation du taux d'intérêt sur des dettes financières à taux variables (couverture de flux de trésorerie). La juste valeur au 31 décembre 2018 des contrats de couverture s'élève à € -0,2 million et a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

NOTE 28 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Actionnaires

Un aperçu détaillé de l'actionnariat est donné dans la partie «Corporate Governance» du rapport annuel.

Relation et transactions

L'ensemble des factures émises par les parties liées dans le cadre de leurs prestations effectuées pour le compte des différentes sociétés liées à Floridienne est défini par un contrat approuvé par le Conseil d'administration.

Transactions avec filiales

Les transactions entre Floridienne et ses filiales, qui sont des parties liées, concernent principalement des ventes de produits, des prestations de services ou des transactions financières. Il n'existe pas de règles groupe concernant les transactions commerciales et de services, au vu des spécificités propres à chaque secteur dans lequel Floridienne est actif. Toutefois, les ventes de produits sont toujours réalisées à des conditions de marché, et les prestations de services font toujours l'objet d'une convention, qui est validée par le Comité de Gestion. Les transactions financières, quant à elles, font l'objet de règles groupe et sont rémunérées aux conditions de marché.

Les transactions entre la Floridienne et ses filiales sont éliminées dans les états financiers consolidés et, par conséquence, ne sont pas reprises dans cette note.

Transactions avec joint-ventures et sociétés associées

Les transactions entre le groupe et les parties liées autres que filiales (associates et co-entreprises) sont reprises de façon synthétique dans le tableau ci-dessous. Ces relations avec les parties liées concernent en grande partie des relations commerciales (marchandises, prestations de services rémunérés, emprunts,...), et sont également réalisées à des conditions de marché ou sur base d'une convention entre les deux parties.

Au 31 décembre En EUR milliers	2018	2017
Créances		
- A plus d'un an	946	1 969
- A un an au plus	216	1 465
Dettes		
- A plus d'un an	0	0
- A un an au plus	2 472	3 071
Résultat d'exploitation		
- Ventes et Prestations	101	2 693
- Coût des ventes et prestations	8 172	14 614
Résultat financier		
- Produits des actifs circulants	45	88
- Autres produits financiers		
- Réductions de valeur		
- Charge des dettes		

La majorité des transactions entre parties liées vient des relations d'affaires qui existent entre le sous-ensemble Biofirst et ses participations mises en équivalence : Biobest Maroc, Biobetter, Chemcom, TecnoScent, Biobest Israël (Poliam), et PT Bromelain.

La variation dans les transactions entre parties liées enregistrées en 2018 par rapport à 2017 vient du changement de méthode de consolidation des sociétés Biobest Maroc, Biobetter et Polyam qui ont eu lieu en juillet 2018. Ces entités ont dès lors quitté le périmètre des «parties liées aux groupes».

Le groupe n'a pas émis de garanties et engagements hors bilan relatifs à ces parties liées. Les opérations de vente et d'achats de biens avec ces parties liées sont réalisées aux termes et conditions habituels du groupe, qui sont basés sur les prix de marché. Il convient toutefois de mentionner que Floridienne a émis un «comfort letter» en faveur de 2 filiales dans le cadre du litige avec Larzul.

Transactions avec autres parties liées (actionnaires et administrateurs)

En dehors des transactions détaillées ci-dessous, il n'y a pas eu de transactions avec les actionnaires au cours de l'exercice. La rémunération des principaux dirigeants, regroupant tous les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité de gestion, est donnée ci-dessous:

1. Rémunération des administrateurs non exécutifs

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales ou les rémunérations facturées si le mandat est exercé par une personne morale.

Elles sont attribuées pour l'année calendrier avant l'assemblée générale et payables après l'assemblée ayant approuvé les comptes. Les rémunérations du Conseil d'Administration sont proportionnelles à la durée de mandat exercé.

Aucun montant de dépense ou autre avantage quelconque ne s'y ajoute, notamment pour le cas de retrait de mandat ou fonction.

en EUR	2018	2017
Rémunérations et avantages à court terme	160 500	154 500
Avantages à long terme	0	0
Paiements fondés sur des actions	0	0
TOTAL	160 500	154 500

2 Rémunération des membres du comité de gestion

Les rémunérations des membres du comité de gestion pour les prestations de l'exercice 2017 sont les montants des rémunérations facturées étant donné que leurs fonctions sont exercées via des sociétés de management :

	Rémunération fixe	Rémunération variable
Philippe Bodson	63 332	-
Gaëtan Waucquez	330 472	70 000
Paiements fondés sur des actions	0	0
TOTAL	160 500	154 500

Les rémunérations ci-dessus ne comprennent pas les rémunérations perçues en leur qualité d'administrateur de la société. Aucune autre rémunération ou avantage quelconque ne s'y ajoute.

3. Indemnité de départ

Aucune indemnité de départ, que ce soit sur base conventionnelle, statutaire, réglementaire, légale ou autre, n'est prévue à l'échéance du mandat des administrateurs non exécutifs, que ce soit volontaire, contraint, anticipé ou à son terme normal. En ce qui concerne les indemnités de départ de Gaëtan Waucquez, il est prévu une indemnité correspondant à un an de rémunération fixe en cas de rupture de contrat à l'initiative de Floridienne.

NOTE 29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

BIOBEST a réalisé une dernière acquisition en janvier 2019. Il s'agit de la société australienne BUGS FOR BUGS, qui produit des insectes actifs dans la lutte biologique. Cette acquisition permet à BIOBEST de prendre une position importante sur le marché australien, dont elle était encore absente jusqu'à présent. Cette société sera consolidée tant bilanarialement qu'au niveau du compte de résultats à partir du 1er janvier 2019.

NOTE 30 : FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

CONSOLIDATION

1. Information relative aux filiales (et autres entités dans lesquelles le % des droits de vote $\geq 50\%$)

1.1. Filiales consolidées

Nom de la filiale	Numéro d'entreprise	Pays dans lequel l'entreprise a été enregistrée	% d'intérêt dans le capital	% des droits de vote (si différent du % d'intérêt dans le capital)
Altesse Quality Food	BE 0442 610 010	Belgique	100,00	
Arvern'Food1	FR 50 821 879 202	France	75,00	100,00
Biobasiq Sverige AB		Suède	77,33	100,00
Biobest Argentina		Argentine	50,03	55,00
Biobest Canada		Canada	90,97	100,00
Biobest China		Chine	81,87	90,00
Biobest Colombie		Colombie	63,68	70,00
Biobest France	FR 68 439 388 323	France	90,97	100,00
Biobest Group NV	BE 0893 948 337	Belgique	90,97	98,41
Biobest Maroc2		Maroc	45,49	50,00
Biobest Mexique		Mexique	90,97	100,00
Biobest Nederland bv		Pays-Bas	90,97	100,00
Biobest Spain		Espagne	90,97	100,00
Biobest Turkey		Turquie	54,33	60,00
Biobest UK		Royaume-Uni	90,97	100,00
Biobest USA		Etats Unis	90,97	100,00
Biobetter2		Maroc	45,49	50,00
BKS A.S.3		Turquie	75,00	75,00
Blue Star Chemicals	BE 0426 696 268	Belgique	98,81	100,00
Borregaard Bioplant APS		Danemark	77,36	85,00
BSBC Ltd		Chine	81,87	100,00
Catena	DE 813 739 158	Allemagne	100,00	
Delimed4	BE 0460 999 626	Belgique	80,76	100,00
Delka	BE 0434 560 889	Belgique	100,00	
Doussot	FR 56 344 068 747	France	100,00	
Enzybel International	BE 0879 673 994	Belgique	98,80	100,00
Enzybel Pharma	BE 0667 762 648	Belgique	60,51	61,24
Enzymos Asia Pacific		Chine	98,80	100,00
Escargots Courbeyre	FR 74 331 195 107	France	76,69	100,00
F.D.G.	FR 25 558 503 371	France	99,00	
Flor chim GMBH	DE 222 654 966	Allemagne	100,00	
Floridienne USA	22-2583396	Etats Unis	100,00	
Florinvest	BE 0432 250 608	Belgique	99,32	
Franco International Capital	FR 38 493 555 635	France	79,69	
Gartal	FR 82 339 082 018	France	100,00	
Gel Manche	FR 04 314 696 386	France	100,00	
Gourmet des Iles	FR 26 412 231 219	France	100,00	
IKA Asia Pacific Ltd		Chine	100,00	
IKA KG	DE 166 674 875	Allemagne	100,00	
IKA UK		Royaume-Uni	100,00	
Imex sa de CV		Mexique	90,97	100,00
IVOG GMBH5		Allemagne	90,97	100,00
JFM SCI	FR38 339 283 343	France	100,00	
Karras	BE 0437 114 167	Belgique	80,76	100,00
Kimflor AS	56 301 73 823	Turquie	75,00	
Merydis	BE 0434 869 014	Belgique	100,00	
Poliam6		Israël	46,40	51,00
Pomarom	3687910/1993	Roumanie	100,00	
Real IPM Kenya LTD		Kenya	90,97	100,00
Real IPM Tanzania		Tanzanie	72,78	80,00
Salm Invest	BE 0457 293 137	Belgique	80,00	
Simon - Dutriaux	FR 94 783 717 218	France	100,00	
Simon - Sélection	FR 97 537 749 266	France	90,00	100,00
Snam	FR143 101 99 146	France	72,40	
Sopral		Madagascar	98,80	100,00
Sotecna	BE 0402 798 933	Belgique	96,37	97,54
Surgemer	FR 12 398 870 402	France	100,00	
Symbiose Protect Bio.	FR 73 483965 968	France	90,97	100,00
Turita ODD		Bulgarie	80,85	100,00
UAB Camargo	LT 115950917	Lituanie	100,00	
Vendsyssel	BE 0402 253 357	Belgique	80,00	100,00
Vera Chimie Dev.	FR 96 433 900 040	France	72,40	100,00

1 Fusion par absorption avec Escargots Courbeyre au 01/01/2018

2 Changement de méthode de consolidation au 01/07/2018

3 Entrée de périmètre au 31/12/2018

4 Fusion par absorption avec Karras au 01/01/2018

5 Entrée de périmètre au 01/01/2018

6 Changement de méthode de consolidation au 01/08/2018

2. Information relative aux coentreprises

2.1. Coentreprises consolidées

Nom de la coentreprise	Numéro d'entreprise	Emplacement (pays) de la coentreprise	% d'intérêt dans le capital	Méthode utilisée pour comptabiliser la participation dans la coentreprise	Actifs	Dettes et prov	Produits	Charges
Biobest Maroc		Maroc	45,49	mise en équivalence	10 040	5 494	9 254	7 167
Biobetter		Maroc	45,49	mise en équivalence	3 022	2 222	4 099	3 770
Kocaman Camargo	61 500 29 023	Turquie	50,00	mise en équivalence	857	98	894	839
PT Bromélaïne		Indonésie	49,40	mise en équivalence	2 996	2 239	3 545	3 267
Tecnoscent	BE 0888 870 188	Belgique	20,17	mise en équivalence	15	20	0	0

3. Information relative aux entreprises associées

(et autres entités dans lesquelles le % des droits de vote $\geq 20\%$ et $< 50\%$)

3.1. Entreprises associées consolidées

Nom de l'entreprise associée	Numéro d'entreprise	Pays dans lequel l'entreprise a été enregistrée	% d'intérêt dans le capital	Actifs	Dettes et prov	Produits	Charges
ChemCom	BE 0472 909 840	Belgique	41,51	4 469	1 150	3 113	3 296
Nema Terra	BE 0683 893 649	Belgique	30,32	117	144		119
Poliam		Israël	24,31	4 110	3 266	4 443	4 503
Real IPM UK		Royaume-Uni	22,74	174	522	2	36
Terhormon		Italie	14,98	6 637	1 371	2 800	2 438
Terzym		Italie	14,98	3 274	2 759		47
Virunga Enzymes		R.D.C.	29,64	1 006	155	3 100	2 622

NOTE 31 : DONNÉES RELATIVES A L'EMPLOI

	2018		2017	
	Unité	ETP	Unité	ETP
Nombre moyen de travailleurs	2 528	2 272	2 125	1 867
Nombre de travailleurs à la fin de l'exercice	2 494	2 225	2 188	1 954

Le nombre de personnes employées par Floridienne a augmenté en 2018 par rapport à 2017.

Du personnel employé par le groupe à fin 2018 :

- 803 sont employés dans la Division Food
- 1 448 sont employés dans la Division Life Sciences
- 239 sont employés dans la Division Chemicals
- 4 sont employés dans la Division Corporate.

En termes de répartition géographique, le groupe est bien diversifié, avec une présence dans une quinzaine de pays :

BELGIQUE	455	RESTE DU MONDE	1 130
EUROPE	909	Dont	
Dont		Maroc	317
France	542	Turquie	157
Allemagne	73	Canada	54
Roumanie	81	Mexique	179
Lituanie	75	Madagascar	6
Espagne	18	USA	11
Pays-Bas	16	Argentine	17
Royaume-Uni	12	Kenya	329
Bulgarie	78	Autres	60
Norvège	12		
Suède	2		

NOTE 32 : NOTE RELATIVE AUX IMPACTS DE REGROUPEMENTS DE SOCIÉTÉS

Société	Description de l'activité	Mode de regroupement	Date d'acquisition	% capitaux propres acquis
IVOG (Allemagne)	Production des pièges à insectes et d'autres outils de lutte biologique	Acquisition de titres	1/01/18	100,0%

BIOBEST a acquis en janvier 2018 une majorité dans la société allemande IVOG, qui produit des pièges à insectes et d'autres outils de lutte biologique. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'accroissement de l'offre de produits de BIOBEST. Cette société a été consolidée tant bilanarialement qu'au niveau du compte de résultats à partir du 1er janvier 2018.

Outre la majorité des titres acquis, les parties se sont échangées des options de vente et d'achat de même durée et même prix d'exercice (options croisées - considérées comme des forward contracts) sur le solde des actions de la société. La société à dès lors été consolidée à 100% en quote part Floridienne, avec reconnaissance de la valeur estimée actualisée de l'exercice des options en dette du bilan consolidé.

Les pourcentages de capitaux propres acquis donnent proportionnellement droit aux votes au sein des différentes sociétés ou groupe.

Le coût de ce regroupement est exclusivement constitué des paiements effectués (et à effectuer) pour l'acquisition des parts.

Aucune cession d'activité ne doit intervenir suite à ces regroupements d'entreprises.

L'allocation du prix d'acquisition (IFRS 3 - Purchase Price Allocation) a été réalisée et n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs de valorisation.

Le goodwill est justifié par le know-how de cette société et par les synergies qui seront générées pour les clients existants de Biobest.

Incidence sur les comptes de l'entrée dans le périmètre (montants en K€)

	IVOG 01.01.2018
Goodwill	1 476
Actifs incorporels	0
Actifs corporels	604
Participations mises en équivalence	0
Actifs financiers	0
Actifs d'impôts différés	0
Stocks	196
Actifs court terme	77
Trésorerie active	8
Intérêts minoritaires	33
Provisions & Impôts différés	153
PASSIFS ÉVENTUELS	
Dettes long terme	107
financières	107
autres	0
Dettes court terme	101
financières	0
autres	101
Chiffre d'affaires (sur base annuelle et hors élimination intercos) pour entreprises consolidées globalement	2 468,0
Chiffre d'affaires consolidé (depuis l'acquisition)	178,0
Résultat net annuel 2018 100%	39,0
Résultat net pour la période depuis regroupement	39,0
- quote part groupe	36,0
- quote part minoritaires	3,0

Société	Description de l'activité	Mode de regroupement	Date d'acquisition	% capitaux propres acquis
BKS (Turquie)	Production et commercialisation de solutions de monitoring des cultures et piégeage d'insectes nuisibles	Acquisition de titres	31/12/18	75,0%

En décembre 2018, BIOBEST a acquis une majorité dans la société turque BKS, active dans la production et la commercialisation de solutions de monitoring des cultures et de piégeage d'insectes nuisibles. Cette société a été consolidée bilatéralement au 31 décembre 2018, et sera consolidée en résultats à partir du 1er janvier 2019.

Les pourcentages de capitaux propres acquis donnent proportionnellement droit aux votes au sein des différentes sociétés ou groupe.

Le coût de ce regroupement est exclusivement constitué des paiements effectués pour l'acquisition des parts.

Aucune cession d'activité ne doit intervenir suite à ces regroupements d'entreprises.

L'allocation du prix d'acquisition (IFRS 3 - Purchase Price Allocation) est en cours de réalisation et nous nous attendons pas à des ajustements significatifs.

Le Goodwill est justifié par les synergies envisagées.

Incidence sur les comptes de l'entrée dans le périmètre (montants en K€)

	BKS 01.01.2018
Goodwill	1 750
Actifs incorporels	8
Actifs corporels	211
Participations mises en équivalence	0
Actifs financiers	0
Actifs d'impôts différés	30
Stocks	195
Actifs court terme	92
Trésorerie active	66
Intérêts minoritaires	104
Provisions & Impôts différés	0
Passifs éventuels	
Dettes long terme	155
financières	155
autres	
Dettes court terme	120
financières	0
autres	120
	BKS
Chiffre d'affaires (sur base annuelle et hors éliminations intercos) pour entreprises consolidées globalement	0,0
Chiffre d'affaires consolidé (depuis l'acquisition)	0,0
Résultat net annuel 2018 100%	
Résultat net pour la période depuis regroupement	0,0
- quote part groupe	
- quote part minoritaires	

Société	Description de l'activité	Mode de regroupement	Date de modification	% capitaux propres acquis
Biobest Maroc- Biobetter	Production d'insectes utiles	Révision méthode de consolidation	1/07/18	50,0%

En juillet 2018, BIOBEST a décidé de revoir son appréciation du pouvoir de contrôle qu'elle a de ses joint-ventures marocaines BIOBEST MAROC et BIOBETTER, en raison de la totale intégration de ces filiales dans l'organisation de BIOBEST GROUP, que ce soit d'un point de vue économique et décisionnel. Ces deux sociétés ont dès lors été consolidées selon la méthode globale à partir du 1er juillet 2018, avec reconnaissance (à la juste valeur - full goodwill) de minoritaires à 50%. Cette opération a eu un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2018, tant au niveau de ses résultats (+€ 4,8 millions de plus-value) que de ses Fonds propres (+€ 15,6 millions).

Cette opération, considérée comme une prise de contrôle par étapes (IFRS 3 - step acquisition), a donné lieu aux effets comptables suivants :

- Expression d'une plus value (de réalisation) à concurrence de € 4,8 millions sur la « réalisation » de notre quote-part (50%), détenue avant la prise de contrôle dans ces deux sociétés, à la juste valeur estimée en interne sur base d'un business plan (DCF).
- « Rachat » de notre participation de 50% à la même juste valeur, et expression d'un nouveau goodwill de € 12,0 millions, en plus du goodwill préexistant de € 2,5 millions. Ceci mène à un goodwill total sur ces filiales de € 14,5 millions.
- L'impact de cette opération sur les fonds propres consolidés est de € 15,6 millions.

Les pourcentages de capitaux propres acquis donnent proportionnellement droit aux votes au sein des différentes sociétés du groupe.

Aucune cession d'activité ne doit intervenir suite à ces regroupements d'entreprises.

L'allocation du prix d'acquisition (IFRS 3 - Purchase Price Allocation) a été réalisée et n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs de la valorisation des actifs acquis et passifs assumés.

Incidence sur les comptes de l'entrée dans le périmètre (montants en K€)

	Biobest Maroc 01.07.2018
Goodwill	14 534
Actifs incorporels	16
Actifs corporels	4 378
Participations mises en équivalence	0
Actifs financiers	0
Actifs d'impôts différés	1 534
Stocks	1 081
Actifs court terme	2 417
Trésorerie active	1 402
Intérêts minoritaires	10 792
Provisions & Impôts différés	0
PASSIFS ÉVENTUELS	
Dettes long terme	3 382
financières	3 382
autres	0
Dettes court terme	3 459
financières	4
autres	3 455
	Biobest Maroc
Chiffre d'affaires (sur base annuelle et hors éliminations intercos) pour entreprises consolidées globalement	13 239,0
Chiffre d'affaires consolidé (depuis l'acquisition)	4 209,0
Résultat net annuel 2018 100%	2 421,0
Résultat net pour la période depuis regroupement	1 607,0
- quote part groupe	1 102,0
- quote part minoritaires	505,0

Société	Description de l'activité	Mode de regroupement	Date d'acquisition	% capitaux propres acquis
Poliam	Production d'insectes utiles	Changement méthode	1/07/18	51,0%

Début juillet 2018, Biobest Group a exercé son option d'achat de 26% et a alors augmenté sa participation dans la société Polyam à hauteur de 26% pour la mener à une participation totale de 51%. Cette opération (prise de contrôle par étapes - IFRS 3) a également mené à un changement de la méthode de consolidation de cette société à partir du 1er juillet 2018 (full consolidation).

Les pourcentages de capitaux propres acquis donnent proportionnellement droit aux votes au sein des différentes sociétés ou groupe.

Le coût de ce regroupement est exclusivement constitué d'un apport (en nature) des créances que détenait Biobest sur cette filiale.

Aucune cession d'activité ne doit intervenir suite à ces regroupements d'entreprises.

L'allocation du prix d'acquisition (IFRS 3 - Purchase Price Allocation) a été réalisée et n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs de la valorisation des actifs acquis et passifs assumés.

	Poliam 01.07.2018
Goodwill	811
Actifs incorporels	65
Actifs corporels	1 237
Participations mises en équivalence	
Actifs financiers	
Actifs d'impôts différés	
Stocks	436
Actifs court terme	1 025
Trésorerie active	36
Intérêts minoritaires	-1 256
Provisions & Impôts différés	0
Passifs éventuels	
Dettes long terme	3 013
financières	3 013
autres	
Dettes court terme	1 864
financières	976
autres	888

	Poliam
Chiffre d'affaires (sur base annuelle et hors éliminations intercos) pour entreprises consolidées globalement	4 406,2
Chiffre d'affaires consolidé (depuis l'acquisition)	2 206,0
Résultat net annuel 2018 100%	376,0
Résultat net pour la période depuis regroupement	380,7
- quote part groupe	169,5
- quote part minoritaires	211,2

Bugs for Bugs

En janvier 2019, Biobest a signé un SPA (Share Purchase Agreement) pour l'acquisition de la société australienne BUGS FOR BUGS, qui produit des insectes actifs dans la lutte biologique. Cette acquisition permettra à BIOBEST de prendre une position importante sur le marché australien, dont elle était encore absente jusqu'à présent. Cette société sera consolidée tant bilatéralement qu'au niveau du compte de résultats à partir du 1er janvier 2019.

NOTE 33 : COMPTES STATUTAIRES FLORIDIENNE S.A.

Les comptes statutaires de FLORIDIENNE SA, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique montrent un total de l'actif de € 197,1 millions, des fonds propres (après répartition du résultat) de € 152,4 millions et un résultat net de l'exercice de € -0,4 million.

La version intégrale des comptes annuels statutaires tels qu'ils seront déposés à la Banque Nationale de Belgique peut être obtenue sur simple demande au siège de la société. Ils sont également disponibles sur le site internet (www.floridienne.be).

Le commissaire a délivré une attestation sans réserve sur les comptes statutaires de Floridienne S.A. au 31 décembre 2018.

NOTE 34 - LEXIQUE - MESURE DE PERFORMANCE ALTERNATIVE (APM)

EBITDA

Earnings Before Interests, Tax, Depreciation and Amortization.

Il s'agit du Résultat Opérationnel hors amortissements et réductions de valeur

REBITDA

Recurring EBITDA.

EBITDA corrigé d'éléments non récurrents significatifs.

Cash Flow net

Il s'agit du résultat net consolidé, corrigé de l'ensemble des éléments non cash de l'exercice (amortissements, réductions de valeur, provisions, impôts différés, effets de change latents) et du résultat des sociétés consolidées par mises en équivalence.

Endettement net

Il s'agit des dettes portant intérêt (à long terme et à court terme) diminuées de la trésorerie et des placements de trésorerie à court terme

Bénéfice de base par action

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres.

Bénéfice dilué par action

Etant donné que la Société n'a pas d'actions potentielles (dettes convertibles, ...) ni de plans d'options le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action (pas d'ajustements nécessaires).

Gearing ratio

Dettes nettes / fonds propres

Résultat opérationnel ajusté

Résultat opérationnel + Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Pay-out ratio

dividende brut/quote-part groupe dans le résultat

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FLORIDIENNE SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de FLORIDIENNE SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 5 juin 2018, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de FLORIDIENNE SA durant au moins 20 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 320.303.(000) EUR et dont le compte de résultats consolidés se solde par un bénéfice de l'exercice de 10.520.(000) EUR.

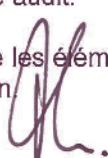
A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la Note 15 des états financiers consolidés dans laquelle est décrite l'incertitude relative à la valorisation à la juste valeur de la participation dans la société Larzul, figurant en *autres actifs financiers non courants* (2,6 MEUR), et les créances détenues sur cette société (1,5 MEUR), notamment au regard de l'évolution des procédures judiciaires empêchant le groupe d'exercer son pouvoir de contrôle sur cette société.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Description du point-clé d'audit	Comment notre audit a traité le point clé
<p>Evaluation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2018, le goodwill net repris à l'actif du bilan du Groupe FLORIDIENNE s'élève à 65.768 KEUR et représente 20,5% du total du bilan. Le détail du goodwill est présenté dans la note [11] aux états financiers consolidés.</p> <p>Selon les IFRS, la société doit effectuer un test annuel de dépréciation sur les goodwills. Sur la base du test de dépréciation annuel du goodwill, l'organe de gestion a conclu qu'aucune dépréciation du goodwill n'était nécessaire. Les principales hypothèses et sensibilités sont présentées à la note [11] des états financiers consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation du goodwill ainsi que le test annuel de dépréciation sur ces actifs constituent un point clé de notre audit en raison</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés de FLORIDIENNE ; ▪ de la part de jugement et des estimations comptables nécessaires de la part de l'organe de gestion dans l'appréciation des pertes de valeurs éventuelles, qui reposent notamment sur des hypothèses (données prévisionnelles et paramètres de valorisation) qui sont influencées par les conditions économiques actuelles et futures. 	<p>Notre approche pour porter une appréciation sur l'évaluation du goodwill s'appuie sur une analyse - par sondage - détaillée des prévisions et du test de dépréciation annuel (<i>impairment test</i>). Les travaux ont, entre autres, consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une évaluation de l'exactitude mathématique des calculs ▪ un rapprochement avec les données prévisionnelles approuvées par l'organe de gestion ▪ une analyse des hypothèses utilisées dans le processus d'analyse sous-jacent au test de dépréciation annuel préparé par l'organe de gestion, notamment les flux de trésorerie prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et d'autres hypothèses pertinentes ▪ un test de "robustesse" des hypothèses au regard de l'expérience passée, notamment les hypothèses appliquées dans les modèles utilisés précédemment. <p>Finalement, nous avons évalué le caractère adéquat et approprié des informations fournies par la société dans la note [11] aux états financiers consolidés conformément à l'IAS 36.</p>
	<p>Références aux notes annexes aux comptes consolidés</p> <p>Il est fait référence à l'évaluation du goodwill à la note 11.</p> <p></p>

Description du point-clé d'audit	Comment notre audit a traité le point clé
<p>Evaluation des actifs d'impôts différés Le Groupe FLORIDIENNE reconnaît au 31 décembre 2018 des actifs d'impôts différés (IDA) pour un montant total de 1.754 KEUR, dont 695 KEUR concernent des pertes fiscales reportées. Selon les IFRS, la société est tenue de reconsidérer périodiquement l'évaluation des positions relatives aux actifs d'impôts différés.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance (ou pas) des actifs d'impôts différés constitue un point clé de notre audit en raison de la complexité des estimations qui impliquent une part de jugement importante de l'organe de gestion, notamment quant aux indications convaincantes de l'existence de bénéfices futurs imposables suffisants et aux hypothèses relatives aux lois et règlements actuels et futurs applicables en matière économique et fiscale.</p>	<p>Nos procédures de contrôle ont, entre autres, consisté en</p> <ul style="list-style-type: none"> une évaluation des hypothèses et estimations relatives à la probabilité que des bénéfices imposables seront disponibles dans le futur, sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Dans ce cadre, nous avons évalué le jugement du management ainsi que la cohérence des données prévisionnelles (<i>business plans</i>) retenues par l'organe de gestion avec celles qui ont été considérées notamment dans les tests de dépréciation annuel du goodwill ; une évaluation de la fiscalité locale des différentes entités concernées. <p>En outre, nous nous sommes concentrés sur la pertinence des informations fournies par la société dans les notes [10] et [14] aux états financiers consolidés conformément à l'IAS 12..</p>
	<p>Références aux notes annexes aux comptes consolidés Il est fait référence à l'évaluation des actifs d'impôts différés aux notes 10 et 14.</p>

Description du point-clé d'audit	Comment notre audit a traité le point clé
<p>Comptabilisation des regroupements d'entreprises En 2018, le Groupe FLORIDIENNE est entré dans plusieurs regroupements d'entreprises (IFRS 3), dont le plus important est la prise de contrôle sur la société BIOBEST MAROC à partir du 1er juillet 2018.</p> <p>Suite à ces opérations, le groupe a procédé à une allocation provisoire des prix d'acquisition conduisant à dégager des goodwills totalisant 16.097 KEUR, dont 12.056 KEUR concernant BIOBEST MAROC. L'allocation finale du prix d'acquisition sera finalisée, conformément à IFRS 3, dans les 12 mois suivant la date de la prise de contrôle.</p> <p>Nous avons considéré que le regroupement d'entreprises avec BIOBEST MAROC était important pour notre audit en raison des jugements mis en oeuvre dans l'appréciation des conditions du contrôle (IFRS 10) et la complexité comptable, notamment la prise de contrôle exclusif par étapes (IFRS 3) conduisant à la constatation d'une plus-value de 4,8 MEUR basée sur une évaluation à la juste valeur de l'entreprise.</p> 	<p>En ce qui concerne la comptabilisation des regroupements d'entreprises, nous avons, entre autres,</p> <ul style="list-style-type: none"> examiné les conventions d'acquisitions, évalué le traitement comptable approprié et apprécié l'information reprise dans les notes aux états financiers consolidés à cet égard (Note [32]) ; évalué les jugements mis en oeuvre par le management dans son évaluation de contrôle, notamment les faits et circonstances menant à la conclusion sur la prise de contrôle à la lumière de la définition donnée par IFRS 10 ; vérifié l'identification et la cohérence des hypothèses conduisant à la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés par le Groupe ; évalué et questionné les hypothèses d'évaluation telles que les données prévisionnelles et autres paramètres de valorisation.

N° d'entreprise : BE 0403.064.593

Références aux notes annexes aux comptes consolidés

Il est fait référence au regroupement d'entreprises à la note [32].

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;



N° d'entreprise : BE 0403.064.593

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe de gestion a mené ou mènera les affaires de la société ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

*
* * *

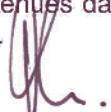
Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



N° d'entreprise : BE 0403.064.593

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés (à savoir les sections Profil du Groupe, Chiffres clés 2018, Faits marquants, la description des Divisions et la Déclaration du gouvernance d'entreprise) comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune assurance raisonnable sur le rapport de gestion ni les autres informations reprises dans le rapport annuel.

L'information non financière requise par l'article 119, § 2 du Code des sociétés est reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe ne s'est pas basé sur un cadre de référence européen ou international reconnu. Nous n'exprimons aucune assurance sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau, n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 26 avril 2019

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
représentée par



Peter LENOIR

CALENDRIER FINANCIER

Première déclaration intermédiaire	17 mai 2019
Assemblée générale	4 juin 2019
Résultats semestriels	30 septembre 2019
Seconde déclaration intermédiaire	19 novembre 2019

Drève Richelle 161,
bte 4, Bât P
Waterloo Office Park
B- 1410 WATERLOO
www.floridienne.be



FLORIDIENNE
GROUP